2019

freelance.com • Document de référence

FREELANCE.COM
Société Anonyme au capital de 2 913 895,92 euros
Siège social : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex
Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 17 juin 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché règlementé s'il est complété par une note d'opération ou note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du parlement européen et du conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643 ;

- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant dans le Document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 juillet 2018 sous le numéro D.18-0698.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM, 1 parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense cedex,
- sur le site internet de la société (www.freelance.com),
  ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREAMBULE

Le présent Document d'Enregistrement Universel de la société FREELANCE.COM contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société FREELANCE.COM. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société FREELANCE.COM soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement Universel.

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, la société FREELANCE.COM est dénommée « FREELANCE.COM », la « Société » ou le « Groupe ».

SOMMAIRE

1 PERSONNE RESPONSABLE 8

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 8
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 8
1.3 NOM, ADRESSE, QUALIFICATIONS ET INTERETS POTENTIELS DES PERSONNES INTERVENANT EN QUALITE D'EXPERTS 8
1.4 ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS 8
1.5 DECLARATION SANS APPROBATION PREALABLE DE L'AUTORITE COMPETENTE 8

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 9

2.1 DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 9
2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires 9
2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants 9
2.2 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES 9

3 FACTEURS DE RISQUES 10

3.1 RISQUES OPERATIONNELS 12
3.1.1 Risques liés aux profils des freelances 12
3.1.2 Risques liés aux développements informatiques 12
3.1.3 Risques liés au COVID-19 12
3.1.4 Risques liés à l'intégration d'une nouvelle société 13
3.1.5 Risques de litige relatifs à la requalification des contrats de travail 14
3.1.6 Risques liés aux clients 14
3.2 RISQUES FINANCIERS 16
3.2.1 Risques de change 16
3.2.2 Risques de dilution 16
3.2.3 Risques de liquidité 17
3.2.4 Risques hors-bilan 20
3.3 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES 21
3.3.1 Risques liés à l'évolution de la règlementation de l'activité de portage salarial 21
3.3.2 Risques juridiques 22
3.3.3 Assurances et couvertures de risques 24

4 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 29

4.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 29
4.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur 29
4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 29
4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 29
4.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur 29

5 APERÇU DES ACTIVITES 31

5.1 PRINCIPALES ACTIVITES 31
5.1.1 Sourcing et gestion des freelances 32
5.1.2 Le portage salarial 32
5.1.3 La conformité des documents : Provigis (DATA RSE) 34
5.2 LES PRINCIPAUX MARCHES 35
5.2.1 Le portage salarial 36
5.2.2 Les travailleurs freelances 39
5.2.3 Certification de documents légaux 40
5.3 ÉVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE 41
5.4 STRATEGIE ET OBJECTIFS 43
5.5 DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVET ET DE LICENCE, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION 44

5.6 POSITION CONCURRENTIELLE 46
5.7 INVESTISSEMENTS 47
5.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices 47
5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris 48
5.7.3 Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats 48
5.7.4 Question environnementale 48

6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 49

6.1 PERIMETRE 49
6.2 LISTE DES FILIALES, SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 50

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES . 52

7.1 SITUATION FINANCIERE 52
7.1.1 Evolution des résultats et de la situation financière 52
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement 59
7.2 RESULTAT D'EXPLOITATION 59
7.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation 59
7.2.2 Changements importants dans les états financiers 59

8 TRESORERIE ET CAPITAUX 60

8.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES 60
8.2 INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE 62
8.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURES DE FINANCEMENT DU GROUPE 62
8.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX 63
8.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS 63

9 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE 64

10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 65

10.1 PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2019 ET LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 65
10.1.1 Extrait du communiqué de presse du 4 mars 2020 – FREELANCE.COM – Négociations exclusives avec INOP'S 65
10.1.2 Extrait du communiqué de presse du 19 mai 2020 – FREELANCE.COM – CA T1 2020 65
10.2 ÉLEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE 66

11 PREVISIONS 66

12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 67

12.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE 67
12.1.1 Composition du conseil d'administration 67
12.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration 71
12.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration 73
12.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE 73

13 REMUNERATIONS ET AVANTAGES 74

13.1 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX 74
13.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux 74
13.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants 77
13.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux 79

13.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux 85
13.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail 86
13.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX 87

14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 88

14.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS 88
14.2 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE 88
14.3 COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION 89
14.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 89
14.5 INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 91

15 SALARIES 92

15.1 NOMBRE DE SALARIES 92
15.2 PARTICIPATION ET OPTIONS DES DIRIGEANTS 93
15.3 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALARIES 93
15.4 DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE – DPEF 2019 97
15.4.1 Déclaration de performance extra-financière (rapport RSE) 99

16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 116

16.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 116
16.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 119
16.3 DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE 119
16.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 119

17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 119

17.1 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 119
17.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2019 119
17.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2018 121

18 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE 124

18.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES 124
18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices . 124
18.1.2 Changement de date de référence comptable 190
18.1.3 Normes comptables 190
18.1.4 Changement de référentiel comptable 190
18.1.5 Etats financiers consolidés 191
18.1.6 Date des dernières informations financières 214
18.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES 214
18.3 AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES 214
18.3.1 Audit indépendant 214
18.3.2 Autres informations auditées 214
18.3.3 Informations non-auditées 214
18.4 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA 214
18.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 214
18.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 215
18.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 215

19 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES 215

19.1 CAPITAL SOCIAL 215

19.1.1 Capital souscrit et autorisé 215
19.1.2 Actions non représentatives du capital 218
19.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions 218
19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions 218
19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital 219
19.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option 219
19.1.7 Evolution du capital social 219
19.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 222
19.2.1 Objet social (article 2 des statuts) 222
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions 223
19.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle 225
19.2.4 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction 226
19.2.5 Modification des droits des actionnaires 231
19.2.6 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission 231

20 CONTRATS IMPORTANTS 234

21 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 234

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Sylvestre BLAVET, Directeur Général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général
Tél : +33 (0)1 80 48 70 00
E-Mail : investisseurs@freelance.com
Site Internet : http://www.freelance.com

1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document d'Enregistrement Universel. »

Fait à La Défense, le 17 juin 2020

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général

1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts

Néant

1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers

Néant

1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente

Voir la page de garde du présent document.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Madame Brigitte NEHLIG
23, rue du Château
92250 La Garenne Colombes

Date de première nomination : 23 décembre 1999
Dates de renouvellement : 20 juin 2005, 28 juin 2011 et 6 juillet 2017
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

Comptabilité Audit Développement (C.A.D)
Représenté par Monsieur Alexandre DROUHIN
23/25, avenue Mac Mahon
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Date de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Éric FERTE
22, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neuilly-Sur-Seine

Date de première nomination : 6 juillet 2017
Dates de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE
Représenté par Monsieur Xavier LAROSE
20, avenue Reille
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Date de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant

3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La présentation des risques est le résultat d'une analyse régulière dans le cadre de la politique de gestion des risques. Dans chaque catégorie, les facteurs de risque sont classés par ordre décroissant d'importance (les premiers étant les plus importants) en tenant compte de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif et après prise en compte des mesures d'atténuation mises en place par FREELANCE.COM.

La criticité des risques présentés a été évaluée en termes de probabilité d'occurrence et d'impact financier pour le Groupe en tenant compte des mesures d'atténuation des risques mises en place par la Société (risques nets). Les résultats sont classés en trois catégories (faible, moyen ou élevé) et présentés par thème et par ordre décroissant de criticité dans la suite de ce chapitre.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Intitulé du risque	Description du risque	Cotation (risque net)
Risques opérationnels		
Risques liés aux développements informatiques	Le Groupe pourrait être affecté par le retard des développements informatiques ou ne pas rencontrer le succès escompté pour ses développements	Moyen
Risques liés au Covid-19	Le Groupe est sensible à la conjoncture sanitaire et économique	Moyen
Risques liés à l'intégration d'une nouvelle société	Un retard ou un défaut d'intégration pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité	Moyen
Risques liés aux profils des freelances	Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients	Faible

Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail	En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.	Faible
Risques liés aux clients	Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances	Faible
Risques financiers		
Risques de dilution	La société a émis des instruments financiers donnant accès au capital de la société et a attribué des actions gratuites qui auront un impact sur le patrimoine des actionnaires	Fort
Risques de change	Le Groupe est exposé à des variations des taux de change avec l'euro, particulièrement pour le franc suisse.	Faible
Risques de liquidité	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir	Faible
Risques hors-bilan	Le Groupe a pris des engagements hors-bilan	Faible
Risques réglementaires et juridiques		
Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial	Le Groupe est exposé aux évolutions des lois et réglementations régissant le portage salarial	Moyen
Risques juridiques	Le Groupe est ou pourrait être impliqué dans certaines procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales	Faible
Assurances et couvertures de risques	Certains sinistres pourraient être insuffisamment couverts par les polices d'assurance dont dispose le Groupe	Faible

3.1 Risques opérationnels

3.1.1 Risques liés aux profils des freelances

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances.

Le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freelances, le Groupe dispose de Freelance Partners, experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client.

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations.

De part ce double processus, le Groupe estime maitriser le risque lié aux profils des freelances.

Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients.

3.1.2 Risques liés aux développements informatiques

Dans le cadre du développement de son activité le Groupe a notamment pour objectif de constamment gagner en productivité et d'enrichir son offre de produits et services. Ainsi, des développements d'outils informatiques sont réalisés en interne et également en externe.

Les immobilisations incorporelles en-cours sont liées au développement de deux nouveaux projets informatiques dans la digitalisation et l'automatisation des processus et outils internes de l'offre de portage salarial et du portage administratif pour 1 211 K€ au 31 décembre 2019. Les mises en services sont attendues durant le second semestre 2020.

Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

3.1.3 Risques liés au COVID-19

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, est intervenue la crise sanitaire liée au virus COVID-19 qui a créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel.

Face à la crise, FREELANCE.COM a mis en place un certain nombre de mesures afin de protéger la santé de ses collaborateurs, d'assurer la continuité de l'activité et protéger la trésorerie du groupe.

Le groupe FREELANCE.COM a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid-19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel.

FREELANCE.COM a également souhaité venir en aide aux indépendants confrontés à une diminution ou un arrêt total de leur activité. Si certains secteurs comme l'IT ou les Telecom sont peu impactés, d'autres, comme la formation ou l'évènementiel sont sous tension. FREELANCE.COM a donc accompagné individuellement les indépendants qui en exprimaient le besoin dans leurs démarches pour bénéficier d'aides et mis en place des solutions de paiements anticipés. Des formations en ligne ont aussi été proposées gratuitement afin de permettre à chacun de se préparer au mieux à la reprise de l'activité.

Pour les indépendants qui ont choisi le portage salarial (via ses filiales Ad'Missions), FREELANCE.COM a multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics - en lien avec le Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS) - afin d'obtenir la mise en place du chômage partiel en cas de suspension, report ou annulation de mission. Cela constitue une grande avancée dans la reconnaissance du portage salarial par les pouvoirs publics, et confirme les atouts de cette solution en termes de protection sociale : prévoyance, retraite, assurance chômage…

A la date du présent document, les impacts sur les activités du groupe FREELANCE.COM semblent limités avec cependant un recul constaté sur l'activité de portage salarial, et notamment dans le pôle AD'Missions.

Par prudence, FREELANCE.COM a obtenu un prêt garanti par l'Etat pour renforcer sa trésorerie pendant la crise sanitaire lié au COVID 19.

Après un bon début d'année, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a entrainé des mesures de confinement et de restriction des déplacements, a perturbé l'activité du groupe en France comme à l'international. Au global l'impact négatif de la crise sanitaire sur la croissance du chiffre d'affaires du 1er trimestre est estimé à environ 5 points de croissance (communiqué de presse du 19 mai 2020).

Compte tenu des mesures de confinement évolutives en France, les conséquences de cette pandémie sur l'activité des prochains mois, les défaillances de ses clients et les résultats de l'exercice 2020 restent difficilement quantifiables. Néanmoins, à la date du présent document, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

3.1.4 Risques liés à l'intégration d'une nouvelle société

Le 3 mars 2020, FREELANCE.COM est entrée en négociation exclusive avec la société INOP'S ; un réseau d'experts du numériques qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 84 M€.

Avec cette acquisition qui devrait se finaliser au cours du 2ème trimestre 2020, FREELANCE.COM a la volonté de poursuivre son développement, en complétant son offre de services - recrutement des talents, gestion des ressources et mise en conformité, portage salarial – avec un réseau de PME et de start-up du numérique, une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public et une plateforme de freelances.

FREELANCE.COM renforcerait ainsi sa position de leader du travail libéré, en offrant aux talents et entreprises des solutions intelligentes pour faciliter la création de valeur et l'innovation.

Les effets positifs de l'intégration de la société INOP'S sur la situation financière du Groupe pourraient ne pas être immédiats et ne se réaliser qu'à moyen terme.

Un retard ou un défaut d'intégration pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité.

3.1.5 Risques de litige relatifs à la requalification des contrats de travail

Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 3.3.2 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l'ordonnance du 2 avril 2015. Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n'a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le risque s'il apparait est supporté par le client final. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.
Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées.

En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.

3.1.6 Risques liés aux clients

Sur ses principales activités, FREELANCE.COM bénéficie d'un spectre de clients actifs très large de plus de 2 000 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1ers, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :

31/12/2019

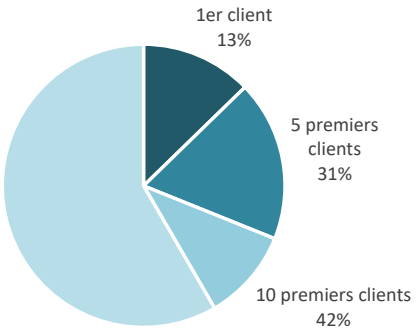

31/12/2018

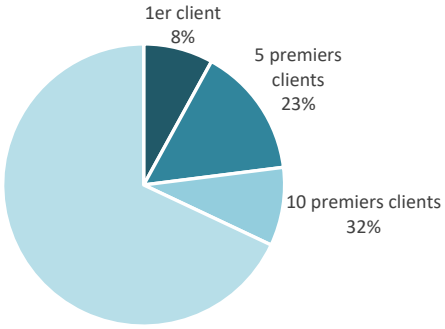

31/12/2017

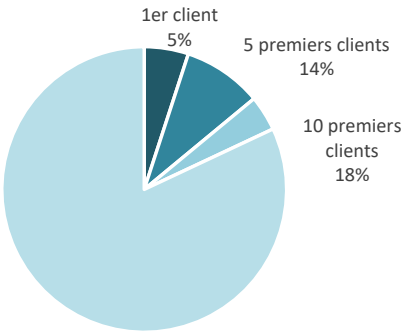

Sources : Société

Le poids des premiers clients de FREELANCE.COM est relativement limité. Le premier client représente 10% du chiffre d'affaires en 2019 alors que le poids des 10 premiers clients représentait 34% du chiffre d'affaires en 2019.

Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances clients. Pour limiter le risque, le recouvrement est internalisé au sein du Groupe qui a mis en place un processus fondé sur des actions judiciaires systématiques (injonction ou référé selon le contexte). Par ailleurs, sur l'activité des travailleurs indépendants / freelance le Groupe a recours à un organisme d'affacturage dont le département risque crédit réalise une analyse de la contrepartie.
En conséquence le risque de non recouvrement porte principalement à l'activité portage salarial.

Le Groupe a ainsi provisionné la somme de 1 912 K€ au 31 décembre 2019.

Le non-recouvrement des créances clients pourrait avoir un impact négatif pour le Groupe puisque ce dernier est tenu de faire toutes les actions de recouvrement nécessaires pour maintenir la rémunération du salarié porté.

3.2 Risques financiers

3.2.1 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros. Le Groupe Freelance exerce des activités au Maroc, en Suisse et en Allemagne.

Au Maroc, l'activité est essentiellement locale. Compte tenu du poids des échanges en dirham marocain d'une part et, d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

En Suisse, l'activité est tournée à l'international. La devise de facturation est principalement l'euro. Les sociétés SAGE et ERGONOS sont amenées également à réaliser des opérations (facturation et restitution) en dollars américain, singapourien et livre sterling. Sur ces trois devises, le risque total est inférieur à 350 K€ car les flux d'activité liés à ces devises s'équilibrent : les pertes et les gains de change sur les opérations se neutralisent. Le Groupe estime donc être faiblement soumis au risque de change.

En revanche, pour financer les frais de structure des filiales suisses, un besoin annuel de 1,2 M€ en franc suisse est nécessaire. Le Groupe est donc soumis à un risque de change sur le franc suisse. Pour limiter ce risque, le Groupe effectue trimestriellement des achats de devises.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un impact négatif sur le résultat financier du Groupe.

3.2.2 Risques de dilution

Le conseil d'administration du 24 avril 2020 a décidé d'attribuer 306 000 actions au titre de l'exercice 2019 « PAGA 2019 ».

En cas d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2019 attribuées, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué de 36 729 699 actions et compte tenu d'un nombre total d'action de 36 423 699 au jour du présent document (hors conversion des obligations convertibles présentées ci-dessous).

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	36 423 699	306 000	99,2%

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth de Paris ni sur aucun autre marché boursier.

En cas de conversion de la totalité des obligations convertibles, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué de 46 972 683 actions et compte tenu d'un nombre total d'action de 36 423 699 au jour du présent document (hors attribution du plan « PAGA 2019 » présenté ci-dessus).

	Avant dilution	Conversion des OC	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	36 423 699	10 548 984	77,5%

En cas d'acquisition de la totalité des 306 000 actions gratuites AGA 2019 attribuées d'une part et d'autre part en cas de conversion de la totalité des obligations convertibles présentés ci-dessus, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de FREELANCE.COM à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ressort comme suit :

	Avant dilution		Actions gratuites AGA 2019		OCA	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Actionnaire A	364 237	1,00%	364 237	0,99%	364 237	0,77%
Total	36 423 699	100,00%	36 729 699	100,00%	46 972 683	100,00%

Des informations complémentaires sur les modalités de conversion des obligations convertibles sont disponibles au paragraphe 19.1.4 du présent document.

3.2.3 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage, principalement pour son activité de freelancing.
Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation ;
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage ;
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours ;
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe ;
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat ;
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle

dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe) ;

- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

De plus, le Groupe a provisionné au 31 décembre 2019, la somme de 1 912 K€ au titre de non-recouvrement de créances clients principalement pour l'activité de portage salarial.

L'évolution des encours d'affacturage est la suivante :
(cf. annexe 4.5 des comptes au 31/12/2019 présentée au paragraphe 18.1.5.1 ci-dessous).

En K€, normes françaises	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Créances mobilisées au titre du contrat	21 214	14 921	9 488
Dépôt de garantie	3 712	1 239	830
Financement net	**17 502**	**13 682**	**8 658**

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par la société d'affacturage. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Le Groupe a recours de manière limitée à l'emprunt bancaire :

Au 31 décembre 2019 :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	73	73		
Autres dettes financières	332	332		
Dettes de location-financement				
Total	**11 482**	**406**	**11 076**	**0**

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un

taux de 3% l'an. Elles ne seront pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Les autres dettes financières pour 332 K€ concernent les intérêts courus (12 mois) sur les obligations convertibles.

Au 31 décembre 2018 :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	5	5		
Autres dettes financières	330	330		
Dettes de location-financement				
Total	**11 411**	**335**	**11 076**	**0**

Les autres dettes financières pour 330 K€ concernent les intérêts sur les obligations convertibles.

Fin 2018, la totalité de l'emprunt AD'MISSIONS est soldé avec le remboursement par anticipation de 1 000 K€ en septembre 2017 et 1 400 K€ majoré des intérêts en septembre 2018 sur l'emprunt souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par CBV) auprès de CBV pour financer l'acquisition de la société ERGONOS.

Au 31 décembre 2017 :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51	51		
Concours bancaires courants	266	266		
Autres dettes financières	2 161	1 241	920	
Dettes de location-financement				
Total	**13 555**	**1 558**	**11 996**	**0**

Les autres dettes financières sont composées principalement de :

- 1 400 K€ pour l'emprunt souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE) auprès de GROUPE CBV INGENIERIE pour financer l'acquisition de la société ERGONOS. Cet emprunt est amortissable sur 6 ans au taux de 2,83%. AD'MISSIONS a remboursé par anticipation 1 000 K€ en septembre 2017 ;

- 416 K€ résultant de l'exercice de BSA au cours du 2ème semestre 2017 et qui ont été transférés en capitaux propres en janvier 2018 dès constatation de l'augmentation de capital correspondante par le Conseil d'administration.

Les disponibilités, immédiatement mobilisables, s'élèvent à :

En K€, normes françaises	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	505	490	641
Disponibilités	26 119	19 837	18 721
Total	**26 624**	**20 327**	**19 362**

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de fonds propre à 23,6 M€ contre 21,8 M€ au 31 décembre 2016. La trésorerie disponible a progressé, passant de 18,1 M€ à fin 2016 à 19,4 M€ au 31 décembre 2017. Les dettes financières sont quasi stables à 13,6 M€ (-0,1 M€ par rapport au 31/12/2016).

Au 31 décembre 2018, le Groupe bénéficiait d'une structure de bilan solide avec des capitaux propres renforcés à 33,5 M€, sous l'effet des résultats et de l'exercice de BSA (bons de souscription d'actions) pour 4,3 M€ en janvier et juillet 2018.

Au 31 décembre 2019, le Groupe bénéficiait d'une structure de bilan solide avec des capitaux propres encore renforcés à 39,8 M€ par l'affectation en réserves des résultats passés.

FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 26,6 M€ à fin 2019, pour des dettes financières de 11,5 M€. Au 31 décembre 2019, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une trésorerie nette de 15,1 M€.

De plus, et à la date du présent document, FREELANCE.COM a obtenu un prêt garanti par l'Etat de l'ordre de 10 M€ pour renforcer sa trésorerie pendant la crise sanitaire lié au COVID 19.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

3.2.4 Risques hors-bilan

Engagements donnés :

	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 31 décembre 2019	FREELANCE.COM	21 214
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	738
Indemnité de départ à la retraite (1)		147

(1) : Hypothèses avec un taux d'actualisation de 0,77% et un taux d'évolution des rémunations de 2%

Engagements reçus :

	Sociétés	Montant en K€
GAP consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021.	FREELANCE.COM	340

3.3 Risques règlementaires et juridiques

3.3.1 Risques liés à l'évolution de la règlementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social.

Risque lié à l'évolution de la règlementation de l'activité de portage salarial :

Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.

Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité ;
- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration ;
- Accepter uniquement les missions de services autres que celles de services à la personne ;
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel ;
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté ;
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps ;
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1er janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

Le Groupe est à jour de ces obligations, avec des montants de garantie s'élevant à 3 455 K€ au 31 décembre 2017, 4 787 K€ au 31 décembre 2018 et 4 239 K€ au 31 décembre 2019.

Un ajustement sera réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 sur la base des DSN.

Auparavant, l'organisme d'assurance auquel le Groupe souscrivait au titre de la garantie financière exigeait le nantissement de valeurs mobilières de placement.

Depuis le 1er janvier 2017, le Groupe a changé d'organisme d'assurance qui n'exige plus ce nantissement mais la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Une convention collective du portage salarial, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, complète l'ordonnance du 2 avril 2015.

3 types de rémunérations ont été créés :

- Pour un salarié porté **junior** (-3 ans d'expérience) : 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 363,90 euros bruts mensuel en 2019 ;
- Pour un salarié porté **senior** (+3ans d'expérience) : 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 532,75 euros bruts mensuel en 2019 ;
- Pour un salarié porté au **forfait jour** (il a obligatoirement le statut cadre) : 85% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 2 870,45 euros brut en 2019.

Pour mémoire le plafond mensuel brut de la sécurité sociale est fixé à 3 377 € pour 2019.

Dorénavant, les salariés portés en période d'intermission peuvent bénéficier d'une réserve financière correspondant au montant de l'indemnité de précarité applicable aux CDD ou à 10% du salaire de base de la dernière mission pour les CDI.

Les évolutions de la règlementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

3.3.2 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les litiges concernant l'ensemble des filiales du Groupe FREELANCE.COM sont les suivants :
Les montants provisionnés relatifs à ces litiges sont confidentiels.

Objet du litige	Entité concernée	Statut	Montant réclamé
Requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun	FREELANCE.COM	Protocole d'accord conclu avec le client (ne suspend pas la procédure) : risque atténué	Confidentiel
Requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun	VALOR ONE	Procédure devant les tribunaux en cours	Confidentiel
Requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun	AD'MISSIONS SAS (1)	Appel de décision. Aucune date d'audience n'a été fixée à ce jour	Confidentiel
Requalification de contrat de portage salarial en CDI de droit commun	AD'MISSIONS INGENIERIE	Procédure en suspens, suite crise sanitaire Covid-19	Confidentiel
Contestation du licenciement et dommage et intérêt pour agression et manquement à l'obligation de sécurité	FREELANCE.COM	Appel de décision. Aucune date d'audience n'a été fixée à ce jour	Confidentiel
Concurrence déloyale	FREELANCE.COM	Procédure devant les tribunaux en cours	80 K€
Concurrence déloyale	AD'MISSIONS FORMATION (2)	Suite au délibéré, le tribunal déboute la partie adverse et la condamne aux dépends	100 K€
Complément de salaire	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	3 K€
Assignation pour responsabilité contractuelle pour faute	AD'MISSIONS SAS (1)	Affaire renvoyée au fond. Pas de date de plaidoirie à ce jour	218 K€
Litige opposant la société à un client déclaré en faillite concernant (1) des créances détenues à l'encontre de cette société présentées au Tribunal par la société et (2) le remboursement de paiements perçus par la société dans les 6 mois précédents la faillite du client.	ERGONOS	(i) Déclaration de créances ; (ii) Assignation en cours devant le Tribunal des faillites	(i) 36 K€ (ii) 176 K€

Objet du litige	Entité concernée	Statut	Montant réclamé
Contrôle URSSAF	VALOR ONE	Procédure en suspens, suite crise sanitaire Covid-19	65 K€
Redressement, suite à un contrôle URSSAF, au sujet des temps partiels, du FNAL et du Comité d'Entreprise	AD'MISSIONS CONSULTING	Procédure en suspens, suite crise sanitaire Covid-19	212 K€

Au cours du premier trimestre 2019 :

- (1) la société AD'MISSIONS SAS a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM ;
- (2) les sociétés AD'MISSIONS CONSULTING et AD'MISSIONS FORMATION ont été absorbées par AD'MISSIONS ETUDES ET PROJETS.

3.3.3 Assurances et couvertures de risques

En 2019, FREELANCE.COM a harmonisé ses contrats d'assurance et a conclu des contrats Groupe pour :

- La Responsabilité Civile ;
- Le Tous Risques Bureaux et ;
- Assurance automobile « Mission ».

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
GENERALI	Responsabilité Civile	**Avant livraison, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus** Dont : - Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur : accidents du travail, maladies professionnelles - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages causés aux biens confiés - Dommages immatériels non consécutifs - Atteinte à l'environnement accidentelle **Après livraison, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus**	**10 000 000 € par sinistre** **3 000 000 € par sinistre par an / Franchise : néant** **5 000 000 € par sinistre** **800 000 € par sinistre** **2 000 000 € par sinistre** **3 500 000 € par sinistre par an** **5 000 000 € par sinistre par an**

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
HISCOX	Tous Risques Bureaux	Tous dommages matériels aux bâtiments de – 2 424 m²	
		Tous dommages matériels au contenu	**803 562 €**
		Dont : - Mobilier professionnel à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le monde entier	**429 607 €**
		- Matériel informatique autre que portable à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le même pays	**329 514 €**
		- Matériel informatique portable dans le monde entier	**44 441 €**
		- Marchandises à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le même pays	**25 887 €**
		- Objet d'art et de collection à l'adresse de l'assurée	**25 887 €**
		Perte d'exploitation	**Garantie non applicable 12 mois**
		Frais et pertes après sinistre	**1 035 517 €**
		Tout bris interne du matériel professionnel / informatique	**378 311 € par sinistre**
		Garantie responsabilité civile pour propriétaire/copropriétaire et locataire / occupant	**7 500 000 € par sinistre**

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Assurance automobile « Mission »	Assurance automobile pour le personnel du Groupe lorsqu'ils ont besoin d'utiliser leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles.	
		Garantie responsabilité civile circulation - Hors dommages matériels	Sans limitation de somme
		- Avec dommages matériel	100 000 000 € par véhicule et par sinistre dont 10 000 000 € par sinistre
		- Si circulation sur aéroport	1 120 000 € par sinistre / Franchise 50 000 €
		- Suite à une faute inexcusable de l'employeur	**1 000 000 € par véhicule et par sinistre sans dépasser 2 000 000 € par année d'assurance**
		Garantie responsabilité civile fonctionnement - Dommages corporels	10 000 000 € par véhicule et par sinistre
		- Dommages matériels	1 000 000 € par véhicule et par sinistre
		- Dommages immatériels	500 000 € par sinistre

		Responsabilité civile et atteintes à l'environnement - Atteinte accidentelle à l'environnement - Dont préjudice écologique et responsabilité environnementale **Responsabilité civile et recours** - Défense – Recours en inclusion de la RC - Avance sur recours	1 220 000 € par année d'assurance Franchise 1 500 € 1 000 000 € / Franchise 1 500 € 8 000 € 16 000 € avec max 80% de la valeur avant sinistre du véhicule

De plus, les sociétés ci-dessous sont tenues de souscrire à une garantie financière conformément à l'ordonnance sur le portage salarial du 2 avril 2015.

- Auprès de la Compagnie Européenne des Garanties et Cautions :

Société	Montant de la garantie
Téophile	81 048 €

- Auprès d'Atradius :

Société	Montant de la garantie
Ad'missions Technologies	213 990 €
Ad'missions Transitions	123 537 €
Ad'missions Etudes et Projets	1 767 656 €
Ad'missions Access	205 135 €
Ad'missions Savoir Faire	81 048 €
Valor One	270 062 €
Valor Consultants	1 415 890 €
Ad'Missions One (anciennement Freelance Portage)	81 048 €

Au cours du premier trimestre 2019, les sociétés AD'MISSIONS CONSULTING, AD'MISSIONS SOLUTIONS, AD'MISSIONS CONSEIL, AD'MISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE, AD'MISSIONS INGENIERIE, AD'MISSIONS EXPERTISE, AD'MISSIONS AUSITS ET MANAGEMENT, AD'MISSIONS FORMATION et ALTOREM GROUP ont été absorbées par la société AD'MISSIONS ETUDES ET PROJETS.

En conséquence, les garanties financières ont été transférées à la société AD'MISSIONS ETUDES ET PROJETS.

4 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1 Histoire et évolution de la société

4.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale est : FREELANCE.COM.

4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348. Son numéro LEI est le suivant : 969500V6O5UX0822SR26

4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- Date de création de la Société

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- Durée et exercice social (article 5 des statuts)

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- Adresse du siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.
Tél : +33 (0)1 80 48 70 00
E-Mail : investisseurs@freelance.com
Site Internet : http://www.freelance.com

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et, partout ailleurs, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration dans le même département ou dans un département limitrophe, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

- Forme juridique (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par statuts.

- Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)

Le pays d'origine de la Société est la France.
La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

5 APERÇU DES ACTIVITES

5.1 Principales activités

Au cœur de la transformation du monde du travail, FREELANCE.COM est la plateforme globale de référence pour l'écosystème talents - entreprises. Son spectre de solutions - recrutement des talents, gestion des ressources, portage salarial et mise en conformité, … - libèrent les énergies pour que les talents soient le plus impactant là où ils agissent. Simples, lisibles, intelligentes, collaboratives, ces solutions facilitent la vie des entreprises et des talents, accélèrent leurs succès et participent au développement du travail libéré avec humanité et responsabilité.

A travers sa plateforme, FREELANCE.COM permet aux sociétés ou organismes publiques de trouver les travailleurs (indépendants ou PME), pour tout type de prestations : aspects administratifs, portage salarial, gestion de la sous-traitance, recrutement, conformité fournisseurs, etc.

Historiquement positionnée sur l'intermédiation entre les entreprises et les consultants indépendants (freelances), essentiellement dans les métiers de l'informatique, le Groupe a connu un virage déterminant en 2016 avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire, le groupe CBV INGENIERIE qui a procédé à l'apport de l'ensemble de ses activités de portage salarial.

Cette opération a permis d'accroître très fortement la taille du groupe et de lui conférer de nouvelles ambitions.

Leader de son marché, présent à l'international (France, Allemagne, Suisse, Maroc et Royaume-Uni), le groupe a réalisé 237,1 M€ de chiffre d'affaires en 2019, en s'appuyant sur 133 collaborateurs. Au total, ce sont plus d'1 million d'utilisateurs qui utilisent l'une des solutions du Groupe FREELANCE.COM.

L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en trois métiers complémentaires :

- Sourcing et gestion des indépendants (intermédiation) ;
- Portage salarial ;
- Conformité des documents fournisseurs (provigis.com).

La répartition du chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 entre la France et l'international était la suivante :

Répartition au 31 décembre 2019

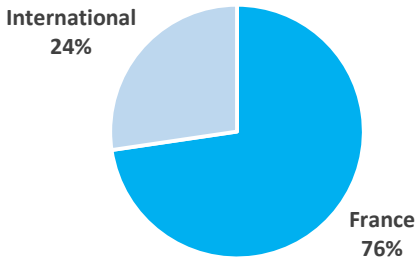

Source : Société

5.1.1 Sourcing et gestion des freelances

Activité historique de FREELANCE.COM, le sourcing est la mise en relation des sociétés ayant un besoin ponctuel de ressources humaines avec des travailleurs freelance.

FREELANCE.COM détient des bases composées de plus de 300 000 utilisateurs inscrits en provenance de plus de 70 pays au 31 décembre 2019, via ses plateformes en ligne.

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services. Il est à noter que la tendance du freelancing impacte aujourd'hui la quasi-totalité des prestations intellectuelles, ce qui tend à élargir les types de demandes émanant des clients (ex : demande d'acheteurs indépendants pour compléter les équipes d'une Direction des Achats).
Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

Durant la période contractuelle, FREELANCE.COM suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM).

Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances.
FREELANCE.COM fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :

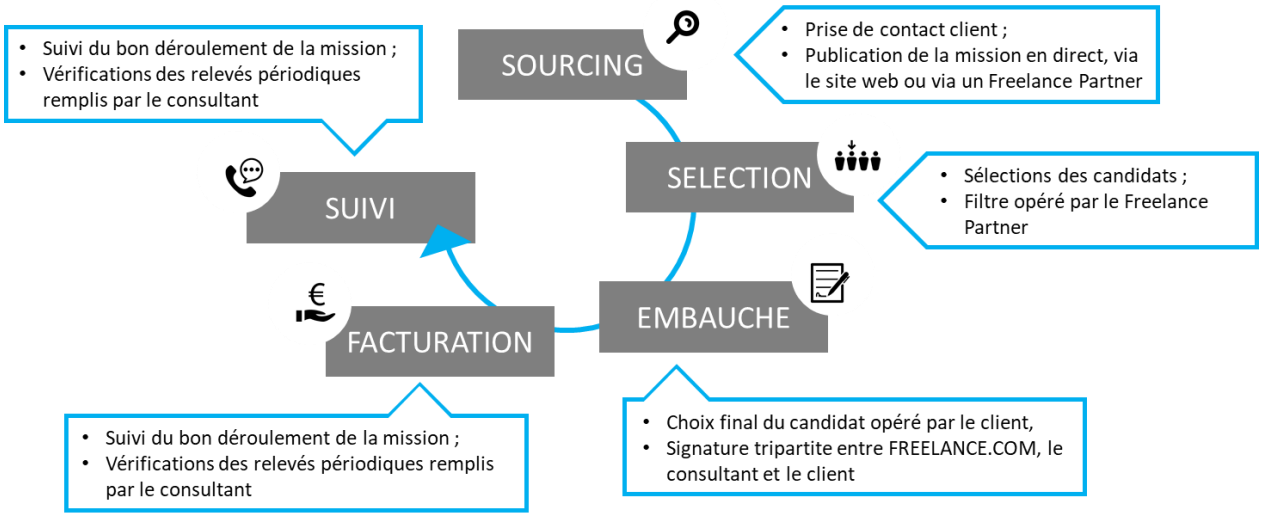

Au 31 décembre 2019, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 109,3 € en croissance de 56% par rapport à 2018.

5.1.2 Le portage salarial

Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié/consultant « porté » ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial (ici, FREELANCE.COM) effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix…),
2. FREELANCE.COM signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
3. FREELANCE.COM facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.

Cette formule, d'une part, permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié et d'autre part, constitue un outil de flexibilité pour les entreprises qui peuvent ainsi adapter au mieux leurs ressources externes à leurs besoins.

Cette organisation permet au consultant « porté » d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.

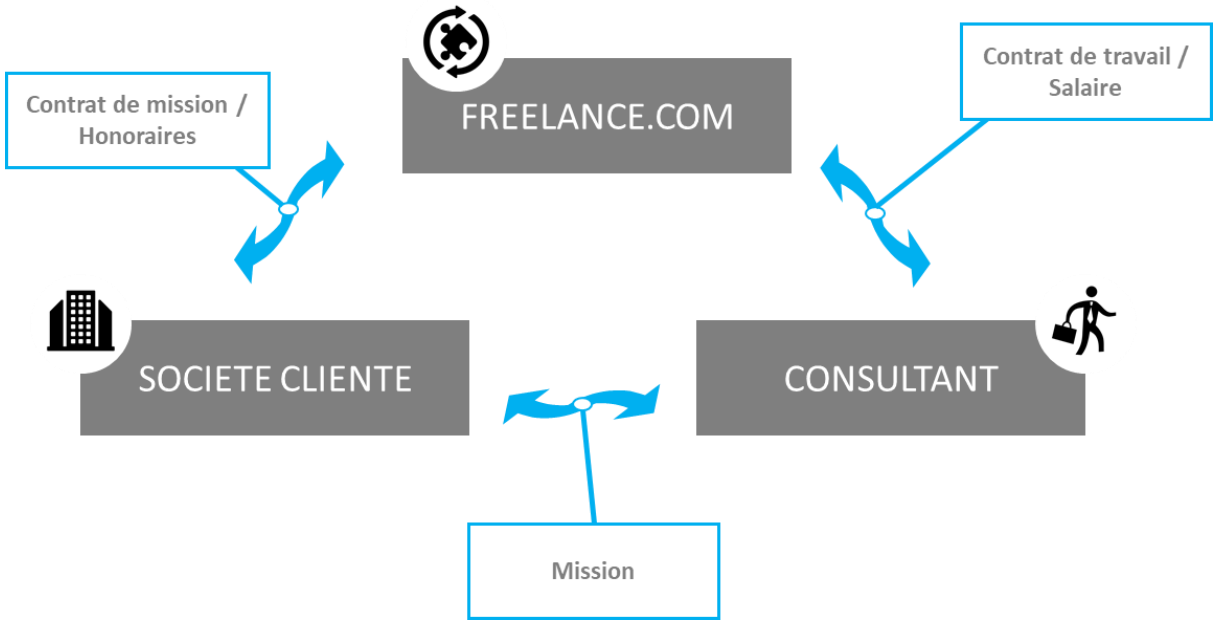

Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant « porté » qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée. La société cliente sera couverte par la société de portage salarial (FREELANCE.COM) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Au-delà de la flexibilité, les avantages du portage salarial sont multiples pour les clients :

- d'un point de vue Ressources Humaines : allègement de la charge de travail puisque le contrat de travail est logé chez FREELANCE.COM qui prend en charge les déclarations administratives d'embauches et les formalités de fin de contrat ;
- d'un point de vue financier, le portage salarial permet une grande réactivité face à une demande urgente tout en ayant l'assurance de ne pas dépasser le budget fixé ;
- juridiquement, le portage salarial est reconnu comme une forme d'emploi totalement réglementée (ordonnance du 2 avril 2015).

Au 31 décembre 2019 cette activité a généré 125,7 M€ de chiffre d'affaires.

5.1.3 La conformité des documents : Provigis (DATA RSE)

L'activité de gestion de documents légaux de FREELANCE.COM correspond à la prise en charge par le Groupe de la collecte régulière des documents obligatoires que les clients donneurs d'ordre doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs et sous-traitants puis au contrôle de ces documents afin de s'assurer que ces derniers sont en règle.

En effet, le client donneur d'ordre doit collecter et vérifier les attestations soumises au devoir de vigilance, sous peine de sanctions et de poursuites pénales, auxquels peuvent s'ajouter des niveaux de contrôle additionnels propres à chaque entreprise.

La plateforme web développée par PROVIGIS permet d'optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d'avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d'actualisation des documents. En particulier, PROVIGIS intègre un module de reconnaissance optique (OCR) permettant de lire, contrôler et valider ou invalider automatiquement et en temps réel les documents scannés déposés sur la plateforme par les fournisseurs. En 2019, Provigis recense près de 700 000 sociétés sur sa plateforme.

La solution en ligne de prise en charge collecte et vérification des documents légaux des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de l'obligation de vigilance des donneurs d'ordre permet :

- Le contrôle systématique de l'Extrait K-bis,
- La preuve de l'authentification des attestations de Vigilance (URSSAF, RSI, MSA) via le récépissé téléchargeable,
- La Gestion par contrats/prestations des listes nominatives des travailleurs étrangers, déclaration CNIL,
- La Délivrance du certificat Provigis.

Elle peut également collecter et vérifier des documents additionnels définis par le client donneur d'ordre auprès des travailleurs indépendants :

- Fiche fournisseur,
- IBAN, RIB,
- Attestations fiscales,
- Assurances,
- Agréments CNAPS,
- ICPE,
- Licences transports,
- ISO, etc.

Chaque client peut suivre via un tableau de bord qui lui est propre la conformité de ses sous-traitants et fournisseurs. Afin d'exercer cette activité, PROVIGIS est membre de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), partenaire de spécialistes des données économiques et légales. La société détient le titre de « Tiers certificateur » auprès de la FNTC.

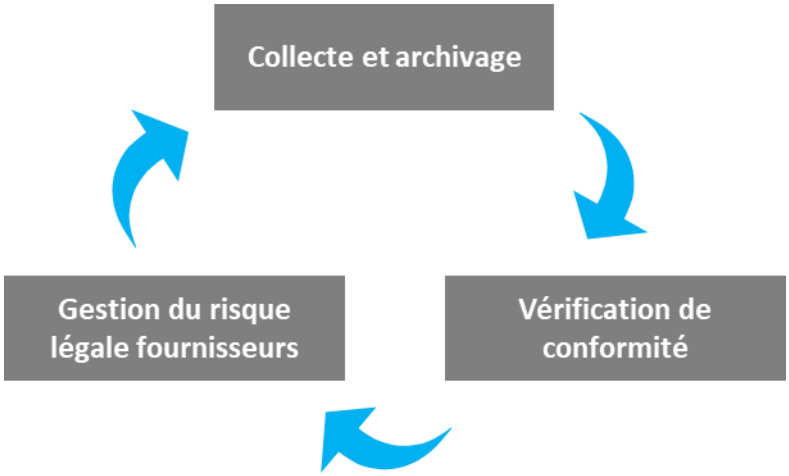

PROVIGIS permet également d'alerter le fournisseur et/ou le donneur d'ordres dès qu'une information obligatoire et importante est en passe de devenir obsolète.

Cette activité positionne le Groupe comme un éditeur de solutions en mode SAAS (Software As A Service), solutions également intégrables en web-services dans des outils tiers (e-Achats, ERP, etc.).

Les différentes étapes sont les suivantes :

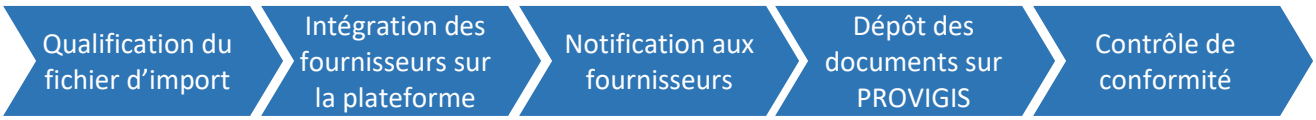

Ce service fourni par PROVIGIS est facturé au donneur d'ordre sous forme d'abonnement annuel, reconductible d'une année sur l'autre.

PROVIGIS compte plus de 600 donneurs d'ordres dont des groupes de forte notoriété tels que AXA, TOTAL, CAP GEMINI, L'OREAL, SOCIETE GENERALE, AFNOR, SCHNEIDER ELECTRIC, BNP...

Cette activité bénéficie d'un taux de renouvellement des contrats très élevé.

Une offre de souscription en ligne a été lancée en 2019, sous la forme de l'intégration sur le site Provigis d'un module e-commerce. Cette offre a généré plus de 200 nouvelles entreprises clientes.

Au 31 décembre 2019 cette activité a généré 2,1 M€ contre 1,9 M€ au 31 décembre 2018 et 1,5 M€ au 31 décembre 2017.

5.2 Les principaux marchés

Le principal marché sur lequel intervient FREELANCE.COM est le marché de l'externalisation de gestion de talents. L'externalisation se définit comme la délégation à un prestataire tiers de la gestion d'une ou de plusieurs fonctions de l'entreprise pour une durée contractuelle. Elle permet souvent aux entreprises de se concentrer sur leurs tâches premières ou plus simplement de réaliser des économies.

FREELANCE.COM intervient sur différents marchés d'externalisation :

- Le marché des travailleurs indépendants / freelance,
- Le marché du portage salarial,
- Le marché de la certification de documents obligatoires légaux.

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l'origine de la relation	Profils
Portage salarial	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Le salarié porté	A l'origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
Travailleur freelance	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye l'agence qui paye le consultant).	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l'informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.
Travail temporaire	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs (industrie 46%, tertiaire 42%, BTP 12%)*

* Source : Baromètre PRISM'EMPLOI – Décembre 2019

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM est peu présent sur ce marché qui comptait plus de 794 656 emplois à fin janvier 2020 (*source : http://dares.travail-emploi.gouv.fr/*).

5.2.1 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie des avantages sociaux d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

- Le salarié porté :

Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa

liberté d'organisation. Le salarié porté est en charge de prospecter lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.
Par son statut de salarié (CDI ou CDD), le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

- L'entreprise porteuse :

La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

- Le client final :

Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

Selon le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS), la France comptait environ 90 000 salariés portés en 2019 alors qu'ils étaient 52 000 en 2014, soit une croissance de +73% entre 2014 et 2019. Sur le plan européen, 7 millions de personnes sont aujourd'hui des salariés portés.

Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élevait en 2018 à 1 milliard d'euros (*source* : PEPS) contre seulement 517 millions d'euros en 2014.

Le marché va continuer sa forte progression dans les années à venir. La PEPS prévoit 600 000 salariés portés et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'€ à horizon 2025.

Selon l'étude IFOP-FREELANCE.COM, réalisée en novembre 2019 sur un échantillon de 1 001 cadres du privé, 2 cadres du privé sur 5 (40%, dont 6% « certainement ») affirment avoir l'intention d'expérimenter le portage salarial dans un horizon de cinq ans. Ce score progresse significativement de 9 points en un an, depuis la précédente étude réalisée en 2018. Plus précisément, cette intention de recours est majoritaire (ou quasiment majoritaire) chez les plus jeunes (51% chez les moins de 35 ans), les cadres du privé du secteur « Information / Communication » (49%), ceux ayant 3 à 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise actuelle (53%) et les cadres aux niveaux de revenus plus modestes (51%). Enfin, signe là encore de l'absence de caractère déceptif une fois l'avoir pratiqué, les cadres qui ont déjà travaillé en tant que freelance sont aussi davantage séduits par le concept (60%).

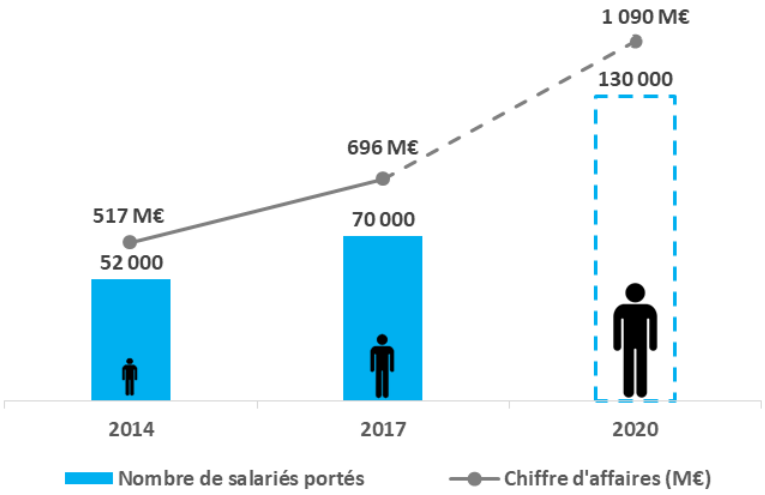

Évolution du marché du portage salarial, source : PEPS

La croissance du portage salarial est soutenue par :

- l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la volonté d'indépendance et d'entreprenariat de la génération « Y ». En effet, cette forme de contrat offre un double avantage aux salariés : l'indépendance technique et la protection sociale.
- la professionnalisation de la branche et notamment l'évolution de la réglementation et la création de la convention collective qui donne un cadre juridique au secteur.

La réglementation encadrant le portage salarial n'a pas cessé d'évoluer au cours des dernières années (cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible et de sécuriser cette branche professionnelle. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial alors que cette notion a été introduite dans le code du travail le 25 Juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis :

- la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €,
- de faire reconnaitre les droits des salariés portés auprès de pôle emploi,
- d'ouvrir le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

L'ordonnance a durci les règles envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Elle précise également que le portage salarial est uniquement destiné à des prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Enfin, le portage salarial est devenu un secteur à part entière en décembre 2016 lorsqu'une branche professionnelle dédiée a été créée. En mars 2017 a été signée une convention collective qui lui est consacré. Ces nouvelles règlementations mettent fin à des années de discussion entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui réclamaient une sécurité et une protection sociale plus importantes pour les salariés portés. Ainsi, ces derniers bénéficient depuis le 1er juillet 2017, de la mise en place de deux mécanismes de protections : un individuel (réserve utilisable en cas d'inactivité) et un collectif (fond de mutualisation qui sécurise les parcours).

5.2.2 Les travailleurs freelances

Les freelances sont des travailleurs indépendants qualifiés — spécialisés en marketing, graphistes, designers ou développeurs informatiques — qui choisissent de se mettre à leur compte sans employer d'autres personnes. Ils fournissent leurs services à des sociétés / organisations qui ont externalisé leur fonction.

Bien que les métiers du web soient prédominants, tous les secteurs sont concernés :

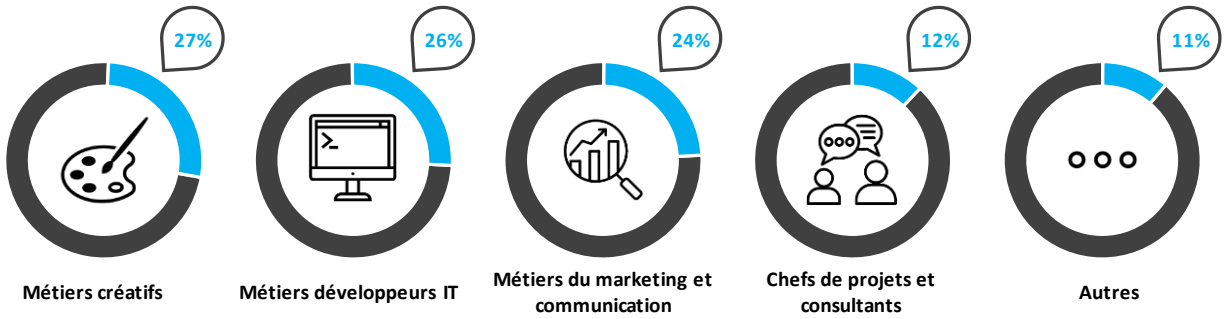

Quels métiers exercent les freelances ?
Source : OUISHARE & HOPWORK – Etude le Freelancing en France en 2017

Le profil des travailleurs freelance est très hétérogène :

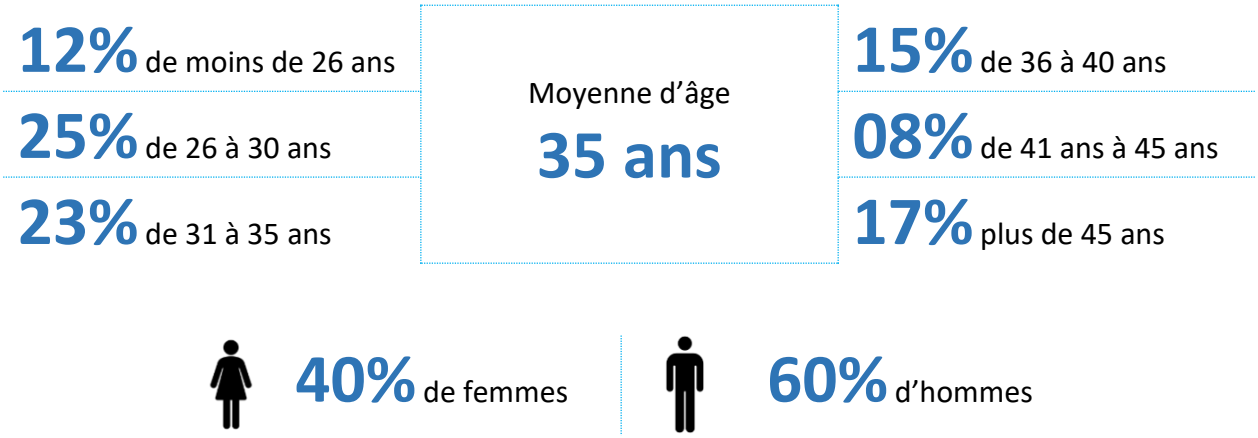

Qui sont les freelances ?
Source : OUISHARE & HOPWORK – Etude le Freelancing en France en 2017

La motivation principale de ces travailleurs Freelance est la liberté. C'est un statut qui confère beaucoup d'autonomie au travailleur notamment sur :

- la gestion de son temps de travail,
- le choix des clients et des projets,
- le choix du lieu de travail.

Coté entreprises, elles sont séduites par la flexibilité qu'offre le freelancing. Les entreprises peuvent faire appel à un travailleur freelance pour une mission et non pour une simple durée, ce qui facilite la gestion des projets.

La part de freelances dans la population active n'a cessé de progresser ces dernières années. En 10 ans, le nombre de freelances a augmenté de +130%.
On recense à fin 2019, plus de 930 000 freelances en France.

Le freelancing va continuer de progresser car il répond aux nouveaux enjeux du monde du travail notamment en matière de flexibilité de l'emploi.
En effet, toujours selon l'étude IFOP - FREELANCE.COM, plus des 3/4 des cadres (77%) ont une bonne opinion du statut de freelance, même sans l'avoir forcément déjà exercé. Signe de la quasi-absence de caractère déceptif, ce taux grime à 86% chez ceux ayant déjà expérimenté ce statut dont 89% chez ceux l'ayant expérimenté plusieurs fois. Une proportion non négligeable de cadres du privé (32%) déclare avoir déjà songé à démissionner pour devenir Freelance. Ce qui, étant donné la population des cadres en France de près de 4,3 millions de personnes en 2018, démontre le potentiel considérable de freelances potentiels dans les années à venir.

5.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie stipule que : « La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire…) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.

Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.
Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.
L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

5.3 Évènements importants dans le développement des activités du Groupe

Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.

1992	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI). GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1996	Rachat de la société GDFI par Ms. A. Martinie et S. Vieujot.
1997 -1999	Lancement du premier site web « Freelance Technologies ». La croissance de l'activité est forte, la Société se développe particulièrement sur le segment des clients « grands comptes ». Développement international avec ouverture de plusieurs filiales à l'étranger. GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Une levée de fonds de 5 M$ est réalisée. L'éclatement de la bulle Internet et les opérations internationales, fortement consommatrices de trésorerie, fragilisent la structure financière du Groupe. Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique. FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe et réalise une augmentation de capital de 2,5 M€ en novembre 2001.
2002	Développement des activités communication et consulting.
2005	Introduction sur Euronext Growth (anciennement Alternext), le Groupe lève 2,5 M€. Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS).

2006	Lancement de nouveaux projets : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ». Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.
2007-2009	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents.
2010	Lancement officiel de l'offre FREELANCE / DIRECT et du nouveau site web FREELANCE.COM.
2014	Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet. Refonte de l'outil informatique de gestion des ventes et d'interface avec les clients. Franchissement du seuil de 200 000 CV et d'ouverture de plus de 30 000 comptes de donneurs d'ordres en provenance de plus de 70 pays.
2015-2016	FREELANCE.COM a réalisé en août 2015 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,3 M€. Puis FREELANCE.COM a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€. Au cours de ces augmentations de capital et par le rachat des parts détenues par A. Martinie, GROUPE CBV INGENIERIE devient le nouvel actionnaire de référence avec 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote de FREELANCE.COM. Par ailleurs, en octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme. Fin décembre 2016, GROUPE CBV INGENIERIE accroit son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage constitué de 29 sociétés dont 16 détenues directement. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur. A l'issue de cette opération, GROUPE CBV INGENIERIE détient 88,36% du capital et 84,89% des droits de vote de FREELANCE.COM.
2017	En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex). En mai 2017, le Groupe étend son activité en Europe en ouvrant un nouveau bureau à Berlin, en Allemagne. Ce bureau pourra s'appuyer sur les équipes de la société Ergonos Germany (une des sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE).

	En juillet 2017, le Groupe a ouvert un nouveau bureau international à Singapour. Ce bureau doit assurer le développement de l'activité dans toute l'Asie du Sud-Est sous la dénomination commerciale FREELANCE.COM Asia.
2018	Le 29 juin 2018, le Groupe a réalisé une nouvelle opération d'apports. Cette opération porte sur les titres Freelance.com Maroc SARL détenus par Mohamed BENBOUBKER (administrateur du Groupe et membre du Comité de direction) dans FREELANCE.COM. Cette opération permet à FREELANCE .COM de détenir 100% des titres de Freelance.com Maroc SARL et ses filiales contre 60% précédemment. Sur l'exercice FREELANCE.COM a constaté l'exercice de 4 132 326 BSA qui ont conduit à la création de 4 132 326 actions nouvelles. Le montant total levé résultant de l'exercice de ces BSA s'élève à 4,3 M€. Les fonds propres de FREELANCE.COM continuent ainsi de se renforcer.
2019	En 2019, le Groupe a procédé à une simplification de son périmètre : les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par AD'Missions Etudes et Projets. Ainsi, le Groupe est désormais composé de 21 sociétés. Sur l'exercice FREELANCE.COM constate un quasi doublement de son activité sourcing/gestion de sous-traitance sur 2019 vs 2018.
2020	FREELANCE.COM entre en négociations exclusives avec INOP'S 1er réseau d'experts du numériques (70 000 experts) pour une prise de participation majoritaire afin de constituer un acteur leader des prestations intellectuelles. INOP'S a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 84 M€ d'euros environ.

5.4 Stratégie et objectifs

La croissance constatée en fin d'année 2019 témoigne de la pertinence de la stratégie commerciale du Groupe, qui entend continuer à se développer fortement dans ses services aux indépendants et aux entreprises et conforter sa place de leader français de l'intermédiation entre entreprises et prestataires intellectuels et facilitateur de l'Entreprise Etendue.

Comme lors des exercices précédents, d'importants investissements continuent d'être réalisés en ressources humaines, en marketing et en informatique, clés de voûte de la stratégie du groupe. L'exercice 2020 s'inscrivait dans cette continuité et FREELANCE.COM se fixait pour objectif une croissance soutenue à deux chiffres.

Néanmoins, la situation sans précédent liée à l'épidémie du Covid-19 et ses impacts économiques, sociaux et opérationnels rendent incertaines les prévisions pour l'année 2020.

Il est à noter que FREELANCE.COM a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours. Se reporter au paragraphe 3.1.3 du présent document.

Pour autant, les incertitudes actuelles sur le déconfinement des acteurs économiques et plus globalement sur la sortie de crise ne permettent pas de communiquer pour le moment sur les objectifs 2020.

A plus long terme, le Groupe s'appuie toujours solidement sur des tendances de fonds d'un besoin croissant d'indépendants et son ambition de dépasser le seuil des 500 M€ de chiffre d'affaires d'ici 3-4 ans est maintenue.

Le 3 mars 2020, FREELANCE.COM est entrée en négociation exclusive avec la société INOP'S ; un réseau d'experts du numériques qui a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 84 M€.

Avec cette acquisition FREELANCE.COM a la volonté de poursuivre son développement, en complétant son offre de services - recrutement des talents, gestion des ressources et mise en conformité, portage salarial – avec un réseau de PME et de start-up du numérique, une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public et une plateforme de freelances.

Cette acquisition doit se finaliser au cours du 2ème trimestre 2020.

5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

FREELANCE.COM détient les marques et noms de domaine suivants :

Marques :

Le Groupe a déposé à l'INPI les marques suivantes :

- Freelance.com portage (marque sans logo)
- Freelance Europe (marque sans logo)
- Freelance Expert (marque sans logo)
- Freelance Zone (marque sans logo)
- Freelance Consulting (marque sans logo)
- Freelance Conseil (marque sans logo)
- Freelance Talent (marque sans logo)
- Freelance&co (marque sans logo)
- Freelance Data (marque sans logo)
- Freelance Profil (marque sans logo)
- Freelance Sucess (marque sans logo)
- Freelance First (marque sans logo)
- Freelance Pro (marque sans logo)

- Freelance.com Models (marque sans logo)
- Freelance World (marque sans logo)
- Freelance.com models (marque et logo)
- Freelance Life (marque sans logo)
- BE FREELANCE (marque sans logo)
- Freelance.eu (marque sans logo)
- Freelance.fr (marque sans logo)
- Freelance.org (marque sans logo)
- Freelance.net (marque sans logo)
- Freelance.online (marque sans logo)
- Freelance.market (marque sans logo)
- Freelance.mobile (marque sans logo)
- Freelance.corp (marque sans logo)
- Freelance.tech (marque sans logo)
- Freelance.link (marque sans logo)
- Freelance Community (marque sans logo)
- Valor portage (marque sans logo)
- PROVAO (marque sans logo)
- PROVIGIS (marque sans logo)
- RM RESSOURCE MANAGEMENT (marque sans logo)
- FREELANCEBENCH (marque sans logo)
- FREELANCEAGLE (marque sans logo)
- FREELANCECORP (marque sans logo)
- VIGIBILITE (marque sans logo)
- VIGIBILITY (marque sans logo)
- PROCURIS (marque sans logo)
- MYFREEZONE (marque sans logo)
- FREELANCE DIRECT (marque sans logo)
- FREELANCE CORPORATE (marque sans logo)
- FREELANCETOOLS.COM (marque sans logo)
- PROWER.COM (marque sans logo)
- FREELANCECASH.COM (marque sans logo)
- FREELANCE.COM (marque et logo)
- FREELANCE.COM (marque sans logo)
- FREELANCE (marque et logo)
- IT'S TIME TO WORK DIFFERENTLY (marque sans logo)
- FREELANCE SUPPORT SERVICES FSS (marque sans logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE SUPPORT SERVICES F2S (marque sans logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE BUSINESS SERVICES (marque et logo)
- FREELANCE PROTECTION (marque et logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE2S (marque et logo) – uniquement au Maroc
- MY FREELANCE (marque sans logo)
- FREELANCE PORTAGE IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- PORTAGE.COM IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- FREELANCE.JOB IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- PORTAGE (marque et logo)
- PCSAS IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT
- Interprojets.com (marque et logo)

- CLUB ACHETEUR (marque sans logo)
- PORTAGE TEMPORAIRE (marque sans logo)
- La Force Commerciale des Indépendants (marque sans logo)
- RESSOURCE MANAGEMENT (marque et logo)
- RM RESSOURCE MANAGEMENT (marque et logo)
- LE BLOG DU FREELANCE (marque et logo)
- FRANCE PORTAGE SALARIAL IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- VALOR SA IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT
- VALOR CONSULTANTS IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- VALOR ONE IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque et logo)
- GROUPE FCOM (marque sans logo)
- RM PRO (marque sans logo)
- Freelance technologies (marque et logo)
- FREELANCE GROUPE (marque et logo)
- RM PRO (marque et logo)
- FREELANCEONE (marque et logo)
- FRANCE PORTAGE SALARIAL (marque et logo Valor)
- Freelance (marque et logo)
- F FREELANCE (marque et logo)
- Provigis (marque et logo)
- Talenteed (marque)
- Agile Portage (marque)

Noms de domaine :

Le Groupe FREELANCE.COM a enregistré 169 noms de domaine afin de couvrir l'ensemble de ses activités (notamment : freelance.com, admissions.fr, valor.fr, portage.com, portage-salarial.com, savoirfaire.fr, provigis.com, web-profils.com, access-etoile.fr, club-acheteurs.com) déclinés en .fr, .com, .eu et autres postfixes nationaux.

5.6 Position concurrentielle

Fondée en 1992, FREELANCE.COM est l'un des précurseurs de « l'intermédiation » et l'un des principaux acteurs de ce marché.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. D'autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence.

Avec une croissance de près de 28% par an depuis l'ordonnance de 2015[1], le secteur s'est structuré et compte plus de 300[2] sociétés en 2019 selon le PEPS, syndicat représentatif du portage salarial.

Dans ce marché extrêmement concurrentiel, FREELANCE.COM fait partie des rares acteurs de taille significative spécialiste de la mise en relation entre les entreprises et les travailleurs indépendants

CL

[1] Source rapport de branche 2019 – site PEPS
[2] Source OPCALIA/PEPS 2019 – site PEPS

Il existe 3 profils d'entreprises présents sur le marché du portage français :

- **Les groupes spécialistes du portage salarial** : souvent présents sur le secteur depuis plus de 15 ans, bien avant son encadrement juridique récent. Ils ont atteint aujourd'hui une taille critique (souvent plus de 500 consultants actifs par an) et une assise financière.
  Exemple de sociétés : AD'MISSIONS, VALOR, JAM, ABC PORTAGE, CADRES EN MISSION, RH SOLUTIONS ;

- **Les entreprises de portage indépendantes** : en 2016, 91% des entreprises du secteur comptaient moins de 250 salariés portés. À côté des groupes précédemment évoqués, cohabitent donc sur le marché français un grand nombre d'acteurs de plus petite taille avec le plus souvent un ancrage sur un territoire ou un bassin d'emploi tissant des liens étroits avec les acteurs de l'emploi (APEC, Pôle emploi, collectivité territoriale…).
  Exemple de sociétés : ALTROS, CAPE SERVICES, PORTAGEZ-VOUS, EMBARQ, REGIE-PORTAGE, PORTALIA ;

- **Les entreprises rattachées à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH** : si une entreprise de portage salarial est tenue (Art. L. 1254-24 du Code du travail) d'exercer l'activité de portage salarial à titre exclusif, un nombre croissant d'entreprises de portage appartient à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH. Par exemple, c'est le cas des principales sociétés d'intérim et de management de transition.

73% des entreprises du secteur réalisent un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ et 10 M€, selon le site internet Le Guide du Portage.

Sources : Site internet (www.guideduportage.com – publication du 11/02/2020) et Annuaire Peps

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, deux autres acteurs principaux sont présents sur ce marché aux cotés de FREELANCE.COM : ATTESTATION LEGALE (généraliste tel que FREELANCE.COM), E-ATTESTATIONS.COM (spécialisé sur le marché public).

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter des synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l'externalisation : la recherche d'un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

5.7 Investissements

5.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe poursuit ses développements entre le 31 décembre 2019 et la date d'enregistrement du présent document.

En 2017, Le Groupe a investi 297 K€ en « Autres immobilisations corporelles » ce qui correspond essentiellement à l'aménagement du siège social de la Grande Arche à la Défense.

A partir de 2018, le Groupe a investi plus fortement (1 531 K€ en 2018, et 1 309 K€ en 2019). En effet ces investissements concernent essentiellement dans la digitalisation et l'automatisation des processus et outils internes pour plus d'1 000 K€ /an.

5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Dans la continuité des investissements de 2018 et 2019, le Groupe continue sa montée progressive pour digitaliser ses métiers.

Le 3 mars 2020, FREELANCE.COM est entrée en négociation exclusive en vue de l'acquisition de la société INOP'S. Se reporter au paragraphe 3.1.4 du présent document.

5.7.3 Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé en intégration globale, à l'exception toutefois de la société TEOPHILE, sans activité significative au 31 décembre 2019 (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2019 présentée au paragraphe 18.1.5.3 ci-dessous). Elles sont présentées au paragraphe 6 du présent document.

5.7.4 Question environnementale

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Périmètre

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

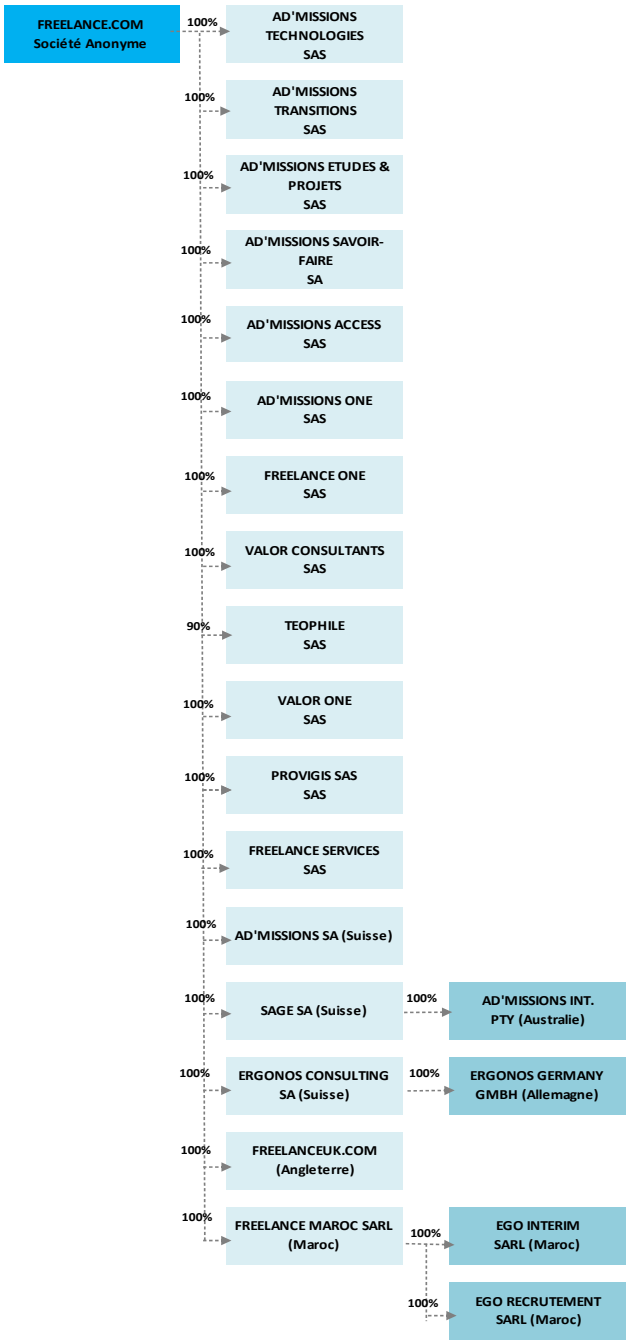

Organigramme (% exprimés en capital et en droits de vote)

6.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

Dénomination sociale	Activité principale	Pays d'origine	Numéro de RCS	% de contrôle 2019	% d'intérêt 2019	Chiffre d'affaires au 31/12/2019 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2019 (en K€)
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	Port. Sal.	France	808 257 026	100%	100%	4 759	134
ADMISSIONS TRANSITIONS	Port. Sal	France	808 112 833	100%	100%	3 439	126
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Port. Sal	France	487 531 659	100%	100%	36 176	1 360
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Port. Sal	France	413 598 632	100%	100%	11 935	(545)
ADMISSIONS ACCESS	Port. Sal	France	478 676 901	100%	100%	4 042	(16)
FREELANCE ONE SAS	Sour./ Ges. SST	France	852 264 431	100%	100%	-	(3)
VALOR CONSULTANT SAS	Port. Sal	France	311 810 816	100%	100%	28 677	725
TEOPHILE SAS (1)	Port. Sal	France	839 240 322	90%	90%	-	(33)
VALOR ONE SAS	Port. Sal	France	505 317 503	100%	100%	3 796	(25)
ADMISSIONS ONE	Port. Sal	France	837 521 442	100%	100%	540	(97)
PROVIGIS SAS (2)	Certification	France	431 960 251	100%	100%	2 100	461
FREELANCE SERVICES SAS (3)	Support	France	517 703 385	100%	100%	7 868	87
ADMISSIONS Suisse SA	Port. Sal	Suisse	-	100%	100%	1 024	44
SAGE SA	Port. Sal	Suisse	-	100%	100%	32 770	3 169
AD'MISSIONS INT.PTY	Port. Sal	Australie	-	100%	100%	n.d.	n.d.
ERGONOS CONSULTING SA	Sour./ Ges. SST	Suisse	-	100%	100%	12 143	63
ERGONOS GERMANY GMBH	Sour./ Ges. SST	Allemagne	-	100%	100%	1 951	(2)
FREELANCEUK.COM LTD	Port. Sal	Royaume-Uni	No.1082833	100%	100%	481	6
FREELANCE MAROC SARL (4)	Sour./ Ges. SST	Maroc	No.102973 *	100%	100%	6 886	199
EGO INTERIM SARL	Interim	Maroc	No.209503	100%	100%	4 986	220
EGO RECRUTEMENT SARL	Sour./ Ges. SST	Maroc	No.230111	100%	100%	0	9

(1) TEOPHILE SAS a été immatriculée le 26 avril 2018. Cette structure juridique sera dédiée à de nouvelles offres de portage salarial Elle est détenue à 90% par FREELANCE.COM et à 10% par COUR DU MOULIN, holding personnelle de Sylvestre BLAVET.

(2) PROVIGIS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux.

(3) La société FREELANCE SERVICES porte les effectifs permanents français du Groupe.

(4) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) porte les activités marocaines de sourcing/gestion de sous-traitance du Groupe au Maroc et est la maison mère des deux autres entités marocaines EGO INTERIM et EGO RECRUTEMENT. Elle est dirigée par Monsieur Mohamed BENBOUBKER (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/07/2017).

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé intégration globale, à l'exception toutefois de la société TEOPHILE, sans activité significative au 31 décembre 2019 (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2019 présentée au paragraphe 18.1.5.3 ci-dessous).

A noter qu'en date du :

- 1er janvier 2018, SAVOIR FAIRE & RESSOURCES SAS a été dissoute (TUP au profit de FREELANCE.COM). Ses filiales, AD'MISSIONS SAVOIR-FAIRE SA, ALTOREM et SAVOIR FAIRE ET ENTREPRISE Sarl sont détenues à 100% par FREELANCE.COM ;
- 29 juin 2018, 40% du capital de FREELANCE.COM MAROC a été apporté à FREELANCE.COM qui détient donc la totalité de son pôle Maroc composé de FREELANCE.COM MAROC, EGO INTERIM et EGO RECRUTEMENT ;
- 8 novembre 2018, 100% du capital d'ALTOREM GROUP et de AD'MISSIONS FORMATION a été cédé à AD'MISSIONS ETUDES et PROJETS.
- 1er janvier 2019, les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 8 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par ADM 75 – Etudes et Projets ;
- 10 juillet 2019, création de FREELANCE ONE détenue à 100% par FREELANCE.COM ;
- 31 décembre 2019 dissolution suivie d'une liquidation de FREELANCE.COM MODELS.

Le Groupe FREELANCE.COM est désormais constitué de 21 sociétés.

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers : il existe une convention centralisée de trésorerie entre FREELANCE.COM et ses filiales ;
- des flux relatifs aux services rendus et de support à l'exploitation dans le cadre des activités entre toutes les sociétés du Groupe selon les besoins ;
- des flux relatifs à l'activité commerciale correspondant à un flux de sous-traitance entre société du Groupe dans un cadre commercial.

Les volumes de flux intragroupes estimés pour l'année 2019 sont pour les flux financiers de l'ordre de 9,8 M€ pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 12,1 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 13,8 M€.

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant dans le Document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 juillet 2018 sous le numéro D.18-0698, ainsi que ;
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643.

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Enregistrement Universel et notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2019 figurant au paragraphe 18.1.5.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017.

7.1.1 Evolution des résultats et de la situation financière

En K€, normes françaises	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Actif			
Actif immobilisé	**40 587**	**40 062**	**38 289**
Dont écart d'acquisition	35 650	35 650	35 035
Actif circulant	**89 682**	**69 415**	**60 058**
Créances clients et comptes rattachés	49 689	39 704	32 197
Autres créances	13 369	9 384	8 500
Disponibilités & VMP	26 624	20 327	19 362
Comptes de régularisation	**489**	**373**	**275**
Total actif	**130 758**	**109 850**	**98 622**
Passif			
Capitaux propres – part du Groupe	**39 737**	**33 519**	**23 609**
Intérêts minoritaires	**-**	**-**	**311**
Provisions pour risques et charges	**1 097**	**1 561**	**2 438**
Dettes	**89 115**	**73 848**	**71 298**
Emprunts et dettes financières	11 482	11 411	13 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 729	19 424	14 272
Dettes fiscales et sociales	41 764	42 165	42 017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	7	15
Autres dettes	1 126	841	1 439
Comptes de régularisation	**809**	**922**	**966**
Total bilan	**130 758**	**109 850**	**98 622**

Au 31 décembre 2019, la valeur totale du bilan s'élève à 130 758 K€, contre 109 850 K€ en 2018 et 98 622 K€ en 2017.

- **Actif**

L'actif immobilisé au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est composé majoritairement d'un écart d'acquisition de 35 035 K€, lié à l'opération d'apport par CBV INGENIERIE de sa branche d'activité de portage salarial et d'un écart de première consolidation de 615 K€ lié à l'apport de 40% du capital de FREELANCE.COM MAROC à FREELANCE.COM réalisé en 2018.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 3 172 K€ au 31 décembre 2019 contre 2 609 K€ au 31 décembre 2018 et 1 651 K€ au 31 décembre 2016.
Elles comprennent principalement :

- les marques et noms de domaine détenus par FREELANCE.COM pour 1 260 K€,
- des logiciels spécifiques développés pour 200 K€ (développement et mise en service de TEOPHILE, site d'employeur délégué (portage salarial B2B),
- la valeur nette d'un fonds de commercial pour 297 K€ de prestations de services acquis auprès de CBV,
- et des développements en cours pour deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le Groupe, SMART (offre de portage salarial digitalisée) et LINK (automatisation des processus de portage administratif) pour 1 211 K€. Les mises en services sont attendues durant le second semestre 2020.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 405 K€ au 31 décembre 2019 contre 441 K€ au 31 décembre 2018 et 414 K€ au 31 décembre 2017. Ce poste est essentiellement lié à l'aménagement du site de la Grande Arche de La Défense.

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 360 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 362 K€ au 31 décembre 2018 et 1 189 K€ au 31 décembre 2017. Elles sont composées de :

- titres non consolidés concernant la filiale TEOPHILE détenue à 90% (45 K€) ;
- prêts pour 586 K€ correspondant aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial ;
- dépôts et garanties versés pour 398 K€ au 31 décembre 2019 contre 514 K€ au 31 décembre 2018 dont notamment 107 K€ de dépôts de garantie consentis par FREELANCE.COM dans le cadre de la location des bureaux situés à la Grande Arche de la Défense, 69 K€ issues de la branche d'activité de portage et 180 K€ sur la filiale marocaine d'intérim ;
- d'autres créances immobilisées pour 331 K€ relatives aux dépôts de caution que réalisent les filiales suisses dans le cadre de leur activité pour 276 K€ et pour 54 K€ par FREELANCE.COM au titre de son contrat de liquidité.

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés qui représentent les créances non cédées à la société d'affacturage. Celles-ci s'élevaient à 49 689 K€ au 31 décembre 2019 contre 39 704 K€ au 31 décembre 2018 et 32 197 K€ au 31 décembre 2017.

Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées à la société d'affacturage. Au 31 décembre 2019, l'encours d'affacturage s'élève à 21 214 K€ pour 14 921 K€ au 31 décembre 2018. Les

sociétés VALOR CONSULTANTS et VALOR ONE ont mis fin à leur contrat d'affacturage à compter du 1er janvier 2018. Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

Les autres créances comprennent principalement des créances fiscales intégrant la TVA déductible pour 7 047 K€ et des crédits/avances d'impôts pour 1 799 K€. Ce poste s'élevait à 8 846 K€ au 31 décembre 2019 contre 7 617 K€ au 31 décembre 2018 et 7 078 K€ au 31 décembre 2017.
Il comprend également, les comptes d'affacturage pour 3 712 K€ au 31 décembre 2019, contre 1 239 K€ au 31 décembre 2018, qui représentent notamment les sommes laissées en garantie à la société d'affacturage jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

Le poste des disponibilités s'élève à 26 119 K€ au 31 décembre 2019 contre 19 837 K€ au 31 décembre 2018 et 18 721 K€ au 31 décembre 2017.

- **Passif**

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K€, normes françaises	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 892	2 862	2 467
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 421	29 451	24 590
Réserves	1 606	-3 156	-5 637
Résultat Groupe	5 904	4 448	2 189
Titres en autocontrôle	-85	-86	-
Capitaux propres - part du groupe	**39 737**	**33 519**	**23 609**

Les réserves positives résultent de l'accumulation des profits et pertes des exercices antérieurs et de la constatation des amortissements des écarts d'acquisition des sociétés acquises en 2006 et 2007 (PC SAS, VALOR SAS et PROVIGIS SAS) pour 3 003 K€.
L'effet cumulé (i) de l'augmentation de capital de FREELANCE.COM SA souscrite en avril 2016 pour un montant net de frais de 3 891 K€ et (ii) de la réalisation de l'apport partiel d'actif par GROUPE CBV INGENIERIE conduisant à une augmentation nette des capitaux propres de 21 892 K€ a permis de renforcer de façon significative la structure financière du Groupe à fin 2016.

Les capitaux propres se renforcent encore en 2017 grâce au résultat du Groupe de 2 189 K€ et atteignent ainsi 23 609 K€ au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 33 519 K€ au 31 décembre 2018 du fait principalement du résultat de 4 448 K€ et de l'exercice de bons de souscription d'actions pour 4 339 K€.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'élèvent à 39 737 K€ grâce au résultat du Groupe de 5 904 K€. Le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 30 K€ par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA). Au titre de cette opération la prime d'émission a diminué d'un montant de total de 30 K€.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2019, FREELANCE.COM a acheté 200 545 titres

et en a vendu 213 021. Au 31 décembre 2019, elle détient 36 282 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 85 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.
Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 097 K€ contre 1 561 K€ au 31 décembre 2018.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 11 482 K€ au 31 décembre 2019 contre 11 411 K€ au 31 décembre 2018 et 13 555 K€ au 31 décembre 2017.

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par GROUPE CBV INGENIERIE. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an.

Les autres dettes financières pour 332 K€ concernent les intérêts courus (12 mois) sur les obligations convertibles.

Les dettes d'exploitation comprennent majoritairement les dettes fiscales et sociales et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K€, normes françaises	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Dettes fournisseurs (hors immobilisations)	**34 729**	**19 424**	**14 272**
Freelances & managers commerciaux	34 268	18 784	10 432
Frais généraux	461	640	3 840
Dettes fiscales	**14 942**	**12 271**	**11 020**
Dettes sociales (1)	**26 823**	**29 894**	**30 997**
Courantes	1 911	5 023	4 420
Provisions aux portés	24 912	24 871	26 577
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**14**	**7**	**-**
Autres dettes	**1 126**	**841**	**-**
Produits constatés d'avance	**809**	**922**	**-**
Total des dettes d'exploitation	**78 442**	**63 358**	**56 289**

(1) La diminution des autres dettes d'exploitation est principalement due au paiement anticipé de dettes sociales fin décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018. L'impact négatif est de l'ordre de 2 000 K€ et est inclus dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » dans le tableau de flux de trésorerie.

Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

- **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de

la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par la société d'affacturage, le client final règle donc sa facture à ce dernier,

- **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM :** la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement de la société d'affacturage. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.
Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par la société d'affacturage. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

Concernant le fonctionnement de la dette aux portés, celle-ci est logée dans les dettes sociales. Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe.
  Au 31 décembre 2017, et suite aux apports des entités de portage de Groupe CBV Ingénierie, ce complément de rémunération représente 22% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 972 K€.
  Au 31 décembre 2018, ce complément de rémunération représente 20% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 060 K€.
  Au 31 décembre 2019, ce complément de rémunération représente 20% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 089 K€.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S.

En K€, normes françaises	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Prestations de services	**108 871**	**69 917**	**46 492**
France	84 275	46 890	24 770
Export	24 597	23 027	21 722
Portage salarial	**126 151**	**115 810**	**105 922**
France	92 995	87 403	85 420
Export	33 157	28 406	20 503
Autres*	**2 104**	**1 984**	**2 083**
Chiffre d'affaires (CA)	**237 127**	**187 711**	**154 497**
Autres produits d'exploitation	**1 011**	**1 487**	**1 277**
Résultat d'exploitation	**7 824**	**5 768**	**4 394**
Marge d'exploitation (en % du CA)	*3,3%*	*3,1%*	*2,8%*
Résultat financier	-674	-737	-100
Résultat courant av. impôts	**7 149**	**5 031**	**4 294**
Résultat exceptionnel	-222	388	-1 321
Participation des salariés**	-	-	-52
Impôts sur le résultat	-1 024	-970	-652
Résultat d'ensemble consolidé	**5 904**	**4 448**	**2 269**
Résultat groupe	**5 904**	**4 448**	**2 189**
Marge nette (en % du CA)	*2,5%*	*2,4%*	*1,4%*
Résultat hors groupe	**-**	**-**	**80**

* La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de PROVIGIS et les facturations de FREELANCE SERVICES aux entités hors groupe.
** A compter de 2018, la participation des salariés est incluse dans les frais de personnel.

Le chiffre d'affaires par activité est présenté ci-dessus. Le chiffre d'affaires et résultat des différentes filiales au 31 décembre 2019 est présenté au paragraphe 6.2 ci-dessus.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 237,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 187,7 M€ au 31 décembre 2018 et 154,5 M€ au 31 décembre 2017. L'activité a donc bénéficié d'une croissance organique solide de +26% en 2019.

Sur le plan géographique, la France a totalisé 179,4 M€ de chiffre d'affaires en 2019, soit 76% du total consolidé du Groupe. La croissance annuelle est de 32% dans l'Hexagone. L'international (Allemagne, Maroc, Suisse) a représenté 57,7 M€ de chiffre d'affaires, en croissance annuelle de 13%.

L'ensemble des activités du Groupe ont contribué à cette progression dynamique (2019 vs. 2018) :

- + 55,7% sur l'activité prestations de services, soit une augmentation en valeur de +38,9 M€ ;
- +8,9% sur l'activité portage salarial, soit une augmentation en valeur de +10,3 M€ ;

L'accélération de la croissance sur toutes les activités du Groupe témoigne ainsi du bon déroulement du plan stratégique et du succès des actions de redynamisation commerciale mises en œuvre.

- **Résultat d'exploitation**

Dans un contexte de croissance dynamique de l'activité, les charges d'exploitations ont été maîtrisées, bénéficiant des efforts d'adaptation de la structure de coûts menés en 2017, 2018 et 2019 :

- les frais de personnel administratif du groupe (hors salaires et charges des salariés portés) ont diminué de -9,7% entre 2018 et 2019. Au 31 décembre 2019 les frais de personnel administratif s'élèvent à 9 002 K€ (dont 152 K€ de participation des salariés) contre 9 970 K€ au 31 décembre 2018 et 8 654 K€ au 31 décembre 2017,
- Les autres achats et charges externes sont majoritairement composés d'achats de prestations qui représentent le versement des revenus des freelances. Le poste d'achats de prestations a représenté 98 249 K€ au 31 décembre 2019 contre 60 910 K€ au 31 décembre 2018 et 39 155 K€ au 31 décembre 2017.

Les salaires versés aux portés sont comptabilisés dans les charges de personnel et ont représenté 104 073 K€ au 31 décembre 2019 contre 93 163 K€ au 31 décembre 2018 et 83 627 K€ au 31 décembre 2017. Le solde des frais de personnel correspond aux salaires versés aux salariés du siège de FREELANCE.COM (personnel administratif du Groupe).

Au 31 décembre 2019, le résultat d'exploitation s'est établi à 7 824 K€ soit 3,3% de marge d'exploitation, en augmentation de 0,2 points par rapport au 31 décembre 2018.

- **Résultat financier**

Le résultat financier est négatif à hauteur de -674 K€ au 31 décembre 2019 contre -737 K€ au 31 décembre 2018 et -100 K€ au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2019, les filiales suisses contribuent pour l'essentiel aux différences nettes de change de -349 K€ (contre -169 K€ en 2018).
Les intérêts et charges assimilées de 438 K€ (contre 582 K€ au 31 décembre 2018) comprennent pour 332 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

En 2017, le groupe avait bénéficié d'effets de change favorables de + 285 K€ (soit + 460 K€ par rapport à 2016). Le poste intérêts et charges assimilés avait progressé à 533 K€ contre 251 K€ en 2016 (pro forma) dont 332 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM liés à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

- **Résultat exceptionnel**

FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel de -222 K€ au 31 décembre 2019 contre un résultat exceptionnel positif de 388 K€ au 31 décembre 2018.

Le résultat exceptionnel net comprend pour 105 K€ de charges nettes liées aux litiges prud'homaux et 84 K€ de charges nettes liées au solde d'un contrôle fiscal.

- **Résultat net**

Après prise en compte de l'impôt sur les résultats, à hauteur de 1 024 K€ en 2019, le résultat net part du groupe s'est établi à 5 904 K€ au 31 décembre 2019 contre 4 448 K€ au 31 décembre 2018 et 2 189 K€ au 31 décembre 2017.

7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

La stratégie du Groupe et ses objectifs sont explicités à la section 5.4 Stratégie et objectifs.

7.2 Résultat d'exploitation

7.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

Le Groupe n'a pas relevé d'événements inhabituels ou engagé de nouveaux développements qui influeraient sur son revenu d'exploitation en 2019. En particulier, le Groupe n'a constaté aucun impact des grèves de fin d'année en France sur son trafic en magasin ou sur ses ventes.

L'impact du COVID-19 sur l'exercice 2020 est abordé au paragraphe 3.1.3 du présent document.

7.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant

8 TRESORERIE ET CAPITAUX

8.1 Informations sur les capitaux propres

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecarts de conversion	Total part groupe	Intérêts mino.
Capitaux propres 31/12/2017	**2 467**	**19 325**		**2 189**	**-373**	**23 608**	**311**
Affectation en réserves		2 189		-2189			
Variation de capital	395	4 861				5 255	
Variation de titres en autocontrôle			-86			-86	
Rachat aux minoritaires							-311
Résultat N				4 448		4 448	
Variation des écarts de conversion					292	292	
Capitaux propres 31/12/2018	**2 862**	**26 375**	**-86**	**4 448**	**-80**	**33 519**	
Affectation en réserves		4 448		-4 448			
Variation de capital	30	-30					
Variation de titres en autocontrôle			1			1	
Rachat aux minoritaires							
Résultat N				5 904		5 904	
Variation des écarts de conversion					314	314	
Capitaux propres 31/12/2019	**2 892**	**30 793**	**-85**	**5 904**	**233**	**39 737**	

Depuis le 31 décembre 2017, la Société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Le 26 janvier 2018, le Conseil d'administration a constaté l'exercice des BSA convertis au cours du second semestre 2017 qui ont conduit à l'émission de 396 131 actions nouvelles, portant le capital social à 2 498 727,12 € ;

- Le 18 mai 2018, le Conseil d'administration a constaté l'émission de 150 000 actions nouvelles au titre du plan AGA du 19/05/2017. Cette émission a porté le capital social à 2 510 727,12 € ;

- Le 29 juin 2018, l'Assemblée Générale a approuvé l'opération d'apports des titres détenus de FREELANCE.COM SARL (Maroc) détenus par Mohamed BENBOUBKER à FREELANCE.COM. Cette opération a conduit à une augmentation du capital social, le portant à 2 562 727,12 € ;

- Le 6 juillet 2018, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM a constaté l'exercice de 3 736 195 BSA qui ont conduit à la création de 3 736 195 actions nouvelles. Le montant total levé résultant

de l'exercice de ces BSA s'élève à 3,9 M€. Le capital social de la Société a été porté à 2 861 622,72 € ;

- Le 29 avril 2019, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 29 948,08 € par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même montant.

- Le 24 avril 2020, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 22 235,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même montant.

A la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 2 913 895,92 € divisé en 36 423 699 actions.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2019, FREELANCE.COM a acheté 200 545 actions (contre 120 181 actions sur l'exercice précédent) et en a vendu 213 021 actions (contre 71 423 actions sur l'exercice précédent). Au 31 décembre 2019, elle détient 36 282 actions (soit 0,1% du capital social).

8.2 Informations sur la trésorerie

En K€	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé	**5 904**	**4 448**	**2 269**
Amortissements et provisions	152	-619	-56
Variation des impôts différés			
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôts	27	-58	558
Autres flux non monétaires	-4		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**6 078**	**3 771**	**2 770**
Variation du BFR lié à l'activité (1) (2)	1 045	-3 825	-1 038
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**7 124**	**-54**	**1 733**
Acquisitions d'immobilisations	-1 309	-1 531	-761
Incidence des variations de périmètres		-13	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	135	97	1 094
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investiss.	**-1 174**	**-1 447**	**333**
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		3 923	11
Émissions d'emprunts	332	330	416
Remboursements d'emprunts	-332	-1 784	-1 067
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fi.	**0**	**2 470**	**-641**
Variations de trésorerie	**5 950**	**971**	**1 424**
Trésorerie d'ouverture	20 327	19 361	18 065
Concours bancaire courant – Ouverture	-5	-266	-9
Trésorerie - Variations cours des devises	257	266	-389
Trésorerie - Autres variations	22	-11	6
Trésorerie - Clôture	26 624	20 327	19 361
Concours bancaire courant – Clôture	-73	-5	-266

(1) dont, en 2019, impact de l'anticipation du paiement des dettes sociales de l'ordre de -2 000 K€ au 31 décembre 2019.

(2) dont, en 2018, impact sortie du système d'affacturage du pôle VALOR sur les créances clients pour 3 200 K€ au 1er janvier 2018.

8.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Au 31 décembre 2019, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	73	73		
Autres dettes financières	332	332		
Dettes de location- financement				
TOTAL GENERAL	**11 482**	**406**	**11 076**	**0**

Au 31 décembre 2018, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	5	5		
Autres dettes financières	330	330		
Dettes de location- financement				
TOTAL GENERAL	**11 411**	**335**	**11 076**	**0**

Au 31 décembre 2017, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Autres emprunts obligataires	51	51		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	266	266		
Concours bancaires courants	2 161	1 241	920	
Autres dettes financières				
TOTAL GENERAL	**13 555**	**1 558**	**11 996**	**0**

Aucun passif n'est assorti de covenants.

L'évolution du montant du financement net par recours à l'affacturage des créances clients est le suivant :

En K€, normes françaises	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage	21 214	14 921	9 488
Dépôt de garantie	3 712	1 239	830
Financement net	**17 502**	**13 682**	**8 658**

8.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

8.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

A la date du présent document, FREELANCE.COM a obtenu un prêt garanti par l'Etat pour renforcer sa trésorerie pendant la crise sanitaire lié au COVID 19.

9 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Aucune des activités exercées par le Groupe ne constitue une activité réglementée ni ne requiert l'obtention d'autorisation particulière.

Toutefois, de par ses activités, le Groupe est soumis est contrait de respecter la réglementation en matière de portage salarial et notamment l'ordonnance du 2 avril 2015

La description des risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue figure au paragraphe 3.3.1 du présent document.

10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2019 et la date du Document d'Enregistrement Universel

10.1.1 Extrait du communiqué de presse du 4 mars 2020 – FREELANCE.COM – Négociations exclusives avec INOP'S

FREELANCE.COM (Euronext Growth Paris - FR0004187367 - ALFRE), plateforme globale de référence pour l'écosystème talents - entreprises, annonce la signature d'une lettre d'intention en vue d'une prise de participation majoritaire au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numériques (70 000 experts). INOP'S a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 84 M€ environ.

FREELANCE.COM renforcerait ainsi sa position de leader du travail libéré, en offrant aux talents et entreprises des solutions intelligentes pour faciliter la création de valeur et l'innovation.
Avec ce rapprochement, FREELANCE.COM complèterait son offre de services – sourcing de talents, gestion des ressources et mise en conformité, portage salarial – avec un écosystème de PME et de start-up du numérique, une capacité accrue d'engagement au forfait, des offres dédiées au secteur public et une plateforme de freelances (XXE).
« Il s'agit d'un véritable projet industriel stratégique, visant à créer l'acteur global et de référence des prestations intellectuelles et du travail libéré, déclare Sylvestre Blavet, Président Directeur Général de FREELANCE.COM. Le management d'INOP'S et moi-même sommes convaincus de la très grande complémentarité de nos équipes, de nos offres et de nos expertises.

L'opération de rapprochement et ses financements associés pourraient intervenir au cours du 2ème trimestre 2020. »

10.1.2 Extrait du communiqué de presse du 19 mai 2020 – FREELANCE.COM – CA T1 2020

Données non auditées en M€ (normes françaises)	2020 consolidé	2019 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires au 1er trimestre	**69,2**	53,7	+29%

Au 1er trimestre 2020, FREELANCE.COM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 69,2 M€, en croissance organique de +29% sur la période, pleinement conforme à son objectif de progression soutenue de l'activité.

Le groupe a débuté l'année 2020 sur la même dynamique qu'il a achevé l'exercice 2019 (+26% de croissance au 4ème trimestre 2019) et aligne ainsi un 17ème trimestre consécutif de croissance à deux chiffres.

En France, FREELANCE.COM a réalisé 54 M€ de chiffre d'affaires consolidé au 1er trimestre 2020 (+35% de croissance vs le 1er trimestre 2019), représentant 78% de l'activité totale du groupe sur la période.

A l'international (Allemagne, Maroc, Singapour, Suisse), l'activité a progressé de +11% au 1er trimestre 2020, pour s'établir à 15,1 M€ (22% de l'activité totale). Après un bon début d'année, la crise sanitaire liée

à la pandémie de Covid-19, qui a entrainé des mesures de confinement et de restriction des déplacements, a perturbé l'activité du groupe en France comme à l'international. Au global l'impact négatif de la crise sanitaire sur la croissance du chiffre d'affaires du 1er trimestre est estimé à environ 5 points de croissance.

Face à la crise, FREELANCE.COM a mis en place un certain nombre de mesures afin de protéger la santé de ses collaborateurs, d'assurer la continuité de l'activité et protéger la trésorerie du groupe.

FREELANCE.COM a également souhaité venir en aide aux indépendants confrontés à une diminution ou un arrêt total de leur activité. Si certains secteurs comme l'IT ou les Telecom sont peu impactés, d'autres, comme la formation ou l'évènementiel sont sous tension. FREELANCE.COM a donc accompagné individuellement les indépendants qui en exprimaient le besoin dans leurs démarches pour bénéficier d'aides et mis en place des solutions de paiements anticipés. Des formations en ligne ont aussi été proposées gratuitement afin de permettre à chacun de se préparer au mieux à la reprise de l'activité.

Pour les indépendants qui ont choisi le portage salarial (via ses filiales Ad'Missions), FREELANCE.COM a multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics - en lien avec le Syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS) - afin d'obtenir la mise en place du chômage partiel en cas de suspension, report ou annulation de mission. Cela constitue une grande avancée dans la reconnaissance du portage salarial par les pouvoirs publics, et confirme les atouts de cette solution en termes de protection sociale : prévoyance, retraite, assurance chômage…

Si l'impact économique de la crise sanitaire aura vraisemblablement des effets sur nos prochains résultats, notre modèle s'appuie sur des tendances de fond qui ne sont pas remises en cause, au contraire : transformation du rapport au travail, quête d'autonomie, entreprise de plus en plus agile et libérée, besoin d'expertises… A ce stade le groupe est confiant dans sa capacité à réaliser un exercice 2020 alliant croissance et rentabilité, et à poursuivre son développement à plus long terme.

10.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice est intervenue la crise sanitaire liée au virus COVID-19 qui a créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel.

Face à la crise, FREELANCE.COM a mis en place un certain nombre de mesures afin de protéger la santé de ses collaborateurs, d'assurer la continuité de l'activité et protéger la trésorerie du groupe.

Se reporter au paragraphe 3.1.3 du présent document.

11 PREVISIONS

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

12.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :
- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de six membres :

Nom :	Sylvestre BLAVET
Age :	52 ans
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	254, rue du Faubourg Saint Honoré – 75 008 Paris
Date de première nomination :	17 juin 2015
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	**En France :** - Gérant de Cour du Moulin SARL - Président de Ad'Missions SAS - Représentant permanent de Groupe CBV de Ad'Missions Savoir-Faire - Président de Igloo Villard SASU - Gérant de SCI Senpao **A l'étranger :**

	- Président du Conseil d'Administration et administrateur de Petrolis SA - Président de Pétrolis Consulting SAS - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Sage SA - Gérant d'ITA Telecom Slovakia - Directeur de Pahntos International Pte Ltd - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Capefront SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur de GPC SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Ad'Missions SA - Président du Conseil d'Administration et Administrateur d'Ergonos SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	**En France :** - Président du Directoire de Groupe CBV Ingénierie - Directeur Général de Groupe ITA - Président de Ad'Missions Savoir-Faire - Président d'ITA SAS - Président de Pahntos SAS - Gérant de Pahntos Ile de France - Gérant de Pahntos Normandie - Gérant de Pahntos Rhône Alpes - Gérant d'Ad'Missions Consulting* - Gérant d'Ad'Missions Audit et Management - Gérant d'Ad'Missions Conseil - Gérant d'Ad'Missions Etudes et Projets - Gérant d'Ad'Missions Expertise* - Gérant d'Ad'Missions Formation* - Gérant d'Ad'Missions Stratégie et Développement* - Gérant d'Ad'Missions Support et Assistance* - Président d'Offshore Consulting & Supervision SAS - Président d'Ad'Missions SAS* - Co-gérant, 4Axes SARL - Président de MR Immobilière **A l'étranger :** - Gérant d'ITA Telecom Polska

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP.

Nom :	Yassir KHALID
Age :	42 ans
Mandat actuel :	Administrateur référent

Adresse professionnelle :	20 rue Royale, 75008 Paris
Date de première nomination :	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
Date de renouvellement :	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Gérant de la SARL Y ADVISORY Gérant de la SARL JEFREY Administrateur de Torch Partners France
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de C4 GP SA Executive Director, Leonardo & Co. SAS

Nom :	Jérôme TEISSIER
Age :	58 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle :	JWAY – 69 rue du 22 Septembre - 92 400 Courbevoie
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Financière JWAY Sarl - Président
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	LEGISWAY SA - Président

Nom :	Olivier MARTIN
Age :	47 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 rue du Murget 78380 Bougival
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-

Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Gérant de CO-Martin SARL Gérant de SCGP Gérant de SC Elmica Gérant de SC Résidence ma campagne Gérant de Aquitaine énergy
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Gérant d'AD'Missions Ingénierie SARL* Gérant d'AD'Missions Solutions SARL* Gérant d'AD'Missions Audit et Management SARL* Gérant d'AD'Missions Conseil SARL* Gérant d'AD'Missions Etudes et Projets SARL Gérant d'AD'Missions Expertise SARL* Gérant d'AD'Missions Formation SARL* Gérant d'AD'Missions Stratégie et Développement SARL* Gérant d'AD'Missions Support et Assistance SARL* Gérant d'AD'Missions Consulting SARL* Gérant de Gestion Externe et Conseil SARL Gérant de Gextern Conseil SARL Président Directeur Général d'AD'Missions Savoir-Faire SA Directeur Général d'AD'Missions SAS* Gérant de Savoir-Faire et Entreprise SARL*

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP

Nom :	Mohamed BENBOUBKER
Age :	45 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
Date de première nomination :	AG du 25 février 2016 – AG du 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	**A l'étranger :** - Co-Gérant : Ryad Ouled Said - Gérant Unique : Antic - Gérant Unique : SBF Distribution - Co-gérant : B&B Holding - Co-gérant Freelance.com Maroc - Co-gérant Ego Interim - Co-gérant Ego Recutement

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	**A l'étranger :** - Co-Gérant : Montres&Co - Gérant : Promoben - Co-gérant : Bad Publishing - Co-gérant : Abeille Maille - Co-gérant : Road Communication
Nom :	Claude TEMPE
Age :	48 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	81 boulevard Bourdon, 92200 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination :	AG du 20 juin 2019
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	- Gérant de Johlo SARL - Gérant de la SCI TEMPE CARMI
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directeur Général Adjoint puis Directeur Général de Freelance.com jusqu'au 25/01/2019 - Administrateur de Freelance.com du 13/10/2015 (ratification par l'AG du 25/02/2016) au 21/04/2017

Le Conseil d'Administration ne comporte à ce jour que des administrateurs de sexe masculin.

Ainsi à ce jour, le Groupe n'est pas en conformité avec l'article L.225-17 du code de commerce visant à rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration. Afin de se conformer aux dispositions légales en vigueur sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, le Conseil d'administration entend proposer prochainement la nomination d'un administrateur de sexe féminin. La recherche d'une candidate appropriée est en cours.

12.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les six administrateurs.

Yassir KHALID : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique.
Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

Olivier MARTIN : diplômé en management de l'école du Groupe ESC Reims-NEOMA et en Mathématiques Appliquées Monsieur MARTIN a commencé sa carrière en 1995 dans l'univers des médias chez Grap&Gides (Lille), puis chez Carat (Paris), où il fonde Carat Business en 2002. A partir de 2007 il intègre Webloyalty. Cette expérience lui permet de rencontrer les acteurs du e-commerce et de se confronter aux internautes et aux plateformes. Il intègre AD'Missions en juillet 2012, pour en prendre la Direction générale. Sous sa direction, le groupe AD'Missions croît de 45 à 90 M€ de chiffre d'affaires, avant de fusionner avec le groupe FREELANCE.COM. Olivier Martin occupe également le poste de Trésorier au sein du PEPS, le syndicat représentatif du portage salarial.

Sylvestre BLAVET : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne.
En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

Jérôme TEISSIER : diplômé de l'université Paris IX Dauphine, Jérôme Teissier a débuté sa carrière à la direction de la Trésorerie du Groupe Hachette, puis a intégré la Banque de Marché et d'Arbitrages où il intervient sur les marchés financiers. Puis il créé la société Legisway dont il ouvre le capital à la Société Générale et au groupe Thalès en 2000. Cette association permet la naissance du logiciel Contrat'tech, premier E.R.P juridique pour la gestion des contrats, des contentieux, des pouvoirs, de la propriété intellectuelle et des participations. En 2015, Jérôme Teissier reprend le contrôle total du capital de Legisway qu'il décide d'ouvrir aux salariés.

Mohamed BENBOUBKER : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

Claude TEMPE : diplômé d'un DESS de Mathématique de la décision de l'université Paris Dauphine et d'un DESS de Mathématiques appliquées à la gestion d'entreprise de l'université de Toulouse II, Monsieur TEMPE a eu une expérience de consultant manager chez E&Y Conseil. Il a ensuite créé une société de conseil autour des solutions SAP (30 collaborateurs, 3,5 M€ de CA) avant de prendre la direction de ALTI (conseil et services informatiques, 1 200 collaborateurs, 150 M€ de CA) en tant que Directeur général adjoint. Monsieur TEMPE a ensuite rejoint le groupe TCS France (société de services dans le top 4 mondial) en tant que Directeur de business unit.
Monsieur TEMPE a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 dont il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 21 avril 2017 puis Directeur Général jusqu'au 25 janvier 2019.

12.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

13 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

13.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Remarques préliminaires :

Lors du conseil d'administration du 31 janvier 2017 :

- Monsieur Yassir KHALID a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration tout en demeurant administrateur référent ;
- Monsieur Sylvestre BLAVET a été nommé Président du Conseil d'administration en remplacement.

Lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2017, trois membres ont présenté leur démission : Claude TEMPE, Cyril TROUILLER et Mohamed BENBOUBKER. Ces deux derniers ont été remplacés respectivement par Jérôme TEISSIER et Olivier MARTIN pour la durée restant à courir de la fonction soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Ces nominations ont été ratifiées lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

Le 21 avril 2017, Claude TEMPE, Directeur Général Délégué jusqu'alors, a été nommé Directeur Général de FREELANCE.COM en remplacement de Cyril TROUILLER, qui est devenu Directeur Général Délégué.

Lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017 Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur pour une durée de six ans expirant lors de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Suite à la démission du Directeur Général M. Claude TEMPE, le conseil d'administration du 17 et du 18 décembre 2018 a décidé de ne pas maintenir les fonctions du Directeur Général Délégué de M. Cyril TROUILLER et a voté le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général en la personne de M. Sylvestre BLAVET avec prise d'effet au 26 janvier 2019.

Lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2019 Monsieur Claude TEMPE a été nommé administrateur pour une durée de six ans expirant lors de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Au titre des exercices 2018 et 2019, les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants de la Société au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales sont détaillées dans les tableaux suivants.

13.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2019	Exercice 2018
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	198 000 €	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	**198 000 €**	**-**

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2019	Exercice 2018
Cyril TROUILLER (Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 13/10/2015 au 21/04/2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	38 872 €	161 063 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	76 751 € (1)
TOTAL	**38 872 €**	**237 814 €**

(1) Les actions gratuites sont valorisées à 1,32 € chacune, soit le cours de l'action FREELANCE.COM au 27/04/2018 jour de leur attribution.
M. Cyril TROUILLER a quitté le Groupe en date du 25 janvier 2019. Il a perçu une indemnité transactionnelle ainsi qu'une prime sur objectif 2018.

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2019	Exercice 2018
Claude TEMPE (Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 et de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	38 872 €	160 960 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-

(détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	76 751 € (1)
TOTAL	**38 872 €**	**237 711 €**

(1) Les actions gratuites sont valorisées à 1,32 € chacune, soit le cours de l'action FREELANCE.COM au 27/04/2018 jour de leur attribution.

M. Claude TEMPE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général mais il est demeuré salarié du Groupe jusqu'en avril 2019 pour lequel il a effectué une mission dans le cadre d'un contrat à durée déterminée du 26 janvier 2019 au 30 avril 2019. Il est actuellement Administrateur au sein de FREELANCE.COM.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2018 et 2019 est présenté ci-dessous :

Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2019		2018	
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	198 000 €	198 000€	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	**198 000 €**	**198 000€**	**-**	**-**

*La rémunération annuelle brute du Président du Conseil d'administration est de 198 000 €. Elle est restée fixée à ce montant malgré le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

	2019		2018	
Cyril TROUILLER Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 13/10/2015 au 21/04/2017	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	10 872 €	10 872 €	161 063 €	161 063 €
Rémunération variable	-	28 000 €	-	42 167 €**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	**10 872 €**	**38 872 €**	**161 063 €**	**203 230 €**

* Monsieur Cyril TROUILLER était rémunéré jusqu'au 25 janvier 2019 au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 1er octobre 2015.

**Rémunération variable au titre de 2017 versée en 2018 pour atteinte partielle des objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de marge d'EBIT.
M. Cyril TROUILLER a quitté le Groupe en date du 25 janvier 2019. Il a perçu une indemnité transactionnelle ainsi qu'une prime sur objectif 2018.

	2019		2018	
Claude TEMPE Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 et de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	10 872 €	10 872 €	160 960 €	160 960 €
Rémunération variable	-	28 000 €	-	42 167 €**
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	**10 872 €**	**38 872 €**	**160 960 €**	**203 127 €**

* Monsieur Claude TEMPE était rémunéré jusqu'au 25 janvier 2019 au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 26 octobre 2015.
M. Claude TEMPE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général mais est demeuré salarié du Groupe pour lequel il a effectué une mission dans le cadre d'un contrat à durée déterminée du 26 janvier 2019 au 28 juin 2019. Il est actuellement Administrateur de FREELANCE.COM.

**Rémunération variable au titre de 2017 versée en 2018 pour atteinte partielle des objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de marge d'EBIT.

13.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau n°3 : jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Yassir KHALID	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	**0**	**0**

Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015. Il a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 31 janvier 2017 tout en demeurant administrateur référent.

Sylvestre BLAVET	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	198 000 €
Total	**0**	**198 000 €**

Monsieur Sylvestre BLAVET est administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31 janvier 2017 et Directeur Général depuis le 26 janvier 2019.
La rémunération annuelle brute du Président du Conseil d'administration est de 198 000 €. Elle reste fixée à ce montant depuis le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Olivier MARTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	**0**	**0**

Monsieur Olivier MARTIN a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Jérôme TEISSIER	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	**0**	**0**

Monsieur Jérôme TEISSIER a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Mohamed BENBOUBKER	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	**0**	**0**

Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 25 février 2016 puis a démissionné le 21 avril 2017 puis a été de nouveau nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

M. BENBOUBKER a reçu des actions gratuites détaillées au Tableau 6.

Claude TEMPE	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	100 039 €*	0
Total	**100 039 €***	**0**

Monsieur Claude TEMPE a été Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 et de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019.

* Monsieur Claude TEMPE était rémunéré jusqu'au 25 janvier 2019 au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 26 octobre 2015.
M. Claude TEMPE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général mais est demeuré salarié du Groupe pour lequel il a effectué une mission dans le cadre d'un contrat à durée déterminée du 26 janvier 2019 au 28 juin 2019. Il est actuellement Administrateur de FREELANCE.COM.
De plus, il a été signé un contrat de prestation de service le 11 septembre 2019 (Autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2019) entre la société JOHLO SARL dont M. Claude TEMPE (administrateur de FREELANCE.COM) est le Gérant. Se reporter au paragraphe 17.1.1 du présent document.

13.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019.

Néant

Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2019.

Néant

Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au titre des exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité**	Conditions de performance
Cyril TROUILLER	**PAGA 2017** : Plan décidé le 19/05/2017-actions **attribuées le 27/04/2018**	58 145	76 751 €*	29/04/2019 ***	29/04/2020	Oui (1)
Claude TEMPE	**PAGA 2017** : Plan décidé le 19/05/2017-actions **attribuées le 27/04/2018**	58 145	76 751 €*	29/04/2019	29/04/2020	Oui (1)
Mohamed BENBOUBKER	**PAGA 2017** : Plan décidé le 19/05/2017-actions **attribuées le 27/04/2018**	29 770	39 296 €*	29/04/2019	29/04/2020	Oui (1)
TOTAL		**145 060**				

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 27/04/2018, jour de leur attribution, soit 1,32 € par action.

** Le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société sont tenus dans tous les plans d'attribution d'actions gratuites de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs

*** M. Cyril TROUILLER n'étant plus Directeur Général Délégué à la date du 29/04/2019 ces actions gratuites n'ont pas été acquises.
M. Claude TEMPE a démissionné de ses fonctions de Directeur Général mais est resté salarié du Groupe jusqu'au 28 juin 2019 ; il a donc acquis ses actions gratuites.

(1) Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2017 à savoir pourcentage de 15% de croissance du chiffre d'affaires et de 3% de l'EBIT.
Les conditions n'ont pas été atteintes : la croissance du chiffre d'affaires a été de +14,4% (2017 vs. pro forma 2016) et la marge d'EBIT de 2,8%.

Seules 460 525 actions sur 600 000 ont été attribuées le 27 avril 2018 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires.
Sur ces AGA 2017 attribuées seules 374 351 actions ont été acquises.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité**	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	**PAGA 2018** : Plan décidé le 18/05/2018-actions **attribuées le 19/04/2019**	23 545	48 031,80 €*	19/04/2020	19/04/2021	Oui (1)
TOTAL		**23 545**				

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/04/2019 (2,04€), jour de leur attribution.
** Le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société sont tenus dans tous les plans d'attribution d'actions gratuites de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

(1) Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2018 à savoir une croissance de la marge brute de 15% (2018 vs. 2017) et un EBIT de 3,2%.

A la clôture, il apparait que l'objectif est atteint à 67,27% (croissance MB de 11,1% et EBIT de 3%).

Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019.
Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité**	Conditions de performance
Sylvestre BLAVET	**PAGA 2019** : Plan décidé le 19/04/2019-actions **attribuées le 24/04/2020**	30 000	72 000	24/04/2021	24/04/2022	Oui (1)
Mohamed BENBOUBKER	**PAGA 2019** : Plan décidé le 19/04/2019-actions **attribuées le 24/04/2020**	18 750	45 000	24/04/2021	24/04/2022	Oui (1)
TOTAL		**48 750**				

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 24/04/2020 (2,40€), jour de leur attribution.

(1) Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2019 à savoir pourcentage de 20% de croissance de la marge brute et 3,5% d'EBIT et en fonction de l'échelon attribué à chaque salarié par la Direction Générale sur proposition d'une grille élaborée par la Direction du Personnel. A la clôture, il apparait que l'objectif est atteint à 75%.

Seules 306 000 actions ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires.

Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2017 pour chaque mandataire social : NEANT

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2018 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice *	Conditions d'acquisition
Cyril TROUILLER	AGA 2016 : actions attribuées le 19/05/2017	70 000	Non
Claude TEMPE	AGA 2016 : actions attribuées le 19/05/2017	70 000	Non
TOTAL		**140 000**	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2019 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice *	Conditions d'acquisition
Claude TEMPE	AGA 2017 : actions attribuées le 27/04/2018	58 145	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2017 : actions attribuées le 27/04/2018	29 770	Oui
TOTAL		**87 915**	

*Nonobstant la date de fin de conservation, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société doivent conserver au nominatif au moins 40% des actions gratuites de chaque plan jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

Tableau n°8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)

Néant

Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'action Information sur les actions attribuées gratuitement					
Date d'assemblée (38 mois)	25/02/2016	25/02/2016	25/02/2016	25/02/2016	25/02/2016
Date du conseil d'arrêté des termes du plan	28/06/2016 PAGA 2015	28/06/2016 PAGA 2016	19/05/2017 PAGA 2017	18/05/2018 PAGA 2018	19/04/2019 PAGA 2019
Date de conseil d'administration d'attribution des AGA	28/06/2016	19/05/2017	27/04/2018	19/04/2019	24/04/2020
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	155 000	150 000	460 525	321 782	306 000
Sylvestre BLAVET	-	-	-	-	30 000
Yassir KHALID	15 000	-	-	-	-
Cyril TROUILLER	70 000	70 000	58 145	-	-
Claude TEMPE	70 000	70 000	58 145	-	-
Mohamed BENBOUBKER	-	-	29 770	23 545	18 750
Date d'acquisition des actions	28/06/2017	21/05/2018	29/04/2019	24/04/2020	24/04/2021
Date de fin de période de conservation*	28/06/2018	21/05/2019	29/04/2020	24/04/2021	24/04/2022
Nombre d'actions acquises au 31/12/2019	140 000	150 000	374 351	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	15 000	0	86 174	0	0
Actions attribuées gratuitement restant à acquérir au 31/12/2019	0	0	0	0**	0***

*Nonobstant la date de fin de conservation, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société devront conserver au nominatif au moins 40% des actions gratuites de chaque plan jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

** Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019.
Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

*** Seules 306 000 actions sur 600 000 ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires.

13.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeant mandataire social ne bénéficie d'actions de performance individuelle de la Société.

Dans le cadre de plan d'actions gratuites 2017 (PAGA 2017), 2018 (PAGA 2018) et 2019 (PAGA 2019), des actions gratuites ont été attribuées à des dirigeants mandataires sociaux et à des mandataires sociaux selon des critères de performance.

Ainsi, pour l'année 2017, 58 145 actions ont été attribuées le 27/04/2018 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué et 29 770 actions à un administrateur. Seules celles du Directeur Général et de l'administrateur ont été acquises le 29 avril 2019.

Pour l'année 2018, 23 545 actions ont été attribuées le 19/04/2019 à un administrateur. Elles ont été acquises le 24 avril 2020.

Pour l'année 2019, 30 000 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 18 750 à un administrateur. Elles pourront être acquises en avril 2021.

Des informations complémentaires sont disponibles dans les tableaux numéro 6 « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 », « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 » et « Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social - Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 » au paragraphe ci-dessus.

13.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sylvestre BLAVET								
Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019		X		X		X		X
Date de début de mandat	26/01/2019							
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Cyril TROUILLER								
Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué du 21/04/2017 au 25/01/2019 et		X		X	X		X	

administrateur du 13/10/2015 au 21/04/2017								
Date de début de mandat	13 octobre 2015							
Date de fin de mandat	**Démission de son mandat d'administrateur le 21 avril 2017** **Fin de mandat de Directeur Général Délégué le 25 janvier 2019**							
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude TEMPE								
Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général du 21/04/2017 au 25/01/2019 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017 de nouveau administrateur depuis le 20/06/2019		X		X	X		X	
Date de début de mandat	27 octobre 2015							
Date de fin de mandat	**Démission de son mandat d'administrateur le 21 avril 2017** **Fin du mandat de Directeur Général le 25 janvier 2019**							

13.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Sylvestre BLAVET	17 juin 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Yassir KHALID	CA du 25 juin 2015 ratifié en AGE le 25 février 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Jérôme TEISSIER	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Olivier MARTIN	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mohamed BENBOUBKER	AG du 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Claude TEMPE	AG du 20 juin 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

14.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

Il a été signé avec l'EURL CO-MARTIN dont Mr Olivier MARTIN (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 21 avril 2017) est le gérant et l'associé, un contrat de prestations de services portant sur des missions de représentation de FREEELANCE.COM et ses filiales auprès des syndicats professionnels et des institutions publiques pour un montant de 20 K€ HT par trimestre. Ce contrat d'une durée de deux ans courait jusqu'au 31 mars 2019 et n'a pas été renouvelé.

Il a été signé un contrat de prestation de services le 11 septembre 2019 (Autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2019) entre la société JOHLO SARL dont M. Claude TEMPE (administrateur de FREELANCE.COM) est le Gérant. Le contrat porte sur une mission de conseils et de services, notamment dans les domaines de la communication externe, du lobbying, des relations avec les investisseurs financiers et les actionnaires et des relations avec les médias. Le montant total facturé sur l'exercice est de 27 359,93 € HT y compris remboursement de frais. Se reporter au paragraphe 17.1.1 du présent document.

A l'exception du contrat ci-dessus, il n'existe pas, au 31 décembre 2019, d'autre contrat de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

14.3 Comité d'audit et de rémunération

A la date du présent Document, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé. Il assume la mission attribuée aux comités d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.
Cependant un comité de direction a été créé par le Conseil d'administration lors de la réunion qui s'est tenue le 21 avril 2017. Il peut être composé de 3 à 10 membres, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

A ce jour les membres sont :

- Marc GUEZOU (Directeur Administratif et Financier FREELANCE.COM)
- Mohamed BENBOUBKER (Directeur Général Freelance.com Maroc)
- Bernard ROZINTHE (Directeur de SAGE SA)

Le comité de direction concourt à la direction effective de l'entreprise et ses filiales :

- Pilotage des différentes activités concourant à l'objet social
- Suivi des décisions du Conseil d'Administration
- Validation des investissements (jusqu'à 200 K€)
- Validation des embauches (information préalable du conseil d'administration et/ou présentation des candidats pour des packages supérieurs à 90 K€ bruts / an)
- Validation des augmentations annuelles des rémunérations (information préalable du conseil d'administration)
- Construction du budget annuel consolidé
  Contrôle du reporting et des comptes consolidés présentés au Conseil d'Administration au cours de 5 réunions annuelles.

14.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en septembre 2016, les mesures mises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 12 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016	Application au sein de Freelance.com
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R6 : Mise en place de comités	Non Respecté
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Non respecté
R8 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R10 : Rémunération de l'administrateur	Non Respecté
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R12 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R16 : Indemnité de départ	Respecté
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R19 : Revue des points de vigilance	Respecté

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés à l'exception d'un comité de Direction mis en place en 2017 (se reporter au paragraphe 14.3 ci-dessus).

Le Conseil d'administration se réunit également régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.

La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière,
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables,
- Sécurité des personnels et des actifs.

14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Aucune décision des organes d'Administration, de Direction ou de l'Assemblée Générale des actionnaires n'a d'incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise et aucune modification future de la composition des organes d'administration et de direction et des comités n'a été décidée par les organes d'Administration ou de Direction ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

15 SALARIES

15.1 Nombre de salariés

A la date du présent document, l'effectif permanent du Groupe est de 133 salariés.

L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

Effectif	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	84	74	66
En % du total	63%	62%	52%
- France	67	66	59
- Etranger	18	8	7
Employés	49	45	62
En % du total	37%	38%	48%
- France	45	32	48
- Etranger	4	13	14
TOTAL	**133**	**119**	**128**

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés ni les intérimaires.

84% de l'effectif est français et principalement basé au siège de la Société. L'effectif étranger est basé au Maroc, en Suisse ou en Allemagne.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :

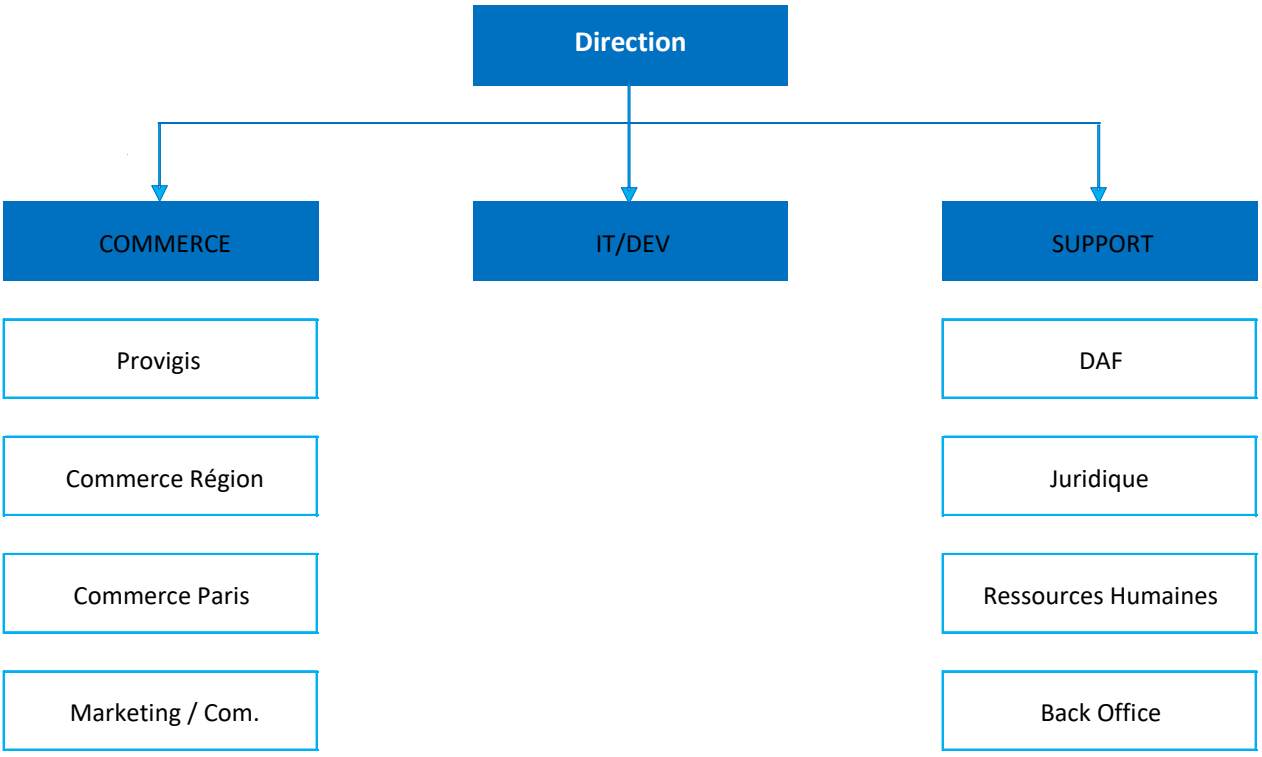

15.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 16.1 ci-dessous.

Des attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux ont été réalisés (PAGA 2016, PAGA 2017, PAGA 2018 et PAGA 2019).

Des informations complémentaires sur ces plans sont disponibles aux paragraphes 13.1.3 et 13.1.4 du présent document.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

15.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement ou de participation des salariés.

Toutefois, quatre plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au profit de salariés :

1. PAGA 2016 : Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et

Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Ces actions ont été acquises en totalité définitivement le 20 mai 2018.

2. PAGA 2017 : Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2018 a décidé d'attribuer gratuitement 460 525 actions au titre de l'exercice 2017 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 374 351 de ces actions ont été acquises définitivement le 29 avril 2019.

3. PAGA 2018 : Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2019 a décidé d'attribuer gratuitement 321 782 actions au titre de l'exercice 2018 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 279 064 de ces actions ont été acquises définitivement le 24 avril 2020.

4. PAGA 2019 : Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 306 000 actions au titre de l'exercice 2019 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an.

Actions attribuées gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à des salariés du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
TOTAL	**PAGA 2016** : Plan décidé le 28/06/2016-actions **attribuées le 19/05/2017**	150 000	153 000 €*	20/05/2018	20/05/2019**	Non

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/05/2017 jour de leur attribution.
**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2017	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	**PAGA 2017** : Plan décidé le 19/05/2017- actions **attribuées le 27/04/2018**	460 525	607 892 €*	29/04/2019	29/04/2020**	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 27/04/2018, jour de leur attribution

**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

*** Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2017 à savoir pourcentage de 15% de croissance du chiffre d'affaires et de 3% de l'EBIT.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2018	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	**PAGA 2018** : Plan décidé le 18/05/2018 - actions **attribuées le 19/04/2019**	321 782	656 435,28 €*	24/04/2020	24/04/2021**	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/04/2019 (2,04€), jour de leur attribution

**Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

*** Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2018 à savoir une croissance de la marge brute de +15% en 2018 contre 2017 et un EBIT de +3,2%.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2019	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution****	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	**PAGA 2019** : Plan décidé le 19/04/2019– actions **attribuées 24/04/2020**	306 000	734 400,00 €*	24/04/ 2021**	24/04/2022***	Oui****

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 24/04/2020 (2,40 €), jour de leur attribution

**Ces dates figurent à titre indicatif.

***Obligation pour les dirigeants de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

****Attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2019 à savoir un pourcentage de 20% de croissance de la marge brute et 3,5% d'EBIT et en fonction de l'échelon attribué à chaque salarié par la Direction Générale sur proposition d'une grille élaborée par la Direction du Personnel.

15.4 Déclaration de performance extra-financière – dpef 2019

Pour rappel

Une nouvelle étape a été franchie en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : les obligations en la matière ont été élargies à la fois dans leur contenu et dans leur champ d'application. Le dispositif RSE a été modifié par l'ordonnance du 19 juillet 2017 (ordonnance n°2017-1180) qui transpose la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014. Cette ordonnance est applicable aux rapports de gestion afférents aux exercices ouverts à compter du 1er août 2017. Le rapport de responsabilité sociale des entreprises est désormais remplacé par la « déclaration de performance extra-financière ».

1. Les entreprises concernées

Les entreprises concernées sont les suivantes :

- Les sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé, ou sociétés dites non cotées (article L. 225-102-1 du code de commerce) ;
- Les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ou sociétés dites cotées (article L. 225-102-1 du code de commerce), ce qui vise les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les sociétés européennes (article L. 229-8 du code de commerce) ;

Sous réserve qu'elles dépassent les seuils suivants :

- Pour les sociétés non cotées, les seuils restent inchangés (voir article R. 225-104 actuel du code de commerce) : le projet de décret prévoit dans son article 2 que sont concernées les sociétés dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500 salariés, avec un total de bilan ou de chiffre d'affaires net supérieur à 100 millions d'euros.
- Pour les sociétés cotées : le projet de décret abaisse les seuils actuels, applicables à toutes les sociétés, et prévoit dans son article 2 que sont concernées les sociétés dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500 salariés, avec un total de bilan dépassant 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires net supérieur à 40 millions d'euros.

Enfin, les filiales sont exemptées de toute obligation de publication dès lors que les informations les concernant sont publiées par la société qui les contrôle de façon consolidée.

L'article L. 225-102-1 du code de commerce dispose que les sociétés non cotées et cotées qui établissent des comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 du même code sont tenues de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière lorsque le total du bilan ou du chiffre d'affaires et le nombre de salariés de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation excèdent les seuils prévus pour les sociétés cotées.
Lorsque la société établit une déclaration consolidée de performance extra-financière, les informations doivent porter sur l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Enfin, il est à préciser que les sociétés cotées et non cotées qui sont sous le contrôle d'une société qui les inclut dans ses comptes consolidés ne sont pas tenues de publier de déclaration sur la performance extra-financière si la société qui les contrôle est établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne et

publie une telle déclaration en application de la législation dont elle relève ou si la société qui les contrôle est établie en France et publie une déclaration consolidée sur la performance extra-financière.

2. Le principe de matérialité et le principe « *comply or explain* »

L'article R. 225-105 du code de commerce tel qu'il résulte du projet de décret d'application introduit un principe dit de « matérialité » qui oblige les entreprises à adapter l'information dans chacun des thèmes susvisés à la réalité de leur activité.

Dans le projet de décret, les obligations des entreprises sont largement renforcées puisque la déclaration sur la performance non financière devra présenter le modèle commercial de la société et identifier, pour chaque catégorie d'informations sous-mentionnée, les risques significatifs suscités par l'activité de la société, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services.

La déclaration devra également présenter, pour chacun de ces risques :

- la description des politiques appliquées par l'entreprise incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ;
- les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clefs de performance.

Enfin, l'article R. 225-105 du code de commerce tel qu'il résulte du projet de décret d'application met en œuvre le principe dit *« comply or explain »* (« *appliquer ou expliquer* ») en précisant que lorsque la société n'applique pas de politique en ce qui concerne un ou plusieurs de ces risques, la déclaration doit comprendre une explication claire et motivée des raisons le justifiant.

3. Une absence de sanction, mais…

Les textes ne prévoient toujours pas de sanction pour non-respect des dispositions exposées ci-dessus.
Néanmoins, l'article L. 225-102-1 du code de commerce dispose désormais que lorsque le rapport de gestion ne comporte pas la déclaration de performance extra-financière, toute personne intéressée peut demander au président du tribunal statuant en référé d'enjoindre, le cas échéant sous astreinte, au conseil d'administration ou au directoire, selon le cas, de communiquer les informations qui doivent y figurer. Lorsqu'il est fait droit à la demande, l'astreinte et les frais de procédure sont à la charge, individuellement ou solidairement selon le cas, des administrateurs ou des membres du directoire.

4. Les destinataires des informations extra-financières

Au-delà de la présence, au sein de la Base de données économiques et sociétales (BDES), des informations en matière environnementale contenues dans la déclaration de performance extra-financière, il importe de noter qu'en vertu de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, les informations extra-financières susvisées doivent désormais faire l'objet d'une publication librement accessible sur le site internet de la société.

L'article R. 225-105-1 du code de commerce tel qu'il résulte du projet de décret d'application précise à ce titre que, sans préjudice des obligations de publicité applicable au rapport de gestion, la déclaration devra être mise à disposition du public sur le site internet de la société dans un délai de 8 mois à compter de la clôture de l'exercice, et pendant une durée de 5 années.

En termes de contenu, ce rapport tient compte de l'apport significatif de la loi Travail du 8 août 2016 qui, dans son article 37, qui a enrichi le rapport RSE en matière sociale. Sera, en effet, à insérer dans ce rapport un « état des accords collectifs conclus dans l'entreprise et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés ».

15.4.1.1 En matière sociale :

a) Emploi :

FREELANCE.COM recrute ses salariés en privilégiant la diversité des profils. De plus, le groupe s'engage à offrir, tant aux nouveaux embauchés qu'à ses collaborateurs déjà en poste, des parcours professionnels variés et correspondant à leurs attentes.
Une politique volontariste qui a conduit le Groupe à entamer des démarches de progrès sur des sujets tels que la diversité, l'égalité des chances ou encore l'amélioration continue des conditions de travail.

- **l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (France) ;**

SEXE	Hommes	Femmes	Total
2019	49	63	**112**
2018	40	58	**98**
2017	44	59	**103**

AGE	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 ans et +	Total
2019	17	25	25	10	14	12	9	**112**
2018	10	31	20	12	8	10	7	**98**
2017	14	27	19	17	9	8	9	**103**

ZONE GEOGRAPHIQUE	2019	2018	2017
Paris	87	81	87
Nantes	2	2	2
Nice	1	1	1
Lyon	8	3	3
Toulouse	4	3	2
Rennes	2	2	2
Bordeaux	1	1	1
Var	2	1	1
Strasbourg	3	2	2
Caen	1	1	1
Lille	1	1	1
Total	**112**	**98**	**103**

- **les embauches et les licenciements ;**

2019 : 36 entrées et 0 licenciement
2018 : 54 entrées et 0 licenciement
2017 : 57 entrées et 8 licenciements

- **les rémunérations et leur évolution ;**

	2019	2018	2017
Rémunérations moyennes annuelles	29722,10€	31667,55€	28138,89€

b) Organisation du travail :

- **l'organisation du temps de travail ;**

Les collaborateurs de Freelance Services travaillent 36 heures et 30 minutes réparties sur 5 jours travaillés. Afin de respecter la législation en matière de réduction du temps de travail, 8 jours de « repos RTT » sont accordés annuellement au prorata temporis. Ces jours s'ajoutent aux congés légaux ou conventionnels et au repos hebdomadaire habituel.

- **l'absentéisme ;**

	2019	2018	2017
Taux d'absentéisme	4.24%	3.35%	2.66%

c) Santé et sécurité :

- **les conditions de santé et de sécurité au travail ;**

La sécurité et la santé des personnes sont des valeurs fondamentales chez freelance.com. Le groupe considère qu'il relève de sa responsabilité de protéger davantage tous ses collaborateurs contre les risques professionnels et de renforcer leur sécurité.

Cela passe par :

- Le respect des règles et de normes
- L'ambiance de travail : température des locaux, aération/ventilation, éclairage, exposition au bruit, rythmes et horaires de travail, etc.
- Prévenir durablement les troubles musculo-squelettiques (TMS).
- Eviter les risques psychosociaux : stress, agressions physique ou verbale, etc.
- Réduction de situations dangereuses : vérifications périodiques des installations électriques, limitation de l'exposition ou remplacement des produits dangereux, etc.,
- Présence de signalisation dans les couloirs, extincteurs, plans et consignes de sécurité en cas d'évacuation.

- **les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;**

2019 : 5 accidents du travail dont 4 accidents de trajets comprenant 1 arrêt de travail
2018 : 0
2017 : 1 accident de travail avec 1 arrêt

- **l'insertion des personnes handicapées.**

FREELANCE.COM souhaite promouvoir la diversité dans ses équipes au sens le plus large possible (sexe, âge, origine, handicap …), pour être plus innovante, plus performante et compétitive. Le Groupe a signé la Charte de la diversité.

- **l'engagement et le bien-être des salariés**

FREELANCE.COM s'engage à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. En ce sens, elle a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses salariés.

- Management de proximité

Chaque collaborateur est encadré individuellement dans son parcours et sa carrière au sein du groupe par un responsable dédié. En favorisant le dialogue, le responsable conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel en l'encourageant à développer ses compétences au quotidien.

- Avantages et services aux salariés

FREELANCE.COM a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés :

- Titres de transport : 50 % du prix du titre de transport est pris en charge par le groupe.

- Mutuelle Groupe : 70 % des cotisations sont prises en charge par la société.

- Prime de congés : Mise en place afin de faciliter les départs en vacances de nos collaborateurs, cette prime est versée chaque année sur la fiche de paie de décembre. De plus, des chèques cadeaux sont remis à nos collaborateurs pour la période de Noël.

- Activités extra-professionnelles : Freelance.com propose à ses collaborateurs des activités tout au long de l'année (bowling, football en salle, karting, etc.). Elle prend en charge le cas échéant les frais de participation (équipement, déplacement, buffet, etc.).

d) Relations sociales :

- **l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;**

En France, le dialogue avec les institutions représentatives du personnel, comme par exemple le CSE est régulier.

Les accords collectifs sont nombreux : les accords suivants sont en vigueur : télétravail, accord sur les 35 heures, participation, plan d'épargne entreprise (PEE).

- **Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail ;**

Le CHSCT et CSE groupe se réunissent selon la périodicité prévue par la loi. Ils cartographient les risques professionnels et prennent des mesures préventives (information, signalisation, exercices), en bonne coopération avec la médecine du travail.

De plus FREELANCE.COM dispose d'un responsable sécurité.

e) Formation :

- **les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement, de lutte anti-corruption ou encore d'habilitation;**

La politique FREELANCE.COM, en matière de formation, est de faire en sorte que cela incite les salariés à rester dans la structure (ce qui évite un turnover) et rend la société plus attractive.

- **le nombre total d'heures de formation ;**

A titre d'information et parce que le Bilan pédagogique et financier (BPF) 2019 n'est pas encore édité (la société ayant jusqu'au 30 juin pour le faire sur le site https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/mon-activite-formation/),

Est transmis celui de 2018.

F. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE FORMATION DISPENSÉE DIRECTEMENT PAR L'ORGANISME			
F - 1. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur, par un OPCA ou un OPACIF ..... a		5627	102551
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public ..... b		0	0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA c		0	0
Particuliers à leurs propres frais ..... d		0	0
Autres stagiaires ..... e		3576	94365
TOTAL (a + b + c + d + e) ..... (1)		9203	196916
F - 2. ACTIVITÉ EN PROPRE DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formés par votre organisme pour son propre compte ..... a		5634	102743
Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme ..... b		3569	94173
TOTAL (a + b) ..... (2)		9203	196916
F - 3. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formations visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle (hors certificat de qualification professionnelle) inscrit au			
Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ..... a		19	2158
dont de niveau I et II (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur)		0	0
dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale …)		19	2158
dont de niveau IV (BAC professionnel, BT, BP, BM…)		0	0
dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1er degré…)		0	0
Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP) ..... b		0	0
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP c		0	0
Autres formations professionnelles continues ..... d		9170	194427
Bilans de compétence ..... e		12	289
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ..... f		2	42
TOTAL (a + b + c + d + e +f) ..... (3)		9203	196916
F - 4. SPÉCIALITÉS DE FORMATION			
Cinq principales spécialités de formation (indiquer la spécialité en clair)	Code	Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Autres...	999	7390	155694
Développement des capacités comportementales et relationnelles	413	743	11240
Spécialités plurivalentes des services	300	653	16593
Spécialités plurivalentes de la communication	320	338	5286
Formations générales	100	79	8103
Autres spécialités :		0	0
TOTAL : ..... (4)		9203	196916

15.4.1.2 En matière sociétale :

a) Egalité de traitement :

- **les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;**

Parmi, les mesures phares prises par la société en 2019 figure l'égalité entre les hommes et les femmes.

- **les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;**

Le recrutement des personnes handicapées

FREELANCE.COM s'engage à favoriser le recrutement de personnes handicapées possédant les compétences et capacités professionnelles requises à l'exercice des postes de travail à attribuer.

Le processus de recrutement de personnes handicapées ne sera pas limité aux seules candidatures spontanées, mais fera l'objet d'un partenariat avec les structures adéquates, dans le cadre de programmes d'insertion des travailleurs handicapés. Une part des postes inscrits à la mobilité interne pourrait être réservée au recrutement de personnes handicapées.

L'accueil et l'intégration du travailleur handicapé au sein de son service

La qualité de l'accueil du travailleur handicapé dans l'équipe de travail joue un rôle déterminant. Le groupe FREELANCE.COM s'engage à sensibiliser et former les personnels, et notamment l'encadrement, par des actions adaptées, de façon à mieux faire connaître et comprendre le phénomène du handicap.

Les relations avec les structures de travail protégé

Le groupe FREELANCE.COM s'engage à favoriser chaque fois que cela est possible le recours au travail protégé. Il s'agit par cette démarche de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés qui ne peuvent accéder au milieu ordinaire de travail. Les contrats avec les ateliers protégés seront établis avec le service des marchés.

Le reclassement et la reconversion

Le groupe FREELANCE.COM s'engage à mettre en place une procédure de maintien dans l'emploi. Dans le cas où la personne ne peut être maintenu sur son poste actuel, malgré un aménagement de son poste de travail, pour une raison médicalement reconnue, une reconversion sera recherchée afin d'aboutir au reclassement de la personne. La personne reconnue inapte à ses fonctions fera l'objet d'un suivi personnalisé par la DRH et pourra prétendre selon sa situation, à une transformation de son poste de travail.

La formation professionnelle

La DRH, dans le cadre de la préparation du plan de formation, estimeront les besoins spécifiques des personnes handicapées en poste. Le groupe FREELANCE.COM s'engage à promouvoir la formation continue en milieu de travail ordinaire en tenant compte des handicaps spécifiques des salariés. La signature des marchés avec les organismes de formation devra tenir compte des adaptations nécessaires de l'infrastructure et du système pédagogique.

L'aménagement des postes de travail

Le groupe FREELANCE.COM s'engage à faciliter les aménagements des postes de travail afin de permettre aux travailleurs handicapés de conserver leur emploi correspondant à leur qualification, par le biais d'aménagements des horaires ou de l'accessibilité des bâtiments et des bureaux ainsi que d'une ergonomie du poste adaptée au handicap. Les solutions d'aménagement des postes de travail seront étudiées, le cas échéant, avec le concours des organismes concernés.

Les directions bénéficieront de l'appui de la DRH, pour modifier, le cas échéant, le contenu des fonctions et l'organisation du travail des personnels handicapés. Pour des handicaps évolutifs sévères le groupe FREELANCE.COM s'engage à étudier la possibilité du recours au télé travail.

Le parcours professionnel et la carrière

Le groupe FREELANCE.COM s'engage à prendre toutes les mesures pour respecter le principe de non-discrimination qui s'applique en matière d'avancement et de déroulement de carrière ainsi que l'accès aux fonctions d'encadrement.

La reconnaissance du statut de travailleur handicapé

Les salariés qui solliciteront la constitution d'un dossier visant à obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé auprès de la commission CDAPH seront dirigés vers la MDPH de leur département pour la constitution de ce dernier. La DRH conseillera et dirigera les personnes qui en feront la demande. Le recensement des bénéficiaires du statut de travailleur handicapé est une obligation légale pour déterminer si l'obligation d'emploi de 6% de l'effectif total permanent est atteinte. Pour effectuer ce recensement, un formulaire de déclaration volontaire, placé sous la responsabilité de la DRH sera établi. Au sein de l'établissement, il appartient à l'intéressé et à lui seul, de faire état ou non de sa qualité de travailleur handicapé. Le groupe FREELANCE.COM garantit une totale confidentialité de ces informations.

Le budget prévisionnel

Après un diagnostic des besoins de l'établissement portant sur l'aménagement de postes, l'accessibilité, la formation, la communication et la sensibilisation des personnels, les prestations demandées à des structures protégées, etc. l'établissement établira le montant du budget prévisionnel (pour 3 années).

- **la politique de lutte contre les discriminations ;**

FREELANCE.COM cherche activement à s'assurer que le personnel reflète toute la diversité de son environnement professionnel. Sa politique sur les droits de l'Homme édicte clairement sa responsabilité : garantir l'égalité des chances des salariés et assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des individus et des opinions. Son engagement en faveur de l'égalité et sa politique de non-discrimination se traduisent également par des initiatives spécifiques contre le harcèlement et la discrimination.

Cet engagement s'applique dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou encore la promotion professionnelle des collaborateurs, etc.

- **la protection des données personnelles ;**

Depuis plusieurs années, FREELANCE.COM applique le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

b) la prévention de la corruption ;

Le Code de conduite anticorruption, non exhaustif, de FREELANCE.COM est édicté conformément à la loi Sapin II, qui impose aux grandes entreprises françaises un code de conduite en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Ce code exprime le souci permanent du Groupe FREELANCE.COM au respect absolu de l'éthique d'affaire que le Groupe s'est assigné. Il constitue à ce titre les principes fondamentaux régissant la matière auxquels nos collaborateurs sont soumis au quotidien. Il impose les règles éthiques à respecter notamment en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et prévoit en conséquence le dispositif d'alerte professionnelle y afférent.

Diffusé aux dirigeants et collaborateurs du Groupe, ce code vise un objectif : la tolérance zéro en matière de corruption.

La commission d'un acte de corruption ou de trafic d'influence est un acte grave et illégal, pour FREELANCE.COM, ainsi que pour ses filiales (le «Groupe FREELANCE.COM» ou le « Groupe »).

Conformément à l'article 17 de la loi Sapin II, le Groupe FREELANCE.COM applique un dispositif spécifique de lutte contre la corruption, notamment à travers la formation des personnels les plus exposés, et d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Le code anti-corruption est intégré au règlement intérieur du Groupe FREELANCE.COM. Plus particulièrement, ce Code a pour objet de rappeler à tous, les principes de base relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et a ainsi vocation à identifier, au sein du Groupe FREELANCE.COM, les situations à risque et les règles de conduite à adopter à cet égard.

Il s'applique à l'ensemble des personnels permanents (Dirigeants, salariés en CDI) et occasionnels (stagiaires, CDD, contrats de professionnalisation, salariés portés, prestataires sur site, prestataires, intermédiaires, fournisseurs, clients, etc. du Groupe FREELANCE.COM, (ci-après les « Collaborateurs »).

Les dirigeants du Groupe FREELANCE.COM doivent, à ce titre, avoir une attitude exemplaire avec une conduite éthique exempte de toute ambiguïté dans le respect absolu des règles légales et morales régissant les affaires. L'ensemble de l'équipe d'encadrement veille également au respect absolu de ces règles éthiques.

Corruption et trafic d'influence

Définition

La corruption vise la corruption proprement dite et le trafic d'influence. La corruption qui est un délit, est le fait de solliciter ou d'accepter directement ou indirectement des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour soi-même ou pour autrui pour accomplir ou avoir accompli, ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction, de sa mission ou l'avoir facilité par sa fonction.

Le trafic d'influence est caractérisé lorsqu'un don ou un avantage indu est offert ou consenti pour que le bénéficiaire use de son influence, réelle ou supposée, en vue d'obtenir d'une autorité publique une décision favorable.

Le point commun de la corruption et du trafic d'influence est le dévoiement de la fonction exercée par le bénéficiaire de l'avantage indu (la personne corrompue) qui monnaye le pouvoir ou l'influence que lui procure sa fonction, dans son intérêt personnel, direct ou indirect.

Il existe deux types de corruption :

La corruption est active, lorsque c'est la personne qui corrompt qui est à l'initiative de la corruption « le corrupteur » en proposant ou fournissant une somme d'argent ou toute autre contrepartie ou avantage en échange d'un service.

La corruption est passive, lorsque l'acte de corruption est à l'initiative de la personne qui est corrompue « le corrompu », en exigeant ou acceptant de l'argent ou tout autre avantage en échange d'un service.

Conformément aux articles 432-11, 433-1 et 433-25 du code pénal, la commission du délit de corruption entraîne les sanctions suivantes :

Personne physique : 5 à 10 ans d'emprisonnement et 500 000 à 1 000 000 euros d'amende ou doublement du produit de l'infraction ;

Personne morale : 2 500 000 à 5 000 000 euros ou doublement du produit de l'infraction, plus des peines complémentaires.

Le délit de trafic d'influence entraîne les mêmes sanctions.

Enfin, la corruption est dite publique lorsqu'elle implique des Agents publics et privée lorsqu'elle implique des personnes physiques ou morales relevant du secteur privé.
La règle FREELANCE.COM à respecter

Offrir ou accepter des cadeaux et invitations peut être considéré comme un usage permettant de renforcer les relations commerciales. Toutefois pour ne pas caractériser une infraction les règles suivantes doivent être respectées :

Communiquer à leurs partenaires commerciaux les règles du Groupe FREELANCE.COM relatives aux cadeaux et invitations et réclamer les leurs.

Les cadeaux et invitations ne peuvent être interdits par la loi locale. Lorsqu'ils sont autorisés, offrir ou accepter un cadeau ou une invitation doit rester exceptionnel.

Dans tous les cas, les cadeaux et invitations offerts ou reçus de la part d'un Agent public sont interdits.

Les cadeaux en espèces ou équivalents tels que les bons cadeaux sont interdits.

Les cadeaux et invitations se font dans un cadre strictement professionnel. Ils ne peuvent être reçus au domicile du Collaborateur et ne peuvent concerner que le Collaborateur, à l'exclusion de la famille ou autres relations.

Les cadeaux et invitations doivent être d'une valeur raisonnable, adaptés aux circonstances et correspondre aux usages commerciaux (ex : cadeau de fin d'année, repas de fin de mission, etc.). Dans tous les cas inférieurs à 150 €, au-delà de ce seuil, l'acceptation ou l'offre de cadeaux par un Collaborateur est soumise à l'autorisation préalable de son responsable hiérarchique.

En cas d'absence de validation, le cadeau reçu devra, sur décision hiérarchique, être renvoyé au partenaire commercial, accompagné d'un courrier de remerciement rappelant les règles du Groupe FREELANCE.COM en matière d'acceptation de cadeaux.

Les Collaborateurs doivent, dans la mesure du possible, partager le cadeau reçu au sein de leur équipe (ex : bien consommable tel qu'une boîte de chocolat) ou procéder à un tirage au sort.

L'acceptation et l'offre par un Collaborateur d'invitations (repas d'affaire, évènement professionnel, etc.) sont tolérées uniquement si celles-ci sont liées à l'activité normale du Collaborateur, sont en lien avec les projets et activités du Groupe FREELANCE.COM, et si leur valeur estimée est inférieure à 150 € TTC.

Le Collaborateur ne peut accepter une invitation à un évènement que si le partenaire commercial qui invite est présent lors de l'évènement.

Si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, le cadeau ou l'invitation doit être immédiatement restitué par le Collaborateur, accompagné d'un courrier de remerciement rappelant les règles du Groupe FREELANCE.COM en matière d'acceptation de cadeaux et invitations.

En tout état de cause, si la législation locale est plus stricte que les règles ci-dessus énoncées, il convient de se conformer à la règle la plus stricte.

Toute relation d'affaires est précédée des contrôles préalables afférents à son intégrité (« due diligences ») adaptés et proportionnés à la situation particulière du partenaire commercial, conformément aux procédures internes.

Toute relation d'affaires donne lieu à un contrat écrit avec des clauses certifiant que le co-contractant se conforme aux règles et lois luttant contre la corruption, et prévoir la nullité du contrat en cas de violation de ces règles.

Les règlements effectués doivent toujours correspondre à une rémunération appropriée et proportionnée au service rendu, avec une vigilance particulière concernant les règlements sur un compte bancaire domicilié à l'étranger.

Aucun paiement ne doit être effectué en espèces ou sans un accord contractuel dûment approuvé. Ces paiements doivent être effectués après présentation d'une facture, dûment validée, en priorité par virement bancaire, et pour le montant figurant sur la facture, conformément aux dispositions contractuelles.

Les paiements doivent être consignés dans les comptes de la société concernée.

Les paiements par chèque doivent être justifiés de la même manière.

Vérifier la réalité de la prestation délivrée et réaliser un rapprochement entre les conditions financières figurant dans le contrat et les factures réglées.

Conflit d'intérêts

Définition

Le conflit d'intérêts désigne toute situation où les intérêts personnels d'un Collaborateur (ou ceux d'une personne morale ou physique à laquelle il est lié ou proche) sont contraires aux intérêts du Groupe FREELANCE.COM.

Par intérêt personnel, il faut entendre les intérêts qui pourraient influer ou paraître influer sur la manière dont le Collaborateur s'acquitte des fonctions et responsabilités qui lui ont été confiées par le Groupe.

Une telle situation pourrait par exemple survenir si un Collaborateur :

- négocie au nom du Groupe FREELANCE.COM un contrat dont il retire un intérêt personnel actuel ou ultérieur ;
- détient un intérêt financier dans une société contrôlée par des concurrents ou encore des clients du Groupe FREELANCE.COM, etc.
- Dans la mesure où un conflit d'intérêts peut cacher un acte de corruption, il est primordial que les Collaborateurs soient vigilants quant à la survenance de situations de conflits d'intérêts.

Les règles FREELANCE.COM à respecter

Les Collaborateurs doivent toujours privilégier les intérêts du Groupe FREELANCE.COM en s'abstenant de mettre en avant tout intérêt personnel, financier ou familial.
En cas de conflits d'intérêts potentiels ou avérés, les Collaborateurs doivent informer leur hiérarchie au plus vite et, avant toute prise de décision concernant la relation d'affaires avec le partenaire commercial en question sans participer au processus décisionnel.

Paiements de facilitation

Définition

Les paiements de facilitation constituent des sommes d'argent, souvent modestes, sollicitées par des Agents publics afin d'obtenir ou d'accélérer l'accomplissement de certains actes administratifs (traitement de documents étatiques, délivrance d'autorisations ou de permis, etc.). Ces paiements sont interdits dans la plupart des pays.

La règle FREELANCE.COM à respecter

Le Groupe FREELANCE.COM interdit les paiements de facilitation et ce, même dans l'hypothèse où les lois locales les autorisent.

Recrutement

Définition

La situation pendant laquelle le recrutement d'un nouveau Collaborateur au sein du Groupe FREELANCE.COM peut potentiellement donner lieu à un acte de corruption par exemple octroi par un tiers d'un avantage indu en contrepartie de l'embauche.

La règle FREELANCE.COM à respecter

Tout avantage indu (personnel ou dans le cadre de ses fonctions) octroyé par un tiers en échange du recrutement d'un Collaborateur est interdit.

Lobbying

Définition

Le lobbying est toute activité destinée à intervenir auprès d'un gouvernement ou d'une institution en faveur d'une cause particulière ou d'un résultat attendu. Plus particulièrement, il s'agit d'une contribution constructive et transparente, à l'élaboration des politiques publiques sur les sujets pertinents liés aux activités d'un Groupe.

Cette contribution vise à enrichir la réflexion des décideurs publics. La frontière entre lobbying et corruption est parfois mince. En effet, le lobbying devient de la corruption dans le cas où la personne exerçant une activité de lobbying offrirait un avantage à un Agent public afin de l'inciter à soutenir une législation ou des activités qui lui seraient favorables.

Les règles FREELANCE.COM à respecter

Faire preuve d'intégrité, de probité intellectuelle et de transparence dans toutes les relations avec les institutions et/ou Agents publics, et ce, quel que soit la situation ou l'intérêt défendu.
Fournir des informations fiables et objectives, sans chercher à obtenir des informations ou des décisions en exerçant une quelconque pression.

Ne pas chercher à obtenir un avantage politique ou réglementaire indu.

Veiller à ce que les représentants d'intérêts exercent leurs activités dans le respect du présent Code et de la réglementation applicable.

Dons, Mécénat et Sponsoring

Définition

Le Groupe FREELANCE.COM peut être amené à œuvrer en faveur de la société civile en versant des dons et en exerçant des activités de mécénat ou de sponsoring notamment auprès d'organisations caritatives.
Ces dons, activités de mécénat et de sponsoring peuvent être qualifiés d'actes de corruption quand ils sont réalisés dans le but d'obtenir un avantage indu. Ainsi, les dons, activités de mécénat et de sponsoring pourraient être utilisés comme un moyen de corrompre une personne susceptible d'influencer une décision dans une transaction, en particulier si cette personne a un intérêt familial avec l'organisation qui reçoit la donation ou le sponsor.

Les règles FREELANCE.COM à respecter

Les dons, activités de mécénat et de sponsoring sont autorisés sous réserve du respect des lois et réglementations applicables.

Les dons, activités de mécénat et de sponsoring ne doivent jamais intervenir au profit de personnes physiques.

Les dons, activités de mécénat et de sponsoring ne doivent pas être réalisés pour obtenir un avantage indu ou influencer indûment une décision.

Financement d'activités politiques

Définition

Le financement d'activités politiques désigne toute contribution directe ou indirecte ayant pour but d'apporter un soutien à un parti politique, un candidat ou un élu.

Cette contribution peut consister en un versement d'argent ou tout autre avantage tels que des cadeaux ou des prestations, de la publicité ou toute autre activité partisane. Le financement d'activités politiques peut être considéré ou interprété comme de la corruption directe ou indirecte.

Les règles FREELANCE.COM à respecter

Toute contribution, financière ou en nature, directe ou indirecte, versée par le Groupe FREELANCE.COM ou par ses Collaborateurs en son nom à des organisations, partis ou personnalités politiques est interdite.

Les Collaborateurs doivent séparer leurs activités politiques personnelles de leur mission au sein du Groupe, afin d'éviter toute situation pouvant générer un conflit d'intérêts.

Bien évidemment, chaque Collaborateur peut prendre part à des activités politiques de manières personnelles sur son temps libre, en dehors des lieux de travail, avec ses propres ressources financières et sans qu'il soit fait référence, de quelque manière que ce soit, à l'appartenance au Groupe.

Acquisition, prises de participation et joint-ventures

Définition

Lors d'acquisition de sociétés, d'acquisition d'actifs portant sur une branche complète d'activité, de prise de participations, de fusion ou de mise en place de joint-ventures, il convient de s'assurer que la cible ou le partenaire n'a pas ou n'a pas eu de comportement répréhensible au regard des lois anticorruption applicables, et respecte la législation en vigueur en ce domaine. En effet, dans les opérations précitées, la responsabilité civile ou pénale du Groupe FREELANCE.COM pourrait être engagée et entraîner d'importantes répercussions commerciales, financières et réputationnelles.

Les règles FREELANCE.COM à respecter

Inclure un volet anticorruption au sein des processus d'audit préalables (« due diligences ») dans le cadre d'acquisitions, de prises de participations ou de mise en place de joint-ventures.

Inclure une clause anticorruption au sein des contrats et conventions conclus dans le cadre d'acquisitions, de prises de participations ou de mise en place de joint- ventures. Tenue et exactitude des livres et registres Les livres et registres désignent ici tous les enregistrements comptables, financiers et commerciaux. Ceux-ci incluent les comptes, correspondances, synthèses, livres et autres documents relatifs à la sphère comptable, financière et commerciale.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, il est essentiel que les transactions soient transparentes, documentées de façon exhaustive et affectées à des comptes qui reflètent leur nature avec précision.
Aucune inscription dans les livres et registres du Groupe FREELANCE.COM ne doit être infondée, erronée, falsifiée ou factice.

Pour toute question relative au présent Code ou en cas de difficulté d'interprétation s'agissant de son application à une situation donnée, les Collaborateurs sont invités à se rapprocher de leur responsable hiérarchique direct ou indirect.

Les livres et registres du Groupe doivent être le reflet fidèle et exact des transactions effectuées et devront être établis conformément aux normes et référentiels comptables en vigueur.
Le principe de séparation des fonctions de décision et de paiement doit être respecté et la traçabilité des paiements assurée.

Tous les contrôles et procédures d'approbation mis en place au sein du Groupe doivent être appliqués.
Il convient donc de conserver la documentation démontrant le caractère approprié des prestations concernées et des paiements correspondants.

Le dispositif d'alerte professionnelle

Le Groupe FREELANCE.COM met en place un dispositif d'alerte visant à renforcer les moyens d'expression de l'ensemble des Collaborateurs afin que ces derniers puissent signaler l'existence de conduites ou de situations contraires au présent Code.
Ce dispositif implique un recoupement d'informations entre les services financiers, le service juridique et commercial.

Si le recours à la voie hiérarchique directe ou indirecte est toujours possible, le dispositif d'alerte professionnelle offre des garanties renforcées de protection en cas d'émission d'un signalement.
Les conséquences en cas de violation du Code Le non-respect des règles édictées au sein du présent Code sont constitutifs de fautes lourdes qui entraînent à minima un licenciement sans préjudice des poursuites civiles et pénales appropriées.

c) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :

- **l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local ;**

Le respect de la population et de son droit dans les pays étrangers est un principe important pour FREELANCE.COM et nous adaptons nos approche et comportement aux coutumes et croyance des populations locales.
Dans le cadre de notre engagement social, nous apportons également dans les pays concernés les mêmes contributions aux salariés locaux qu'à nos salariés nationaux, en termes de formation de sécurité et de bien-être.

- **notre politique Green IT**

La rationalisation des impressions : réduction du volume d'impression (noir et blanc, recto-verso, systématisation de l'aperçu avant l'impression…) collecte et recyclage des consommables (papier, toners,

cartouches) réutilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillon ou bloc-notes, logo visuel invitant à ne pas imprimer en bas de chaque email.
La mise en veille des ordinateurs après 10 minutes d'inactivité.
Les matériels qui ne demandent pas un fonctionnement permanent sont systématiquement éteints et non mis en veille.

Sauf panne, le matériel informatique n'est pas renouvelé avant 5 ans minimum d'utilisation.
FREELANCE.COM incite son personnel à utiliser les outils de réunion à distance
Se désabonner des newsletters non consultées

- **la gestion des déchets**

Freelance applique sa politique de collecte et de traitement des déchets à tous les niveaux au sein de la société.

- Des corbeilles dédiées au papier, au plastique et au verre sont à la disposition des employés.
- Collecte de bouchons usagés à envoyer à l'association « Bouchons d'Amour »
- Mise en place d'une collecte de piles usagées.

c) Charte fournisseurs RSE

FREELANCE.COM est signataire de la Charte Fournisseurs Responsables.

Charte
RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES

Liste alphabétique de la
Charte Relations fournisseurs responsables
A ce jour 2062 signataires

Du 11 février 2010 au 31 octobre 2019

d) Ecovadis

Créée en 2007, ECOVADIS est une PME française développant des solutions concernant les achats responsables. Elle aide les directions achat à évaluer la performance 'développement durable' de leurs fournisseurs.

Evaluation

Freelance a obtenu la Médaille d'Argent en 2019.

15.4.1.3 Actions en faveur des droits de l'Homme :

Le groupe FREELANCE.COM est l'un des principaux acteurs de l'intermédiation entre partenaires économiques présents en France et dans le monde et compte plusieurs milliers de fournisseurs, sous-traitants et clients de par le monde, principalement en Europe, en Afrique du nord, et en Asie.

FREELANCE.COM soutient pleinement les droits de l'homme et a inscrit sa politique d'entreprise régissant ce domaine à l'échelle nationale et internationale.
Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de l'homme dans notre environnement professionnel et à rendre compte de manière transparente des résultats de nos activités.

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux, et en particulier de nos Nos valeurs et notre politique de conformité absolue à ces principes imposent également à tous les employés une conduite équitable conforme à ces principes, dans leurs relations avec leurs collègues, partenaires commerciaux et membres de notre groupe.

Notre politique et nos valeurs sont vont dans le sens du Pacte mondial des Nations Unies, nous respectons la déclaration universelle des droits de l'homme et les déclarations mondialement reconnues applicables dans le monde, notamment les principes fondamentaux de l'OCDE, et les normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le groupe FREELANCE.COM exprime son engagement absolu à respecter les droits de l'homme dans tous les documents contractuels qu'il conclut avec ses partenaires.

Le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de notre gestion de règles RSE et de notre stratégie de ressources humaines. La responsabilité de ce sujet incombe aux membres du comité en charge de l'équité et du Développement Durable.

Les programmes, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle mis en œuvre par FREELANCE.COM garantissent une application quasi-infaillible des droits de l'homme dans le cadre de notre activité en France et dans le monde.

Le respect des droits de l'homme est une question interdisciplinaire chez FREELANCE.COM qui couvre de vastes domaines tels que le domaine social, juridique, commercial, sécuritaire, sanitaire, pédagogique etc…, dans son activité interne comme dans son activité externe fournisseurs, qu'ils respectent pleinement les droits de l'homme.

a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- **au respect de la liberté d'association et du droit de la négociation collective ;**

FREELANCE.COM s'engage à un dialogue ouvert et constructif avec nos employés et leurs représentants.
Les employés sont libres d'adhérer aux organisations de leur choix et peuvent les représenter en toute liberté.

Ces organisations peuvent engager des négociations collectives conformément aux dispositions légales applicables.
Sur tous les sites FREELANCE.COM, les employés ont le droit d'élire leurs propres représentants. Les employés qui agissent en tant que représentants ne sont ni désavantagés ni favorisés de quelques manières que ce soit.

- **à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;**

L'égalité de traitement de tous nos employés est un principe fondamental de notre politique d'entreprise. Aucune discrimination n'est tolérée, nul ne doit être défavorisé, ou ostracisé en raison de son origine ethnique, nationale, son sexe, son âge, les caractéristiques physiques, l'origine sociale, le handicap, l'appartenance à un syndicat, la religion, l'état familial, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou tout critère illégal en vertu de la loi applicable.

Le harcèlement de toute nature est banni par des mesures drastiques en amont, des règles de contrôle et d'alerte sont mise en vigueur et des sanctions importantes sont prononcés en cas de faits avérés.

FREELANCE.COM forme nos employés au respect, à la rectitude professionnelle et au traitement juste d'autrui dans leurs relations avec leurs collègues et des tiers, y compris les clients, les fournisseurs et tous nos partenaires.

FREELANCE.COM offre un salaire égal pour un travail égal.

- **à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;**

FREELANCE.COM œuvre en faveur de la parité homme/femme et s'assure de son bon respect dans le cadre de ses recrutements, formations et conditions de travail. L'entreprise compte aujourd'hui 59% de femmes et 49% d'hommes à décembre 2019.

- **à l'abolition effective du travail des enfants ;**

FREELANCE.COM applique la « tolérance zéro » concernant le travail des enfants dans nos activités commerciales dans le monde entier.

Les efforts pour lutter contre le travail des enfants sont conformes aux normes fondamentales du travail de l'OIT (Organisation internationale du Travail) et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Depuis le 1er janvier 2018, le nombre total d'action FREELANCE.COM a évolué comme suit :

- 26 janvier 2018, 396 131 actions ont été créées suite à l'exercice de BSA,
- 18 mai 2018, 150 000 actions ont été créées suite à l'acquisition de 150 000 actions gratuites,
- 29 juin 2018, 650 000 actions ont été créées suite à l'apport par Mohamed BENBOUBKER de ses titres Freelance.com Maroc SARL à FREELANCE.COM,
- 6 juillet 2018, 3 736 195 actions ont été créées suite à l'exercice des derniers BSA existants.

Au 31 décembre 2018, le capital social de FREELANCE.COM était constitué de 35 770 284 actions.

Depuis le 1er janvier 2019, 374 351 actions nouvelles ont été créées le 29 avril 2019 suite à l'acquisition de 374 351 actions gratuites du plan AGA 2017 portant le nombre total d'actions à 36 144 635.

Depuis le 1er janvier 2020, 273 682 actions nouvelles ont été créées le 24 avril 2020 suite à l'acquisition de 279 064 actions gratuites du plan AGA 2018 portant le nombre total d'actions à 36 423 699.

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	22 720 985*	62,38%	44 334 970	70,02%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (2)	*6 495 115*	*17,83%*	*9 990 230*	*15,78%*
Sylvain VIEUJOT (3)	*14 712*	*0,04%*	*21 251*	*0,03%*
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 509 827	17,87%	10 011 481	15,81%
CO-MARTIN (4)	533 829	1,47%	1 067 658	1,69%
Mohamed BENBOUBKER (5)	928 841	2,55%	1 154 367	1,82%
Y ADVISORY (6)	22 500	0,06%	32 500	0,05%
Cyril TROUILLER (7)	153 582	0,42%	284 582	0,45%
Claude TEMPE (8)	260 645	0,72%	400 645	0,63%
Sylvestre BLAVET (9)	1	0,00%	2	0,00%
Auto-détention	40 498	0,11%	-	-
Public	5 252 991	14,42%	6 028 300	9,52%
Total	**36 423 699**	**100,00%**	**63 314 505**	**100,00%**

* Dont 1.107.000 titres au porteur

(1) SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019

(2) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
(3) Co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
(4) SARL détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
(5) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
(6) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)
(7) Directeur Général Délégué jusqu'au 25/01/2019
(8) Directeur Général jusqu'au 25/01/2019 et Administrateur depuis le 20/06/2019
(9) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019

Au 31 décembre 2019 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	25 820 985*	71,44%	50 434 970	78,14%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (2)	*3 495 115*	*9,67%*	*5 622 807*	*8,71%*
Sylvain VIEUJOT (3)	*14 712*	*0,04%*	*21 251*	*0,03%*
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	3 509 827	9,71%	5 644 058	8,71%
CO-MARTIN (4)	533 829	1,48%	1 067 658	1,65%
Mohamed BENBOUBKER (5)	920 296	2,55%	1 160 822	1,80%
Y ADVISORY (6)	22 500	0,06%	32 500	0,05%
Cyril TROUILLER (7)	153 582	0,42%	214 582	0,33%
Claude TEMPE (8)	260 645	0,72%	330 645	0,51%
Sylvestre BLAVET (9)	1	0,00%	2	0,00%
Auto-détention	36 282	0,10%	-	-
Public	4 886 688	13,52%	5 657 824	8,77%
Total	**36 144 635**	**100,00%**	**64 543 061**	**100,00%**

* Dont 1.207.000 titres au porteur

Au 31 décembre 2018 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE	26 613 985	74,40%	53 227 970	81,56%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION	*4 055 115*	*11,34%*	*5 857 093*	*8,97%*
Sylvain VIEUJOT	*14 712*	*0,04%*	*21 251*	*0,03%*
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	4 069 827	11,38%	5 878 344	9,01%
CO-MARTIN	533 829	1,49%	557 753	0,85%
Mohamed BENBOUBKER	898 026	2,51%	1 146 052	1,76%
Y ADVISORY	22 500	0,06%	32 500	0,05%
Cyril TROUILLER	249 200	0,70%	296 400	0,45%
Claude TEMPE	202 501	0,57%	202 502	0,31%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	2	0,00%
Auto-détention	48 758	0,14%	-	-
Public	3 131 657	8,75%	3 924 359	6,01%
Total	**35 770 284**	**100,00%**	**65 265 882**	**100,00%**

Au 31 décembre 2017 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE	26 613 985	86,30%	26 613 985	82,12%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION	*1 801 978*	*5,84%*	*2 531 396*	*7,81%*
Sylvain VIEUJOT	*6 539*	*0,02%*	*13 078*	*0,04%*
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	1 808 517	5,86%	2 544 474	7,85%
CO-MARTIN	523 924	1,70 %	523 924	1,62%
Mohamed BENBOUBKER	289 163	0,94%	413 090	1,27%
Y ADVISORY	10 000	0,03%	10 000	0,03%
Cyril TROUILLER	120 000	0,39%	120 000	0,37%
Claude TEMPE	120 001	0,39%	120 001	0,37%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	2	0,00%
Public	1 352 367	4,39%	2 063 413	6,37%
Total	**30 837 958**	**100,00%**	**32 408 889**	**100,00%**

16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

16.3 Détention ou contrôle de la Société

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que d'un siège au Conseil d'administration sur un total de 6. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 19.2.3.1 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

16.4 Accords pouvant entrainer un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel, entraîner un changement de son contrôle.

17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

17.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cette convention a été conclue avec la société JOHLO SARL, dont le gérant est Monsieur Claude TEMPE, administrateur de FREELANCE.COM, après autorisation préalable du Conseil d'Administration du 26 juillet 2019 :

Nature et objet :	Prestation de conseils et de services, notamment dans les domaines de la communication externe, du lobbying, des relations avec les investisseurs financiers et les actionnaires et des relations avec les médias.
Modalités :	Facturation de 1 500 euros hors taxe par journée de prestation (frais de déplacement en sus) dans la limite de 12 jours par mois ; Facturation forfaitaire de 15 000 euros hors taxe en couverture des frais de démarrage de la mission.
Facturation de l'exercice :	27 359,93 euros hors taxes, dont 3 359,93 euros de remboursement de frais, pour des prestations réalisées en juillet et août 2019.
Motifs justifiant de son intérêt pour la société :	Grande expérience de Monsieur Claude TEMPE en matière de communication (financière, institutionnelle) et de lobbying qui sera ainsi utilisée pour promouvoir l'activité de FREELANCE.COM en tant que leader sur le marché des indépendants.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette convention a été conclue avec Groupe CBV Ingénierie, dont le représentant de la société présidente, Cour du Moulin SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet :	Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018 ;
Modalités :	Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.
Facturation de l'exercice :	54 981,49 euros hors taxes.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 30 avril 2020
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG	**Comptabilité Audit Développement** **Alexandre DROUHIN**
Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles	Membre de la Compagnie régionale de Paris

17.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Ces conventions ont été conclues avec Groupe CBV Ingénierie, dont le représentant de la société présidente, Cour du Moulin SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM. Elles ont été autorisées le 18 décembre 2018 par le conseil d'administration et concernent :

Convention de domiciliation

Nature et objet :	Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018.
Modalités :	Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.
Facturation de l'exercice :	22 517,42 euros hors taxes, dont 8 496,33 euros au titre des loyers et charges à compter du 15 novembre 2018 ; le solde correspondant aux honoraires liés à la prise à bail des locaux.

Convention de cession de la marque « AD'Missions »

Nature et objet :	Régularisation du transfert de propriété de la marque « AD'Missions », attachée à la branche d'activité « Portage salarial » apportée à votre société le 22 décembre 2016 par Groupe CBV Ingénierie.
Modalités :	Prix symbolique de 1 euro, le prix étant inclus dans la rémunération de l'apport partiel d'actif.

En application de la loi, nous vous signalons que les autorisations préalables données par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de ces conventions pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 23 avril 2019
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices

18.1.1.1 Comptes sociaux de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019

Actif en €	BRUT 31/12/2019	Amort et Provisions 31/12/2019	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et assimilés				
Frais de développement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets et droits similaires	2 580 955	578 310	2 002 646	2 278 942
Logiciels				
Fonds commercial	283 539	19 322	264 217	
Autres immo. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	1 211 173		1 211 173	154 853
Avces/immob.incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	**4 075 667**	**597 632**	**3 478 036**	**2 433 795**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	137 851	81 528	56 323	
Autres immobilisations corporelles	713 256	463 221	250 034	271 535
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	**851 106**	**544 749**	**306 357**	**271 535**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	14 260 598	633 210	13 627 388	16 508 798
Créances rattachées à des participations	104 654		104 654	100 622
Autres titres immobilisés	84 860		84 860	85 640
Prêts	139 159	15 838	123 321	
Autres immobilisations financières	5 428 638		5 428 638	664 382
TOTAL Immobilisations financières	**20 017 910**	**649 048**	**19 368 862**	**17 359 442**

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**24 944 683**	**1 791 429**	**23 153 254**	**20 064 772**
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Avces & acptes versés/cmdes				
Créances clients	19 074 799	429 176	18 645 623	11 797 244
Autres créances	17 482 123	6 211	17 475 912	9 543 871
Capital sscrit appelé, n.versé				
TOTAL Créances	**36 556 922**	**435 386**	**36 121 536**	**21 341 115**
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 064		4 064	
Disponibilités	10 087 745		10 087 745	5 891 561
Charges constatées d'avance	361 450		361 450	302 881
TOTAL Disponibilités et divers	**10 453 258**		**10 453 258**	**6 194 442**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**47 010 180**	**435 386**	**46 574 794**	**27 535 558**
Frais d'émission d'emprunts – Charges à répartir				
Primes de remboursement				
Ecart de conversion – actif				
TOTAL ACTIF	**71 954 864**	**2 226 815**	**69 728 049**	**47 600 330**

PASSIF en €	**31/12/2019**	**31/12/2018**
SITUATION NETTE		
Capital social	2 891 571	2 861 623
Primes liées au capital	8 212 515	8 242 463
Réévaluation des immobilisations inc./corporelles		
Réserve légale	135 133	135 133
Réserve stat.& contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	-1 500 629	-1 260 955
Résultat de l'exercice – Part du groupe	7 360 671	-239 675
TOTAL Situation nette	**17 269 487**	**9 908 816**
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées	42 440	
CAPITAUX PROPRES	**17 311 927**	**9 908 816**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		

AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques et charges	217 200	1 255 541
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**217 200**	**1 255 541**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	11 408 726	11 408 726
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	564 079	
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières	**11 972 805**	**11 408 726**
DETTES DIVERSES		
Avances reçues sur commandes	39 643	
Fournisseurs et comptes rattachés	32 205 968	19 592 526
Dettes fiscales et sociales	7 199 988	5 032 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	603 878	20 131
TOTAL Dettes diverses	**40 049 476**	**24 645 564**
Produits constatés d'avance	171 874	381 683
DETTES	**52 194 156**	**36 435 973**
Ecart de conversion - passif	4 766	
TOTAL PASSIF	**69 728 049**	**47 600 330**

COMPTE DE RESULTAT en €	France	Export	NET 31/12/2019	NET 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	98 739 500	669 895	99 409 395	62 715 016
TOTAL Chiffre d'affaires net	**98 739 500**	**669 895**	**99 409 395**	**62 715 016**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			98 621	404 258
Autres produits d'exploitation			143 142	127 484
PRODUITS D'EXPLOITATION			**99 651 158**	**63 246 758**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				

Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			98 100 644	61 109 508
TOTAL Charges externes			**98 100 644**	**61 109 508**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			**198 590**	**146 252**
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			259 713	866 542
Charges sociales			121 492	406 316
TOTAL Charges de personnel			**381 205**	**1 272 858**
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			261 055	63 226
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotation aux provisions sur actif circulant			286 438	63 844
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			**547 493**	**127 070**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			**27 239**	**32 470**
CHARGES D'EXPLOITATION			**99 255 171**	**62 688 159**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**395 988**	**558 599**
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			1 629 468	894 038
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			86	
Autres intérêts et produits assimilés			125	340
Reprises sur provisions et transferts de charges			101 604	340 000
Différences positives de change			202	605
TOTAL Produits financiers			**1 731 485**	**1 234 983**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			188 185	546 629
Intérêts et charges assimilés			424 221	416 919
Différences négatives de change			4 750	138

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Charges financières			**617 156**	**963 686**
RESULTAT FINANCIER			**1 114 329**	**271 297**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**1 510 316**	**829 896**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			745	57 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 989 429	379 272
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 216 874	1 339 886
TOTAL Produits exceptionnels			**7 207 049**	**1 776 238**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			443 019	841 092
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			954 314	720 242
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			164 505	1 284 475
TOTAL Charges exceptionnelles			**1 561 838**	**2 845 809**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**5 645 210**	**-1 069 571**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			-205 144	
TOTAL DES PRODUITS			**108 589 691**	**66 257 979**
TOTAL DES CHARGES			**101 229 021**	**66 497 654**
RESULTAT NET			**7 360 671**	**-239 675**

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2019 qui présentent un total de bilan de 69 728 049 euros et un bénéfice net de 7 360 671 euros.

- **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

En 2019, les principaux faits marquants sont les suivants :

Freelance.com constate un quasi doublement de son activité RM (Ressource Management) sur 2019 vs 2018.

Début 2018, le groupe s'est engagé dans une transformation numérique ambitieuse accompagnée d'une simplification de sa structure juridique permettant un allègement conséquent de son organigramme. Dans ce cadre au cours du premier trimestre 2019, les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprises ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de Freelance.com. Par ailleurs, 8 autres filiales AD'Missions ont été cédées par FREELANCE.COM à AD'Missions Etudes et Projets avec une plus-value globale de 5 M€.

Le projet SMART (offre de portage salarial digitalisée) et initié en 2018 a perduré toute l'année 2019 dédoublé d'un nouveau projet informatique majeur pour le groupe, le projet LINK (automatisation des processus de portage administratif).

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère.

Évènements post-clôture

• <u>La crise sanitaire du Covid19</u>

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et le 24 avril 2020, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, est intervenue la crise sanitaire liée au virus COVID-19 qui a créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel.

Freelance.com a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid-19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel.

A fin mars, les impacts sur les activités de Freelance.com semblent limités. Un recul est cependant constaté sur l'activité de nos filiales de portage salarial, et notamment dans le pôle AD'Missions.

Compte tenu des mesures de confinement évolutives en France, les conséquences de cette pandémie sur l'activité des prochains mois, les défaillances de ses clients et les résultats de l'exercice 2020 restent difficilement quantifiables. Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de la société FREELANCE.COM et de ses filiales opérationnelles à poursuivre leur exploitation.

- **Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation**

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que Provigis, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de Provigis est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis (durée de vie illimitée) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

- **Note 3 – Informations sur les postes du Bilan**

3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2018	Fusion	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	707 566				707 566
Site internet Freelance.com	15 660				15 660
Autres	13 440	44 290			57 730
Marque Freelance.com	1 800 000				1 800 000
Fonds commercial		283 539			283 539
Immobilisation incorporelle en cours	154 853		1 056 320		1 211 173
s/total immobilisations incorporelles	**2 691 519**	**327 829**	**1 056 320**		**4 075 668**
Agencement aménagement		137 851			137 851
Installations générales	198 850	16 206	3 951		219 007
Matériel de bureau, informatique, mobilier	218 210	233 711	42 326		494 247
s/total immobilisations corporelles	**417 060**	**387 768**	**46 278**		**851 105**

Le nouvel outil de gestion TEOPHILE mis en service en toute fin d'exercice 2018 pour 479 K€, ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services, a été déployé techniquement mais pas commercialement : une partie a été dépréciée en 2019 pour 118 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 200 K€ à fin 2019.

Les immobilisations incorporelles en-cours sont liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe, SMART (offre de portage salarial digitalisée) et LINK (automatisation des processus de portage administratif) pour 1 211 K€ au 31 décembre 2019. Les mises en services sont attendues durant le second semestre 2020.

Amortissements	31/12/2018	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2019
Logiciel acquis					
Logiciel spécifique	224 913		162 231		387 144
Site internet Freelance.com	7 085		2 237		9 322
Autres	11 440	41 695	1 949		55 084
Marque Freelance.com					
Fonds commercial					
Immobilisation incorporelle en cours					
s/total immobilisations incorporelles	**243 438**	**41 695**	**166 417**		**451 550**
Agencement aménagement		67 848	13 680		81 528
Installations générales	35 244	7 993	25 052		68 289
Matériel de bureau, informatique, mobilier	110 282	228 744	55 906		394 933
s/total immobilisations corporelles	**145 526**	**304 585**	**94 638**		**544 749**

Dépréciations	31/12/2018	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2019
Logiciel acquis					

Logiciel spécifique	9 704		117 055		126 759
Site internet Freelance.com	4 582		906	-5 488	
Autres					
Marque Freelance.com					
Fonds commercial		19 322			19 322
Immobilisation incorporelle en cours					
s/total immobilisations incorporelles	**14 286**	**19 322**	**117 961**	**-5 488**	**146 081**
Agencement aménagement					
Installations générales					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
s/total immobilisations corporelles					

Immobilisations financières

Immobilisations financières brutes	31/12/2018	Fusion/Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PARTICIPATIONS					
ADMISSIONS CONSULTING	50 000			-50 000	
SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	1 500	-1 500			
ADMISSIONS SOLUTIONS	15 000			-15 000	
ADMISSIONS CONSEIL	131 671			-131 671	
ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	104 715			-104 715	
ADMISSIONS INGENIERIE	15 000			-15 000	
ADMISSIONS EXPERTISE	148 259			-148 259	
ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	124 413			-124 413	
ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	124 413			-124 413	
ADMISSIONS SAS	7 934 402	-7 934 402			
ADMISSIONS ACCESS	1 431 876				1 431 876
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	101 604				101 604
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	841 197				841 197
ADMISSIONS SUISSE		81 136			81 136
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	15 000				15 000
ADMISSIONS TRANSITIONS	15 000				15 000
ERGONOS CONSULTING		2 361 908			2 361 908
FREELANCE MAROC	944 827				944 827
FREELANCE UK	1				1
FREELANCE ONE			50 000		50 000
FREELANCE.COM PORTAGE	15 000				15 000
FREELANCE SERVICES	50 000				50 000
PROVIGIS	1 995 648				1 995 648
SAGE		3 360 000			3 360 000
TEOPHILE	45 000				45 000

VALOR CONSULTANT	2 902 402				2 902 402
VALOR ONE	50 000				50 000
Total Participations	**17 056 927**	**-2 132 858**	**50 000**	**-713 471**	**14 260 598**
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt Freelance.UK	100 622		4 033		104 654
Actions propres et contrat liquidités *	109 693		29 386		139 079
Autres prêts (dont Effort de construction)		139 159			139 159
Mali technique affecté aux participations :					
- AD'Missions Savoir-Faire	377 429				377 429
- Savoir Faire & Entreprises	360 434	-360 434			
- AD'Missions SAS		4 801 853			4 801 853
Dépôts et cautionnements	262 900	55 947	3 300	-127 010	195 137
Total Autres immobilisations financières	**1 211 078**	**4 636 525**	**36 718**	**-127 010**	**5 757 311**
Total Immobilisations financières brutes	**18 268 005**	**2 503 667**	**86 718**	**-840 481**	**20 017 910**

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2019, la société détient 36 282 de ses propres actions pour une valeur de 84 860 euros.

En date du 1er janvier 2019, suite à la transmission universelle de patrimoine de Savoir-Faire & Entreprises et AD'Missions SAS, ont été inscrits dans le portefeuille titres de FREELANCE.COM les participations de droit suisse suivantes :

- 100% du capital de la société Sage SA ;
- 100% du capital de la société AD'Missions SA ;
- 100% du capital de la société Ergonos Consulting.

La dissolution-confusion de la société Savoir-Faire & Entreprise et sa transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2019 ont dégagé un mali technique d'un montant total de 505 600 euros affectés en fonds commercial pour 264 217 euros, le solde de 240 843 euros étant enregistré en charges exceptionnelles (incidence nulle en résultat suite à la reprise de provisions pour risques constituées en 2018).

La dissolution-confusion de la société AD'Missions SAS et sa transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2019 ont dégagé un mali technique d'un montant total de 4 801 853 euros affectés en totalité aux titres de la société SAGE.

Sur le second semestre 2019, FREELANCE.COM a créé la société FREELANCE ONE avec un capital de 50 000 euros, cette nouvelle société sera porteuse de l'offre de Ressource Management.

Dépréciations Immobilisations financières	31/12/2018	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2019
PARTICIPATIONS					
Savoir Faire & Entreprises	1 500	-1 500			
AD'Missions Etudes et Projets	101 604			-101 604	

AD'Missions Access	445 025		188 185		633 210
Total Participations	**548 129**	**-1 500**	**188 185**	**-101 604**	**633 210**
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts (dont effort de construction)		15 838			15 838
Mali technique affecté Savoir Faire & Entreprises	360 434	-360 434			
Total Autres immobilisations financières	**360 434**	**-344 596**			**15 838**
Total dépréciations immobilisations financières	**908 563**	**-346 096**	**188 185**	**-101 604**	**649 048**

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des entités du groupe, les titres de participation et, le cas échéant, le mali technique affecté de la société AD'Missions Access ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire pour 188 185 euros, et ceux de la société AD'Missions Etudes et Projets d'une reprise pour 101 604 €.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES			
Créances clients	18 571 633	18 571 633	
Créances clients douteux	503 167	503 167	
Créances sociales			
Créances fiscales	5 630 987	5 630 987	
Groupe et associés	8 125 757	8 125 757	
Autres créances	3 725 378	3 725 378	
Charges constatées d'avance	361 450	361 450	
Total Créances	**36 918 372**	**36 918 372**	

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2019, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 21 213 873 euros contre 15 014 622 euros à fin 2018.

Le poste Clients et comptes rattachés est en forte augmentation, en lien avec celle du chiffre d'affaires.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA.

Etat des dettes d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Avances reçues sur commandes	39 643	39 643		
Fournisseurs et comptes rattaches	32 205 968	32 205 968		
Dettes sociales - Personnel	44 134	44 134		
Dettes sociales - Organisme	48 803	48 803		
Dettes fiscales	6 974 997	6 974 997		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	132 054	132 054		

Autres dettes	603 878	603 878		
Produits constatés d'avance	171 874	171 874		
Total Dettes	**40 221 351**	**40 221 351**		

3.3 Capitaux propres

Capitaux propres	31/12/2018	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	31/12/2019
Capital	2 861 623		29 948	2 891 571
Prime d'émission	8 242 463		-29 948	8 212 515
Réserve légale	135 133			135 133
Réserve statutaire	153 440			153 440
Autres réserves	16 787			16 787
Report à nouveau	-1 260 955	-239 675		-1 500 629
Résultat 2018	-239 675	239 675		
Résultat 2019				7 360 671
Total Capitaux Propres	**9 908 816**			**17 269 487**

Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, le capital social a été augmenté de 29 948.08 euros par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 623 euros à 2 891 571 euros.

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Fusion	31/12/2019
Prov. Régl. Amort. Dérogatoires		10 544		31 896	42 440
Provisions pour risques et charges	1 255 541	36 000	-1 216 874	142 533	217 200
Provisions pour dépréciation sur :					
- Immobilisations incorporelles	14 286	117 961	-5 488	19 322	146 081
- Immobilisations corporelles					
- Immobilisations financières	908 563	188 185	-101 604	-346 096	649 048
- Comptes clients	174 829	280 227	-90 874	64 993	429 176
- Autres créances		6 211			6 211
- Valeurs mobilières					
Total Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	**2 353 219**	**639 128**	**-1 414 840**	**-87 352**	**1 490 155**

Impact en résultat	Dotations	Reprises

Résultat d'exploitation	286 438	-96 362
Résultat financier	188 185	-101 604
Résultat exceptionnel	164 505	-1 216 874
Total impact en résultat	**639 128**	**-1 414 840**

Les provisions et dépréciations concernent principalement quatre types de risques :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 217 KEUR,
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 429 KEUR,
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 655 KEUR,
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques en interne pour 146 K€.

Les reprises de provisions correspondent principalement aux risques liés aux capitaux propres négatifs des filiales. Le solde des reprises (pour l'essentiel lié au dénouement des risques prud'hommaux) a été consommé dans l'exercice.

3.5 Dettes financières

Etat des dettes financières brut	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles (1)	11 408 726		11 076 433	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	564 079	564 079		
Emprunts et dettes financières divers				
Total Dettes financières	**11 972 805**	**564 079**	**11 076 433**	

(1) Freelance.com a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle Freelance.com. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

3.6 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31/12/2019
CHARGES A PAYER SUR :	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	332 293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 858 983
Dettes sociales	63 312
Dettes fiscales	119 413

Autres dettes	603 878
Total Charges à payer	**7 977 880**
PRODUITS A RECEVOIR SUR :	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 766 798
Autres créances	13 060
Total Produits à recevoir	**3 779 858**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :	
Produits d'exploitation	171 874
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Produits constatés d'avance	**171 874**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	
Charges d'exploitation	361 450
Charges financiers	
Charges exceptionnels	
Total Charges constatées d'avance	**361 450**

(2) Correspond pour la totalité aux intérêts de l'emprunt obligataire à régler à la date d'anniversaire chaque année.

Note 4 – Informations sur les postes du résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION
Activité Opérationnelle	96 897 585	56 897 204	70%
Activité Holding	2 511 810	5 817 812	-57%
Total CA	**99 409 395**	**62 715 016**	**59%**

4.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles	5 488	6 230
Reprise provisions clients et risques	90 874	107 142
Offre bienvenue SFR		289 339
Divers	2 259	1 547
Total Reprise de provisions et transfert de charges	**98 621**	**404 258**
Redevance de Marque	143 004	127 454
Autres produits	138	30

Total Autres produits	**143 142**	**127 484**
Total Autres produits d'exploitation	**241 763**	**531 742**

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2019	31/12/2018
Achats de prestations	91 140 411	51 927 282
Commissions des commerciaux	564 851	629 458
Honoraires	1 075 622	865 378
Autres	5 319 760	7 687 391
Total Achats et charges externes	**98 100 644**	**61 109 508**

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

Produits financiers	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes :	1 550 000	870 431
Intérêts comptes courants :	79 468	23 607
Produits des VMP et autres produits	211	340
Différences positives de change	202	605
Reprises sur provisions et transferts de charges	101 604	340 000
Total Produits financiers	**1 731 485**	**1 234 983**

Charges financières	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts/Emprunts Groupe CBV	18 548	374
Intérêts Emprunt Groupe CBV	332 293	332 293
CSF Facto	73 380	50 164
Pertes de change	4 750	138
Autres charges financières		34 087
Dot/prov. Dépréciation. Titres	188 185	546 629
Total Charges financières	**617 156**	**963 686**

Résultat financier	31/12/2019	31/12/2018
Total Résultat financier	**1 114 329**	**271 297**

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose en :

Produits exceptionnels	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Profits / antérieur	745	54 610

Autres produits exceptionnels		2 470
Total Produits except/ opération de gestion	**745**	**57 080**
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique	5 960 044	369 579
Boni/actions propres Gilbert DUPONT	29 385	9 693
Total Produits except/ opération en capital	**5 989 429**	**379 272**
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Repr. Prov. Risques & charge Except	1 216 874	1 339 885
Total Produits exceptionnels	**7 207 049**	**1 776 237**

Charges exceptionnelles	31/12/2019	31/12/2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges except./oper.de gestion	63	7 071
Pénalités amendes Fisc. & Pénales	99 547	829 051
Pénalités Sociales	343 410	4 970
Total Charges except/ opération de gestion	**443 019**	**841 092**
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique	954 314	720 242
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Dot/amort. except. Immobilisations	117 961	
Dot/amort. dérogatoire	10 544	
Dot/prov. risques & charges except.	36 000	1 284 475
Total Dotations except aux amortissement et provisions	164 505	1 284 475
Total Charges exceptionnelles	**1 561 838**	**2 845 809**

Résultat exceptionnel	31/12/2019	31/12/2018
Total Résultat exceptionnel	**5 645 210**	**-1 069 571**

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2019, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 3 298 KEUR.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, chaque société fille comptabilise son impôt société comme si elle était imposée séparément. Par conséquent, les gains et les charges liés à l'intégration fiscale sont intégralement comptabilisés au sein de la société mère FREELANCE.COM. Sur 2019, une économie d'impôt de 205 K€ a ainsi été générée, correspondant principalement à l'IS des sociétés en déficit.

- **Note 5 – Autres informations**

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	21 214
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738
Indemnités de départ à la retraite	N/S

Engagements reçus	Montant en K€
Garantie Actif Passif consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	340

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2019 a été de 2 personnes.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 64 600 euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres Services	
ECA - NEXIA	34 500	2 000	**36 500**
BRIGITTE NEHLIG	26 100	2 000	**28 100**
	60 600	**4 000**	

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/19	Quantité restant au 31/12/19
19/05/2017	AGA (1)	374 351		374 351	-374 351	
18/05/2018	AGA (2)	327 164		327 164		327 164
19/04/2019	AGA (3)	579 500				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Les 458 070 actions attribuées le 18/05/2018, 374 351 ont été acquises le 29/04/2019
(2) Les 327 164 ont été attribuées le 18/05/2019 et pourront être acquises en mai 2020
(3) Les 579 500 actions pourront être attribuées en avril 2020, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les OCA sont décri tes en note 3.5 ci -après

- **Note 6 – Tableau des filiales et des participations**

Filiales	Pays	% détention	Capital social	Capitaux propres €	Chiffre d'affaires €	Résultat net €	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Dividendes €	Prêt €
ADMISSIONS ACCESS	FRA	100	125 000 €	-102 713	4 042 067	-15 729	1 431 876	798 666		
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	FRA	100	50 000 €	251 873	36 176 055	1 360 123	101 604	101 604		
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	FRA	100	38 500 €	-483 281	11 935 405	-545 047	841 197	841 197	250 000	
ADMISSIONS SUISSE	CHE	100	100 000 CHF	268 131	1 024 330	44 390	81 136	81 136		
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	FRA	100	15 000 €	202 899	4 759 125	134 485	15 000	15 000		
ADMISSIONS TRANSITIONS	FRA	100	15 000 €	85 170	3 438 970	125 547	15 000	15 000		
ERGONOS CONSULTING	CHE	100	150 000 CHF	1 316 047	12 143 041	62 537	2 361 908	2 361 908		
FREELANCE MAROC	MAR	100	350 000 MAD	1 131 417	6 886 317	199 246	944 827	944 827		
FREELANCE UK	GBP	100	1 GBP	9 347	480 763	6 129	1	1		104 654
FREELANCE ONE	FRA	100	50 000 €	47 500		-2 500	50 000	50 000		
ADMISSIONS ONE	FRA	100	15 000 €	-111 147	539 934	-97 346	15 000	15 000		
FREELANCE SERVICES	FRA	100	50 000 €	181 932	7 867 544	86 932	50 000	50 000	350 000	
PROVIGIS	FRA	100	700 000 €	859 538	2 099 967	461 229	1 995 648	1 995 648		
SAGE	CHE	100	100 000 CHF	7 810 513	32 770 774	3 168 805	3 360 000	3 360 000		
TEOPHILE	FRA	90	50 000 €	-3 508		-32 738	45 000	45 000		
VALOR CONSULTANT	FRA	100	2 126 600 €	3 024 459	28 677 361	725 463	2 902 402	2 902 402	950 000	
VALOR ONE	FRA	100	50 000 €	-253 466	3 796 291	-25 203	50 000	50 000		

18.1.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Participations, et autres titres immobilisés », page 7 de l'annexe des comptes annuels, relatif aux modalités d'évaluation de la société PROVIGIS qui n'est appréciée qu'en fonction de ses perspectives de croissance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.

- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 18,8 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

- Les principales opérations intervenues sur le portefeuille de titres de participation au cours de l'exercice écoulé sont décrites dans les notes (page 7) et 3.1 (pages 10 à 13) de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de leur traitement comptable, d'une part, et de l'information donnée dans les différentes notes concernées de l'annexe, d'autre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 30 avril 2020
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.1.3 Comptes sociaux de l'exercice 2018 clos le 31 décembre 2018

Actif en €	BRUT	Amort et Provisions	NET 31/12/2018	NET 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 536 665	257 724	2 278 941	1 800 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	154 854		154 854	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	**2 691 519**	**257 724**	**2 433 795**	**1 800 000**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	417 061	145 526	271 535	230 025
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	**417 061**	**145 526**	**271 535**	**230 025**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mis en équivalence				
Autres participations	17 056 927	548 129	16 508 798	16 302 496
Créances rattachées à des participations	100 622		100 622	
Autres titres immobilisés	85 640		85 640	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	1 024 816	360 434	664 382	236 195
TOTAL Immobilisations financières	**18 268 005**	**908 563**	**17 359 442**	**16 538 691**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**21 376 585**	**1 311 813**	**20 064 772**	**18 568 716**
STOCKS ET EN-COURS				
TOTAL stocks et en-cours	**0**	**0**	**0**	**0**
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	11 972 074	174 829	11 797 244	5 218 340

Autres créances	9 538 779		9 538 779	3 266 231
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	**21 510 853**	**174 829**	**21 336 023**	**8 484 571**
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 891 561		5 891 561	3 513 376
Charges constatées d'avance	302 881		302 881	148 278
TOTAL Disponibilités et divers	**6 194 442**	**0**	**6 194 442**	**3 661 654**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**27 705 295**	**174 829**	**27 530 465**	**12 146 225**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**49 081 880**	**1 486 642**	**47 595 237**	**30 714 941**

Passif en €	NET 31/12/2018	NET 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 861 623	2 861 623	2 467 037
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …	8 242 463	3 381 607
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	135 133	135 133
Réserve statutaires ou contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	-1 260 955	-733 361
Résultat de l'exercice	-239 675	-527 593
TOTAL Situation nette	**9 908 816**	**4 893 049**
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées		
CAPITAUX PROPRES	**9 908 816**	**4 893 049**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	**0**	**0**
Provision pour risques & charges	1 255 541	1 208 301
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 255 541**	**1 208 301**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	11 408 726	11 408 726

Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		56 193
Emprunts et dettes financières divers		416 519
TOTAL dettes financières	**11 408 726**	**11 881 438**
DETTES DIVERSES		
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		2 838
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 592 526	9 871 160
Dettes fiscales et sociales	5 027 815	2 291 085
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 131	31 134
TOTAL Dettes diverses	**24 640 472**	**12 196 217**
Produits constatés d'avances	381 683	535 936
DETTES	**36 430 881**	**24 613 591**
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**47 595 237**	**30 714 941**

Compte de résultat

	France	Export	NET 31/12/2018	NET 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	62 619 049	95 967	62 715 016	28 266 796
Chiffres d'affaires nets	**62 619 049**	**95 967**	**62 715 016**	**28 266 796**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 083
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			404 258	342 076
Autres produits			127 484	116 980
PRODUITS D'EXPLOITATION			**63 246 758**	**28 727 935**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				358 511
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			61 109 508	26 802 601

TOTAL charges externes			**61 109 508**	**27 161 112**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			**146 252**	**99 990**
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			866 542	544 620
Charges sociales			406 316	285 522
TOTAL Charges de personnel			**1 272 858**	**830 142**
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 226	52 734
Dotations aux provisions sur immobilisations				20 516
Dotation aux provisions sur actif circulant			63 844	129 884
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			**127 070**	**203 134**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			**32 470**	**14 234**
CHARGES D'EXPLOITATION			**62 688 158**	**28 308 612**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**558 600**	**419 323**
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			894 038	581 672
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			340	965
Reprises sur provisions et transferts de charges			340 000	
Différences positives de change			605	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Produits financiers			**1 234 983**	**582 642**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			546 629	732 091
Intérêts et charges assimilées			416 919	363 009
Différences négatives de change			138	976
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Charges financières			**963 686**	**1 096 076**

RESULTAT FINANCIER			**271 296**	**-513 435**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**829 897**	**-94 111**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			57 080	78 844
Produits exceptionnels sur opérations en capital			379 272	45 484
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 339 885	2 343 976
TOTAL Produits exceptionnels			**1 776 237**	**2 468 304**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			841 092	2 492
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			720 242	2 596 153
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 284 475	303 140
TOTAL Charges exceptionnelles			**2 845 809**	**2 901 785**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-1 069 572**	**-433 481**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			**63 518 054**	**31 778 880**
TOTAL DES CHARGES			**63 757 730**	**32 306 474**
RESULTAT NET			**-239 675**	**-527 593**

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014- 03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2018 qui présentent un total de bilan de 47 595 237 euros et un bénéfice net de 239 675 euros.

- **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

En 2018, le groupe a poursuivi sa consolidation avec les principaux faits marquants suivants :

Les BSA 2016 émis par l'Assemblée générale du 22/12/2016 sont arrivés à expiration le 30/06/2018. 92,8% des BSA mis en circulation ont été exercés, ce qui a permis de lever 4.338 942 euros à Freelance.com.

Freelance.com détient 100% de ses filiales marocaines depuis l'apport des 40% de titres dont elle a bénéficié en juin 2018 pour une valeur globale de 929 094 euros.

Freelance.com a connu une croissance importante de son activité Ressource Management (RM) soutenue par un marché dynamique.

Le groupe s'est engagé dans une transformation numérique ambitieuse accompagnée d'une simplification de sa structure juridique : le projet SMART.

Dans ce cadre au cours du premier trimestre 2019, les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de Freelance.com et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par ADM 75 – Etudes et Projets.

- **Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation**

2.1 Participations, et autres titres immobilisés
La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que Provigis, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de Provigis est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2017	Fusion	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Logiciel acquis	0				0
Logiciel spécifique	230 624		476 942		707 566
Site internet Freelance.com	15 660				15 660
Autres	0	11 440	2 000		13 440
Marque Freelance.com	1 800 000				1 800 000
Immobilisation incorporelle en cours	0		154 854		154 854
s/total immobilisations incorporelles	**2 046 284**	**11 440**	**633 795**	**0**	**2 691 519**
Installations agencements	166 350		32 500		198 850
Matériel de bureau, informatique, mobilier	152 894		65 316		218 210
s/total immobilisations corporelles	**319 244**	**11 440**	**97 816**	**0**	**417 060**

Développement et mise en service de Teophile, site d'employeur délégué (Portage salarial B2B) au 31 décembre 2018 pour 476 942 euros.

Dans le cadre du projet SMART, une refonte totale des outils est en cours pour un montant de 154 853 euros, initiée en juillet 2018 pour une fin de projet attendue novembre 2019.

Amortissements	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Logiciel acquis et autres incorporels	0	10 750	690		11 440
Logiciel spécifique	220 920		3 993		224 913
Site internet Freelance.com	4 847		2 237		7 084
Immobilisations en cours	0				0
s/total immobilisations incorporelles	**225 767**	**10 750**	**6 920**	**0**	**243 437**
Installations agencements	14 518		20 725		35 243
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 701		35 581		110 282
s/total immobilisations corporelles	**89 219**	**0**	**56 306**	**0**	**145 525**

Dépréciations	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Logiciel spécifique	9 704				9 704
Site internet Freelance.com	10 813			6 230	4 582
Installations agencements					0
s/total immobilisations	**20 517**	**0**	**0**		**14 286**

Immobilisations financières

Valeur brute des immobilisations	31/12/2017	Fusion/Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
AD'Missions Access SAS	1 431 876				1 431 876
AD'Missions Consulting SAS	50 000				50 000
AD'Missions Savoir-Faire SAS	831 707	9 490			841 197
Savoir Faire & Entreprises SAS		1 500			1 500
Altorem Group SAS		340 000		-340 000	0
AD'Missions Solutions SAS	15 000				15 000
AD'Missions Technologies SAS	15 000				15 000
AD'Missions Transitions SAS	15 000				15 000
AD'Missions Conseil SAS	131 671				131 671
AD'Missions Support-Assistance SAS	104 715				104 715
AD'Missions Ingénierie SAS	15 000				15 000
AD'Missions Expertise SAS	148 259				148 259
AD'Missions Etudes et Projets SAS	101 604				101 604
AD'Missions Audit & Management SAS	124 413				124 413
AD'Missions Formations SAS	94 347			-94 347	0
AD'Missions Stratégie & Développement SAS	124 413				124 413
AD'Missions SAS	7 934 402				7 934 402
Freelance Maroc	15 732	929 094			944 827
Freelance.portage.com			15 000		15 000
Freelance Services SAS	50 000				50 000
FreelanceUK.com Limited	1				1
Teophile			45 000		45 000
Provigis SAS	1 995 648				1 995 648
Savoir Faire & Ressources SAS	883 398	-883 398			0
Valor Consultants SAS	2 902 402				2 902 402
Valor One SAS	50 000				50 000
s/total participations	**17 034 588**	**396 686**	**60 000**	**-434 347**	**17 056 927**
Prêt Freelance.UK			100 622		100 622
Actions propres et contrat liquidités *			334 405	-224 711	109 693
Mali technique affecté aux participations :					
- AD'MISSIONS Savoir-Faire SAS		377 429			377 429
- Savoir Faire & Entreprises SAS		360 434			360 434

- Altorem Group SAS		285 895		-285 895	
Dépôts et cautionnements	236 195		26 705		262 900
s/total autres immobilisations financières	**236 195**	**1 023 758**	**461 731**	**-510 606**	**1 211 078**
Total Immobilisations financières	**17 270 783**	**1 420 444**	**521 731**	**-944 953**	**18 268 005**

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2018, la société détient 48 758 de ses propres actions pour une valeur de 85 640 euros.

En date du 1er janvier 2018, suite à la transmission universelle de patrimoine de Savoir-Faire & Ressources SAS, ont été inscrits dans le portefeuille titres de Freelance.com les participations suivantes :

- 10% du capital de la société AD'Missions Savoir-Faire SA, dont Freelance.com détient ainsi 100% ;
- 100% du capital de la société Altorem Group ;
- 100% du capital de la société Savoir-Faire et Entreprise SARL.

La dissolution-confusion de la société Savoir-Faire & Ressources SAS et sa transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2018 ont dégagé un mali technique d'un montant total de 1 057 845 euros affectés à ces participations pour 1 023 758 euros, le solde de 34 087 euros étant enregistré en charges financières.

En date du 29 juin 2018, a été approuvé l'apport de 40% des titres composant le capital de Freelance.com Maroc pour une valeur de 929 094 euros, rémunéré par la création de 650 000 actions de Freelance.com et le versement d'une soulte de 12 564 euros. A la suite de cet apport, Freelance.com détient 100% du capital de sa filiale marocaine.

En date du 8 novembre 2018, les participations détenues (100%) dans Altorem Group et AD'Missions Formation ont été cédées à AD'Missions Etudes et Projets.

Dépréciations	31/12/2017	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2018
Savoir Faire & Ressources SAS	732 091	-732 091			
Savoir Faire & Entreprises SAS		1 500			1 500
Altorem Group SAS		340 000		-340 000	
AD'Missions Etudes et Projets SAS			101 604		101 604
AD'Missions Access SAS			445 025		445 025
s/total participations	**732 091**	**-390 591**	**546 629**	**-340 000**	**548 129**
Mali technique affecté Savoir Faire & Entreprises SAS			360 434		360 434
s/total autres immobilisations financières	**732 091**	**-390 591**	**907 063**	**-340 000**	**908 563**

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des entités du groupe, les titres et, le cas échéant, le mali technique affecté, des sociétés AD'Missions Etudes et Projets, AD'Missions Access et Savoir-Faire & Entreprises ont fait l'objet d'une dépréciation.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances	Montant	A 1 an au +	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	100 622		100 622
Autres immobilisations financières	1 024 816		1 024 816
Clients douteux	206 918	206 918	
Autres créances clients	11 765 155	11 765 155	
Organismes sociaux	271	271	
Etat	3 492 135	3 492 135	
Groupe et associés	4 677 551	4 677 551	
Débiteurs divers	1 368 822	1 368 822	
Dettes sur immobilisation			
Charges constatées d'avance	302 881	302 881	
TOTAL	**22 939 171**	**21 813 733**	**1 125 438**

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2018, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 15.014.622 euros contre 6.257.888 euros à fin 2017.

Le poste Clients et comptes rattachés est en forte augmentation, en lien avec celle du chiffre d'affaires.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA.

Etat des dettes	Montant	A 1 an au +	A < 5ans	A > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts obligataires convertibles [(1)]	11 408 726	322 293	11 076 433	
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 592 526	19 592 526		
Personnel et comptes rattachés	293 565	293 565		
Sécurité sociale et organismes sociaux	158 052	158 052		
Etat, TVA et autres taxes	4 576 198	4 576 198		
Dettes sur immobilisation		0		
Autres dettes (y/c associés)	20 131	20 131		
Produits constatés d'avance	381 683	381 683		
TOTAL	**36 430 881**	**25 022 155**	**11 408 726**	**0**

[(1)] Freelance.com a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle Freelance.com. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

3.3 Capitaux propres

Capitaux propres	31/12/2017	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	Apport partiel d'actif	Exercice des BSA	31/12/2018
Capital	2 467 037		12 000	52 000	330 586	2 861 623
Primes d'émission, de fusion et d'apport	3 381 607		-12 000	864 500	4 008 356	8 242 463
Réserve légale	135 133					135 133
Réserve statutaire	153 440					153 440
Autres réserves	16 787					16 787
Report à nouveau	-733 361	-527 593				-1 260 955
Résultat 2017	-527 593	527 593				0
Total	**4 893 050**			**916 500**	**4 338 942**	**10 148 491**
Résultat 2018						-239 675
Total des capitaux propres au 31/12/2018						**9 908 816**

Les BSA 2016 émis par l'Assemblée générale du 22/12/2016 sont arrivés à expiration le 30/06/2018. 92,8% des BSA mis en circulation ont été exercés, ce qui a permis à Freelance.com de lever 4 338 942 euros, dont 415 937 euros encaissés au cours du second semestre 2017 étaient inscrits en dettes envers les actionnaires au 31 décembre 2017.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52.000 euros, par émission de 650.000 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, suite à la réalisation d'un apport en nature de 40% des titres de la filiale Freelance.com Maroc.

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 35 770 284 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions	31/12/2017	Fusions	Augment. Dotations	Diminutions		31/12/2018
				Reprises utilisations	Reprises non utilisations	
Provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges	1 208 301	463 085	924 041	1 292 136	47 750	1 255 541
Provisions pour dépréciation :						
- Sur immobilisation incorporelle	20 516				6 230	14 286
- Sur fonds de commerce	0					
- Sur immobilisations financières	732 091	-390 591	907 063	340 000		908 563
- Sur comptes clients	218 127		63 844	20 510	86 632	174 829
- Sur autres créances						
- Sur valeurs mobilières de placement						
TOTAL	**2 179 035**	**72 494**	**1 894 948**	**1 652 646**	**140 612**	**2 353 219**

Ventilation						
Résultat d'exploitation			63 844	20 510	92 862	
Résultat financier			546 629	340 000		
Résultat exceptionnel			1 284 475	1 292 136	47 750	
			1 894 948	**1 652 646**	**140 612**	

Les provisions et dépréciations concernent principalement trois types de risque :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 422 KEUR.
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 175 KEUR.
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 1 741 KEUR.

3.5 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	
Charges à payer sur :	**Au 31/12/2018**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	332 293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 793 968
Dettes sociales	346 643
Dettes fiscales	
Autres dettes	20 131
TOTAL	**4 493 035**
Produits à recevoir sur :	**Au 31/12/2018**
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 737 470
Autres créances	40 916
Total Produits à recevoir	**2 778 386**
Produits constatés d'avance :	**Au 31/12/2018**
Produits d'exploitation	381 683
Produits financiers	
Produits exceptionnels	0
TOTAL	**381 683**
Charges constatées d'avance :	**Au 31/12/2018**
Charges d'exploitation	302 881
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
TOTAL	**302 881**

(1) Correspond pour la totalité aux intérêts de l'emprunt obligataire à régler à la date d'anniversaire chaque année.

- **Note 4 – Informations sur les postes du résultat**

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	2018	2017	Variation
Activité opérationnelle	56 897 203	24 142 560	+136%
Activité Holding	5 817 812	4 124 236	+41%
Total CA	**62 715 016**	**28 266 796**	**+122%**

4.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2018	31/12/2017
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles	6 230	
Reprise provisions clients et risques	107 142	43 951
Offre Bienvenue SFR	289 339	291 021
Divers	1 547	7 463
Reprises de provisions et transfert de charges	**404 258**	**342 076**
Redevance de Marque	127 454	116 962
Autres produits	30	19
Autres produits	**127 484**	**116 981**

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2018	31/12/2017
Achats de prestations	51 927 282	21 068 586
Commissions des commerciaux	629 458	623 638
Honoraires	865 378	515 150
Autres	7 687 391	4 595 227
TOTAL	**61 109 509**	**26 802 601**

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier s'établit à 271 296 euros synthétisé ci-dessous.

Charges financières	31/12/2018
Intérêts/Emprunts	374
Intérêts/Emprunt Groupe CBV	332 293
CSF Facto	50 164
Pertes de change	138
Autres charges financières	34 087
Dot/prov. Dépréciation. Titres	546 629
	963 686

Produits financiers	31/12/2018
Dividende Grpe VCS	325 381
Dividende Grpe ACCESS	162 500
Dividende Grpe ADM Sol.	136 500
Dividende Grpe ADM Tech	57 300
Dividende Grpe ADMSupp.	3 000
Dividende Grpe ADM Strat	80 000
Dividende Grpe ADM Ing.	105 750
Int.Cpte Courant Grpe VCS	23 607
Produits des VMP	340
Gains de change	605
Rep/ prov. Dépréciation Titres	340 000
	1 234 983

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à - 1 069 572 euros synthétisé ci-dessous.

Charges exceptionnelles	31/12/2018
Pénalités amendes Fisc. & Pénales	829 051
Pénalités Sociales	4 970
Charges /exercices antérieurs	7 071
VCEAC Immo financières	720 242
Dot/prov. risques & charges except.	1 284 475
Total	**2 845 809**

Produits exceptionnels	31/12/2018
Autres produits exceptionnels	2 470
Profits / antérieur	54 610
P.C.E.A. Immo Financières	369 579
Boni/actions propres	9 693
Repr. Prov. risques & charge Except	1 339 885
Total	**1 776 237**

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2018, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 3 953 KEUR.

Note 5 – Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	31/12/2018
Nantissement de comptes à terme dans le cadre de la garantie autonome à première demande au profit du Bailleur des locaux de la Grande Arche de La Défense	127 KEUR
En cours d'affacturage	15 015 KEUR
Crédit-bail mobilier	N.S.
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738 KEUR
Indemnités de départ à la retraite	N.S

Engagements reçus	31/12/2018
Garantie d'actif et de passif consentie par le cédant du groupe Access Etoile jusqu'au 31/12/2018	428 KEUR
Garantie d'actif et de passif consentie par le cédant du groupe Savoir Faire jusqu'au 16/06/2021	340 KEUR

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2019 a été de 4 personnes.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 57 400 euros.

	Mission légale	Autres Services	
ECA - NEXIA	29 700	2 000	
BRIGITTE HELIH	23 700	2 000	
Total	**53 400**	**4 000**	**57 400**

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/18	Quantité restant au 31/12/18
19/05/2017	AGA (1)	150 000		150000	-150 000	
19/05/2017	AGA (2)	458 070		458 070		458 070
18/05/2018	AGA (3)	600 000				
31/12/2017	BSA (4)	4 453 707	1,05	4 132 326	-4 132 326	
31/12/2016	OCA (5)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Les 150 000 actions attribuées le 19/05/2017 ont été acquises le 20/05/2018

(2) Les 458 070 actions ont été attribuées l e 18/05/2018 et pourront être acquises en mai 2019

(3) Les 600 000 pourront être attribuées en mai 2019, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

(4) Les BSA pouvaient être exercés jusqu'au 30/06/2018, l'augmentation de capital correspondant aux 4 132 326 BSA indiqués ci -dessus a été constatée en deux temps : le 26/01/2018 pour 396 131 BSA et le 06/07/2018 pour le solde (3 736 195 BSA)

(5) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

- **Note 6 – Tableau des filiales et des participations**

Filiales	Pays	% détention	Capital social	Cap Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Val. brute des titres	VNC des titres	Dividendes	Prêt
ADMISSIONS SAS	FR	100%	150 000	3 164 445	5 875 751	1 184 188	7 934 402	7 934 402		
ADMISSIONS CONSULTING	FR	100%	50 000	-256 042	4 059 419	53 777	50 000	50 000		
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	FR	100%	38 500	311 766	11 350 317	580 349	841 197	841 197		
SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	FR	100%	1 500	-505 060	54 237	112 459	1 500	0		
ADMISSIONS SOLUTIONS	FR	100%	15 000	30 771	4 539 023	9 361	15 000	15 000	136 500	
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	FR	100%	15 000	68 414	4 146 785	51 838	15 000	15 000	57 300	
ADMISSIONS TRANSITIONS	FR	100%	15 000	-40 378	2 292 632	-39 364	15 000	15 000		
ADMISSIONS CONSEIL	FR	100%	50 000	-115 601	6 396 442	-16 912	131 671	131 671		
ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	FR	100%	50 000	80 942	3 435 155	25 788	104 715	104 715	3 000	
ADMISSIONS INGENIERIE	FR	100%	15 000	110 379	4 108 880	91 279	15 000	15 000	105 750	
ADMISSIONS EXPERTISE	FR	100%	50 000	143 772	4 625 382	93 631	148 259	148 259		
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	FR	100%	50 000	-1 108 250	1 744 439	-709 883	101 604	0		
ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	FR	100%	50 000	-46 939	1 560 275	-41 133	124 413	124 413		
ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	FR	100%	50 000	92 167	3 733 710	37 095	124 413	124 413	80 000	
ADMISSIONS ACCESS	FR	100%	125 000	-86 985	4 582 936	-226 091	1 431 876	986 851	162 500	
VALOR CONSULTANT	FR	100%	2 126 600	3 248 996	25 635 440	975 491	2 902 402	2 902 402	325 381	
VALOR ONE	FR	100%	50 000	-228 263	4 649 849	-76 279	50 000	50 000		
FREELANCE.COM PORTAGE	FR	100%	15 000	-13 801	591 260	-28 801	15 000	15 000		
PROVIGIS	FR	100%	700 000	398 309	1 820 530	317 042	1 995 648	1 995 648		
FREELANCE SERVICES	FR	100%	50 000	445 000	8 162 088	196 111	50 000	50 000		
FREELANCE MAROC	MAROC	100%	350 000 MAD	913 344	5 750 571	149 129	944 827	944 827		
TEOPHILE	FR	90%	50 000	29 230	17 974	-20 770	45 000	45 000		
FREELANCE UK.COM	UK	100%	1 GBP	2 849	180 851	2 906	1	1		100 621

18.1.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Participations, et autres titres immobilisés », page 7 de l'annexe des comptes annuels, relatif aux modalités d'évaluation de la société PROVIGIS qui n'est appréciée qu'en fonction de ses perspectives de croissance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.

- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 16,9 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

  Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

- Les principales opérations intervenues sur le portefeuille de titres de participation au cours de l'exercice écoulé sont décrites dans la note 3.1 pages 10 et 11 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de leur traitement comptable, d'une part, et de l'information donnée dans les différentes notes concernées de l'annexe, d'autre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 23 avril 2019
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG	**Comptabilité Audit Développement** **Alexandre DROUHIN**
Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles	Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.1.5 Comptes sociaux de l'exercice 2017 clos le 31 décembre 2017

Actif en €	BRUT	Amort et Provisions	NET 31/12/2017	NET 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 046 284	246 284	1 800 000	1 834 030
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				198 603
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	**2 046 284**	**246 284**	**1 800 000**	**2 032 633**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	319 244	89 220	230 024	9 325
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	**319 244**	**89 220**	**230 024**	**9 325**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	17 034 587	732 091	16 302 496	16 350 865
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	236 195		236 195	265 110
TOTAL Immobilisations financières	**17 270 782**	**732 091**	**16 538 691**	**16 615 975**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**19 636 310**	**1 067 595**	**18 568 715**	**18 657 933**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours	**0**	**0**	**0**	**0**

CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 436 467	218 127	5 218 340	2 363 624
Autres créances	3 266 231		3 266 231	1 761 867
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	**8 702 698**	**218 127**	**8 484 571**	**4 125 491**
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 513 376		3 513 376	765 251
Charges constatées d'avance	148 278		148 278	133 437
TOTAL Disponibilités et divers	**3 661 654**		**3 661 654**	**898 688**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**12 364 352**	**218 127**	**12 146 225**	**5 024 179**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**32 000 662**	**1 285 722**	**30 714 940**	**23 682 112**

PASSIF en €	NET 31/12/2017	NET 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 467 037	2 467 037	2 455 036
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …	3 381 607	2 553 785
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	135 133	135 133
Réserves statutaires ou contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	-733 361	-116 962
Résultat de l'exercice	-527 593	-616 399
TOTAL Situation nette	**4 893 048**	**4 580 820**
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	0	209 690
CAPITAUX PROPRES	**4 893 048**	**4 790 509**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	**0**	**0**
Provision pour risques et charges	1 208 301	905 161
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 208 301**	**905 161**

DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	11 408 726	11 076 433
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	56 193	118 194
Emprunts et dettes financières divers	416 519	61 075
TOTAL Dettes financières	**11 881 438**	**11 255 702**
DETTES DIVERSES		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 838	2 838
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 871 160	4 813 030
Dettes fiscales et sociales	2 291 085	1 428 344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 134	371 171
TOTAL Dettes diverses	**12 196 217**	**6 615 383**
Produits constatés d'avances	535 936	115 355
DETTES	**24 613 591**	**17 986 440**
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**30 714 940**	**23 682 110**

Compte de résultat

	France	Export	NET 31/12/2017	NET 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	28 014 714	252 082	28 266 796	22 245 111
TOTAL Chiffre d'affaires net	**28 014 714**	**252 082**	**28 266 796**	**22 245 111**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 083	0
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			342 076	105 037
Autres produits			116 980	47
PRODUITS D'EXPLOITATION			**28 727 935**	**22 350 195**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)			358 511	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				

Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres charges et charges externes			26 802 601	20 085 034
TOTAL Charges externes			**27 161 112**	**20 085 034**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			**99 990**	**87 046**
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			544 620	1 033 012
Charges sociales			285 522	503 406
TOTAL Charges de personnel			**830 142**	**1 536 418**
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			52 734	26 014
Dotations aux provisions sur immobilisations			20 516	15 491
Dotation aux provisions sur actif circulant			129 884	70 653
Dotation aux provisions pour risques et charges				
TOTAL Dotations d'exploitation			**203 134**	**112 158**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			**14 234**	**120 238**
CHARGES D'EXPLOITATION			**28 308 612**	**21 940 894**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**419 323**	**409 301**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation			581 672	381
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			965	
Reprises sur provisions et transferts de charges				47 500
Différences positives de change			5	133
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Produits financiers			**582 642**	**48 014**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			732 091	2 134 286
Intérêts et charges assimilés			363 009	46 124
Différences négatives de change			976	1 150

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL Charges financières			**1 096 076**	**2 181 560**
RESULTAT FINANCIER			**-513 435**	**-2 133 547**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-94 111**	**-1 724 245**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			78 844	194 359
Produits exceptionnels sur opérations en capital			45 484	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 343 976	2 290 025
TOTAL Produits exceptionnels			**2 468 304**	**2 484 384**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 492	535 603
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 596 153	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			303 140	840 161
TOTAL Charges exceptionnelles			**2 901 785**	**1 375 764**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-433 481**	**1 108 620**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				774
TOTAL DES PRODUITS			**31 778 880**	**24 882 592**
TOTAL DES CHARGES			**32 306 474**	**25 498 992**
RESULTAT NET			**-527 593**	**-616 399**

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 26 décembre 2016.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.
Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2017 qui présentent un total de bilan de 30 714 941 euros et une perte nette de 527 593 euros.

- **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

Le principal fait marquant 2017 est l'apport du pôle de portage salarial du Groupe CBV Ingénierie effectif depuis le 1er janvier 2017. Ce pôle continue d'opérer ses activités antérieures sous la marque AD'Missions (et les déclinaisons AD'Missions Access et AD'Missions Savoir-Faire).

Suite à cette opération, de nombreux changements ont été conduits afin que l'entreprise se consolide :

- Déménagement de l'ensemble des équipes parisiennes dans le nouveau siège de l'entreprise dans la Grande Arche de la Défense,
- Regroupement des collaborateurs au sein d'une structure unique appelée Freelance Services,
- Définition d'un nouvel organigramme et des rôles et responsabilités des collaborateurs,
- Conduite de plusieurs projets de simplification et d'harmonisation des méthodes et processus de travail, à continuer en 2018.

Une dynamique de croissance

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'élève à 28 267 KEUR, en progression de +27% par rapport à 2016. Cette forte progression s'explique par une dynamique de croissance opérationnelle combinée à une activité de holding qui s'est adaptée à la nouvelle structure du groupe.

D'un point de vue opérationnel, Freelance.com a continué la tendance 2016 avec une croissance significative en 2017, portée par la stratégie commerciale de référencement par les directions Achat des grandes entreprises et le travail de prospection et de développement de la notoriété une fois le référencement réalisé.

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité Ressource Management est en progression de 18% alors que le Sourcing progresse de 6% pour une augmentation totale de 2 754 KEUR.

La commercialisation du logiciel Provigis a généré une facturation de 488 KEUR, pour sa première année complète. Les abonnements enregistrés au cours de l'année ont généré 247 KEUR de produits constatés d'avance.

Freelance.com a mis en place de nouvelles conventions pour encadrer son rôle de holding, ce qui a généré en 2017 un chiffre d'affaires de 4 124 KEUR contre 1 176 KEUR en 2016.

La simplification du nouvel ensemble

Au 1er janvier 2017, Freelance.com a absorbé VALOR SAS par la réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de sa filiale. Cette opération s'est soldée par un boni de fusion de 829 KEUR comptabilisé pour sa totalité en prime de fusion.

La filiale Freelance Man a été dissoute le 16 octobre 2017. Cette opération s'est soldée par un boni de fusion de 46 KEUR enregistré en produits exceptionnels, et la disparition des titres à l'actif qui avaient été dépréciés en totalité fin 2016.

Evènements Post clôture

En date du 26 janvier 2018, la société Freelance.com a connu une nouvelle augmentation de capital d'un montant total de 416 KEUR traduisant l'exercice de 396 131 BSA par les actionnaires au cours du second semestre 2017.

- **Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation**

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que Provigis, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de Provigis est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	7 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

2.9 Crédit Impôt compétitivité entreprise (CICE)

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un compte de charge de personnel avec pour contrepartie le compte produit à recevoir pour un montant de 1.460 euros pour l'exercice 2017 (14K€ en 2016), il est utilisé dans le cadre du financement du fonds de roulement.

Le CICE venant en diminution des charges de personnel, il n'a aucun impact sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2016	TUP VALOR SAS	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Logiciel acquis	18 795	229 849		248 644	0
Logiciel spécifique	230 624				230 624
Site internet Freelance.com	15 660				15 660
Marques	5 900			5 900	0
Marque Freelance.com	1 800 000				1 800 000
Immobilisation incorporelle en cours (1)	198 603		256 397	455 000	0
s/total immobilisations incorporelles	**2 269 582**	**229 849**	**256 397**	**709 544**	**2 046 284**
Installations agencements (2)	60 362		166 350	60 362	166 350
Matériel de bureau, informatique, mobilier (2)	69 464		83 429		152 894
s/total immobilisations corporelles	**129 826**		**249 779**	**60 632**	**319 244**

(1) Durant l'année 2016, il a été développé un nouvel outil de recrutement des consultants freelance. Cet outil, encore en phase de développement au 31/12/16, était inscrit dans le poste « immobilisation en cours » pour un montant de 199 KEUR. Au cours de l'année 2017, Freelance.com a continué de développer cet outil en investissant 256 KEUR. Au vu des résultats obtenus fin 2017, il a été décidé de mettre ces développements, en inadéquation avec les besoins du marché, au rebus. Cette opération se traduit par une charge exceptionnelle de 455 KEUR.

(2) Lors de l'emménagement, réalisé début février 2017 dans de nouveaux locaux situés à la Grande Arche de La Défense, Freelance.com a investi dans des installations, agencements et mobilier pour un montant avoisinant les 250 KEUR. Les installations de son ancien siège social, totalement déprécié fin 2016 ont été mise au rebus pour 60 KEUR

Amortissements	31/12/2016	TUP VALOR SAS	Dotations	Reprises	31/12/2017
Logiciel acquis et autres incorporels	18 795	228 332	550	247 677	0
Logiciel spécifique	215 544		5 376		220 920
Site internet Freelance.com	2 610		2 237		4 847
Immobilisation en cours	0				0
s/total immobilisations incorporelles	**236 949**	**228 332**	**8 163**	**247 677**	**225 767**

Installations agencements	44 870		30 010	60 362	14 518
Matériel de bureau, informatique, mobilier	60 141		14 560		74 701
s/total immobilisations corporelles	**105 011**		**44 570**	**60 362**	**89 219**

Dépréciations	31/12/2016	TUP VALOR SAS	Dotations	Reprises	31/12/2017
Immobilisations					
Logiciel spécifique	0		9 704		9 704
Site internet Freelance.com	0		10 813		10 813
Installations agencements	15 491			15 491	0
s/total immobilisations	**15 491**	**0**	**20 517**	**15 491**	**20 517**
Participations					
Freelance Man	2 134 286			2 134 286	0
Savoir Faire & Ressources SAS	0		732 091		732 091
s/total participations	**2 134 286**	**0**	**732 091**	**2 134 286**	**732 091**
AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS	**2 491 737**	**228 332**	**805 341**	**2 457 816**	**1 067 594**

Suite aux tests de dépréciation réalisés sur l'ensemble des entités du groupe, les Titres de la société Savoir-Faire & Ressources SAS ont été dépréciés à hauteur de 83% de leur valeur. Cette dépréciation est liée à des pertes antérieures à l'acquisition de ce groupe, dont une partie pourrait être couverte par la Garantie d'actif et de passif.

Valeur brute des immobilisations	31/12/2016	Fusion/Apport	Acquisitions	Cessions	31/12/2017
Freelance Maroc	15 732				15 732
Valor SAS	2 268 680	-2 268 680			0
Provigis SAS	1 995 648				1 995 648
Freelance Services SAS	50 000				50 000
Freelance Man	2 134 286	-2 134 286			0
AD'Missions SAS	7 934 402				7 934 402
AD'Missions Access SAS	1 431 876				1 431 876
Savoir Faire & Ressources SAS	883 398				883 398
AD'Missions Savoir-Faire SAS	831 707				831 707
AD'Missions Consulting SAS	50 000				50 000
AD'Missions Solutios SAS	15 000				15 000
AD'Missions Technologies SAS	15 000				15 000
AD'Missions Transitions SAS	15 000				15 000
AD'Missions Support-Assistance SAS	104 715				104 715
AD'Missions Conseil SAS	131 671				131 671
AD'Missions Expertise SAS	148 259				148 259
AD'Missions Etudes et Projets SAS	101 604				101 604
AD'Missions Audit & Management SAS	124 413				124 413
AD'Missions Formations SAS	94 347				94 347

AD'Missions Stratégie & Développement SAS	124 413				124 413
AD'Missions Ingenierie SAS	15 000				15 000
Valor One SAS		50 000			50 000
Valor Consultants SAS		2 902 402			2 902 402
FreelanceUK.com Limited			1		1
s/total participations	**18 485 151**	**-1 450 564**	**1**	**0**	**17 034 588**
Dépôts et cautionnements	265 110	743 036	1 750	773 701	236 195
s/total immobilisations financières	**265 110**	**743 036**	**1 750**	**773 701**	**236 195**

La branche d'activité de portage apportée par CBV en décembre 2016 comprend 27 sociétés dont 16 détenues directement.

La restructuration de l'organigramme du Groupe Freelance.com s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 avec les opérations suivantes :

- TUP de VALOR SAS au sein de Freelance.com avec effet au 1er janvier 2017, ce qui entraîne une augmentation des titres de 684 KEUR avec l'apparition de 2 nouvelles filiales détenues directement par Freelance.com SA, Valor Consultants et Valor One.
- Dissolution de sa filiale Freelance Man (effet au 16 octobre 2017)
- La création d'une filiale à Londres FreelanceUK.com

La société VALOR SAS possédait des comptes à terme afin de garantir les salaires des consultants portés présents dans les entités Valor Consultants et Valor One. Ces comptes à terme ont été clôturés au cours de l'exercice et sont venus augmenter la trésorerie de la société.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Créances d'expl. et compte de régul	Val. Brute 31/12/2017	Dépréciation	Valeur Nette 31/12/2017	Valeur Nette 31/12/2016
Clients et comptes rattachés	5 436 467	218 127	5 218 340	2 363 624
Avances et acomptes sur commandes	0		0	0
Créances sur l'état	1 648 668		1 648 668	827 665
RRR à obtenir	17 441		17 441	14 938
Organismes sociaux	450		450	0
Groupe et associés	1 103 798	0	1 103 798	123 997
Comptes de Factor	406 565		406 565	795 267
Débiteurs divers	89 308		89 308	0
Charges constatées d'avances	148 278		148 278	133 437
Total autres créances & comptes de régul.	**3 414 509**	**0**	**3 414 509**	**1 895 304**

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2017, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 6.257.888 euros contre 3.733.645 euros à fin 2016.

Le poste Clients et comptes rattachés est en forte augmentation ce qui s'explique par la facturation intragroupe réalisée en fin d'année qui représente 2 090 995.35 euros.

Les créances sur l'état correspondent principalement à des créances de TVA.

Les créances en compte courant détenues sur les filiales représentent, au 31 décembre 2017, une valeur brute de 1.103.798 euros détenus sur Freelance Services SAS.
Toutes les créances sont à moins d'un an, exceptés les CICE 2016 et 2017 (22 KEUR) qui seront remboursés respectivement en 2019 et 2020.

Etat des dettes	Montant	A 1 an au +	A < 5 ans	A > 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 193	56 193		
Emprunts obligataires convertibles (1)	11 408 726	332 293	11 076 433	
Dettes financières diverses (2)	416 519	416 519		
Avances et acomptes reçus	2 838	2 838		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 871 160	9 871 160		
Personnel et comptes rattachés	104 923	104 923		
Sécurité sociale et organismes sociaux	153 662	159 979		
Etat, TVA et autres taxes	2 032 500	2 032 500		
Dettes sur immobilisation				
Autres dettes (y/c associés)	31 134	31 134		
Produits constatés d'avances	535 936	528 105	7 831	
TOTAL	**24 613 591**	**13 535 644**	**11 084 264**	**0**

(1)Freelance.com a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à leur échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle Freelance.com. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les obligations convertibles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

(2)Au cours du second semestre 2017, les actionnaires ont exercé 396 131 BSA donnant droit à la création du même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro chacune. Au 31 décembre 2017, cette opération se traduit par une dette de 415 937 euros envers les actionnaires. En date du 26 janvier 2018, cette dette s'est traduite par une nouvelle augmentation de capital.

3.3 Capitaux propres

Variation des capitaux propres	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Réserves	Réserve Légale	RAN	Dividendes	Résultat	Prov. Régl.	TOTAL
Soldes au 31/12/16	**2 455 036**	**1 820 393**	**733 392**	**170 225**	**135 133**	**-116 962**	**0**	**-616 399**	**209 690**	**4790 508**
Affectation résultat exercice 2016						-616 399		616 399		0
Résultat 2017								-527 593		-527 593
Provisions réglementées									-209 690	-209 690
TUP VSA			829 319							829 319

Augmentation de capital	12 000	-1 497								10 503
Solde au 31/12/17	**2 467 036**	**1 818 896**	**1 562 711**	**170 225**	**135 133**	**-733 361**	**0**	**-527 593**	**0**	**4 893 048**

Freelance.com a procédé en juin 2017 à une augmentation de capital par l'émission de 150.003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune dont 140.000 actions provenant de l'attribution gratuite d'actions au profit de la direction générale et 10 003 actions nouvelles provenant de l'exercice des bons de souscription d'actions au cours du 1er semestre 2017.
Au 31/12/2017 le capital social est ainsi composé de 30 837 958 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro.

En date du 26 janvier 2018, la société Frelance.com a connu une nouvelle augmentation de capital traduisant l'exercice de 396 131 BSA par les actionnaires ce qui a pour impact d'augmenter les fonds propres de 416 KEUR.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions	31/12/2016	Augmentat. Dotations	Diminutions		31/12/2017
			Reprises utilisation	Reprises non utilisation	
Provisions réglementées	**209 690**		**209 690**	**0**	**0**
pour risques & charges	905 161	303 140			1 208 301
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisation incorporelle en cours	0				0
Sur immobilisation corporelle	15 491		15 491		0
Sur immobilisation incorporelle	0	20 516			20 516
Sur fonds de commerce	0				0
Sur immobilisations financières	2 134 286	732 091	2 134 286		732 091
Sur comptes clients	116 343	129 884	28 100		218 127
Sur autres créances	0				0
Sur valeurs mobilières de placement	0				0
TOTAL	**3 380 971**	**1 185 631**	**2 387 567**	**0**	**2 179 035**
Ventilation					
Résultat d'exploitation		150 400	43 591	0	
Résultat financier		732 091	0	0	
Résultat exceptionnel		303 140	2 343 976	0	
		1 185 631	**2 387 567**	**0**	

Les provisions et dépréciations concernent principalement quatre types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf…) pour un montant de 829 KEUR.
  A l'issue d'un contrôle sur les exercices de 2013 à 2015, Freelance.com a reçu la notification de redressement définitive pour un montant principal de 829 KEUR. Un contrôle complémentaire est en cours sur les périodes 2016-2017.

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 379 KEUR.
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 218 KEUR.
- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 732 KEUR.

3.5 Compte de régularisation

Charges à payer sur :	Au 31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières diverses (1)	332 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 858 411
Dettes sociales	183 140
Dettes fiscales	21 402
Autres dettes	18 308
TOTAL	**2 413 628**
Produits à recevoir sur :	**Au 31/12/2017**
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	553 959
Autres créances	39 918
TOTAL	**593 877**
Produits constatés d'avance :	**Au 31/12/2017**
Produits d'exploitation	535 936
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
TOTAL	**535 936**
Charges constatées d'avance :	**Au 31/12/2017**
Charges d'exploitation	148 278
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
TOTAL	**148 278**

(1) Correspond pour la totalité aux intérêts de l'emprunt obligataire à régler à la date d'anniversaire chaque année.

▪ Note 4 – Informations sur les postes du résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	2017	2016	VARIATION
Activité opérationnelle	24 142 560	21 068 533	15%
Activité Holding	4 124 236	1 176 577	251%
TOTAL	**28 266 796**	**22 245 110**	**27%**

4.2 Autres produits d'exploitation

Reprises de provisions et transferts de charges	31/12/2017	31/12/2016
Reprise de provisions et dépréciations	43 591	4 079
Divers	7 463	1 202
Offre bienvenue SFR	291 021	
Loyers et services Valor + Provigis + Prower	0	99 756
S/TOTAL	**342 076**	**105 037**
Autres produits	19	47
Redevances de Marque	116 962	0
Total reprises de provisions, transferts de charges et autres	**459 056**	**105 084**

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2017	31/12/2016
Achats de prestations	21 068 586	18 426 177
Commissions des commerciaux	623 638	680 116
Honoraires	515 150	165 963
Autres (1)	4 595 227	812 778
TOTAL	**26 802 601**	**20 085 034**

(1) la forte augmentation des autres charges est due à la restructuration du nouvel ensemble, notamment à la refacturation intragroupe de la structure hébergeant l'ensemble des salariés.

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier s'établit à -513 435 euros

L'impact net des charges et produits financiers s'analyse comme suit :

- Dividendes reçus : +582 KEUR
- Dotation pour dépréciation des Titres Savoir – Faire & Ressources : -732 KEUR
- Intérêts Emprunts obligataires convertibles : -332 KEUR
- Charges de factoring : -14 KEUR
- Intérêts des comptes courants de ses filiales : -15 KEUR

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à - 433 481 euros.

L'impact des charges et produits exceptionnels s'analyse comme suit :

- Reprise de provision sur dépréciation des Titres Freelance Man : +2 134 KEUR
- Valeur nette comptable des Titres Freelance Man : -2 134 KEUR
- Boni de dissolution de Freelance Man : +45 KEUR

- Reprise des amortissements dérogatoires liés à l'acquisition des Titres VALOR SAS (TUP) : +210 KEUR
- Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés : -462 KEUR
- Dotation aux provisions pour litiges fiscal et Urssaf : -189 KEUR
- Ajustement des provisions pour litiges prud'homaux : - 114 KEUR
- Divers éléments non récurrents : +76 KEUR

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2017, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 4.087 KEUR

Note 5 – Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	31/12/2017
Nantissement de comptes à terme dans le cadre de la garantie autonome à première demande au profit du Bailleur des locaux de la Grand Arche de La Défense	152 KEUR
En cours d'affacturage	6 258 KEUR
Crédit-bail mobilier	43 KEUR
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738 KEUR
Indemnités de départ à la retraite	N.S

Engagements reçus	31/12/2017
Garantie d'actif et de passif consentie par le cédant du groupe Access Etoile jusqu'au 31/12/2018	428 KEUR
Garantie d'actif et de passif consentie par le cédant du groupe Savoir Faire jusqu'au 16/06/2021	340 KEUR

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2017 a été de 4 personnes.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice représentent 54.984 euros.

	Mission légale	Autres Services	
CAD	20,5 KEUR	7 KEUR	
BRIGITTE NEHLIG	20,5 KEUR	7 KEUR	
Total	**41 KEUR**	**14 KEUR**	**55 KEUR**

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2017 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Hors l'opération décrite note 3.2.1, toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites et bon de souscription d'actions

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/17	Quantité restant au 31/12/17
28/06/2016	AGA (1)	155 000		140 000	-140 000	0
19/05/2017	AGA (2)	150 000		150 000		150 000
19/05/2017	AGA (3)	600 000				0
31/12/2017	BSA	4 463 710	1,05	4 463 710	-10 003	4 453 707
						0
31/12/2016	OCA	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Dont 15 000 ont été déclarées caduques le 30/01/2017 et 140 000 ont été acquises le 28/06/2017
(2) Les 150 000 actions attribuées le 19/05/2017 pourront être acquises le 20/05/2018
(3) Les 600 000 actions pourront être attribuées en juillet 2018 et acquises en juillet 2019 - en fonction de critères de performance
(4) Les BSA peuvent être exercés jusqu'au 30/06/2018.
(5)Les OCA sont décrites en note 3.2.1

Note 6 – Tableau des filiales et des participations

Entité	Siège social	Pays	Capital social	% détention	Valeur comptable brute des titres (Euros)	Valeur nette comptable des titres (Euros)	Capitaux propres autres que capital (Euros)	Prêts et avances consentis non remboursés (Euros)	Cautions et avals donnés par la société (Euros)	Dividendes encaissés par la société (Euros)	CA HT (Euros)	Résultat net (Euros)
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca	MAR	350 000 MAD	60,00	15 732	15 732	591 404		-	-	5 345 848	121 503
PROVIGIS	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	700 000 €	100,00	1 995 648	1 995 648	- 672 567	-	-	-	1 435 995	53 834
FREELANCE SERVICES	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	50 000 €	100,00	50 000	50 000	- 153 896	-	-	-	7 069 339	352 785
ADMISSIONS SAS	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	150 000 €	100,00	7 934 402	7 934 402	1 103 533	-	-	-	9 035 580	716 180
ADMISSIONS ACCESS	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	125 000 €	100,00	1 431 876	1 431 876	17 637	-	-	487 500,00	8 929 221	158 969
SAVOIR FAIRE & RESSOURCES	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	1 500 €	100,00	883 398	151 307	- 29 479	-	-	-	1 015 263	- 878 560
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	38 500 €	90,00	831 707	831 707	- 198 655	-	-	-	9 622 128	- 108 428
ADMISSIONS CONSULTING	165 avenue du Prado 13272 Marseille cedex 08	FRA	50 000 €	100,00	50 000	50 000	- 337 075	-	-	-	3 045 205	- 22 744
ADMISSIONS SOLUTIONS	2 bis rue Dufay 27120 Pacy sur Eure	FRA	15 000 €	100,00	15 000	15 000	6 308	-	-	60 000,00	6 938 787	124 768
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	9 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse	FRA	15 000 €	100,00	15 000	15 000	- 16 995	-	-	-	3 218 780	75 872
ADMISSIONS TRANSITIONS	107 Avenue Henri Freville 35200 Rennes	FRA	15 000 €	100,00	15 000	15 000	1 500	-	-	13 086,00	3 012 147	- 17 513
ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	14 rue du Vieux Faubourg 59000 Lille	FRA	50 000 €	100,00	104 715	104 715	- 51 748	-	-	-	3 756 262	47 879
ADMISSIONS CONSEIL	12 avenue Carnot 44017 Nantes cedex 01	FRA	50 000 €	100,00	131 671	131 671	- 217 486	-	-	-	4 702 631	58 850
ADMISSIONS EXPERTISE	1 boulevard Marius Vivier Merle 69443 Lyon cedex 03	FRA	50 000 €	100,00	148 259	148 259	- 2 579	-	-	-	4 533 778	2 720
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	FRA	50 000 €	100,00	101 604	101 604	- 375 396	-	-	-	1 389 019	- 72 971
ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	25 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles	FRA	50 000 €	100,00	124 413	124 413	- 9 124	-	-	-	1 747 634	- 46 682
ADMISSIONS FORMATION	48 boulevard des Coquibus 91000 Evry	FRA	50 000 €	100,00	94 347	94 347	- 220 086	-	-	-	1 620 215	- 123 617
ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	FRA	50 000 €	100,00	124 413	124 413	- 30 554	-	-	-	4 914 082	98 325
ADMISSIONS INGENIERIE	9 rue des Otages 60500 Chantilly	FRA	15 000 €	100,00	15 000	15 000	4 186	-	-	21 000,00	5 674 788	95 947
VALOR ONE	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	50 000 €	100,00	50 000	50 000	- 128 648	-	-	-	3 723 880	- 73 336
VALOR CONSULTANTS	1, Parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	2 126 600 €	100,00	2 902 402	2 902 402	129 779	-	-	-	23 244 240	342 507
FREELANCEUK.COM	Reading Bridge House - Georges Street - Reading RG1	GB	1 €	100,00	1	1	1	-	-	-	-	-

18.1.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercices clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 « Participations, et autres titres immobilisés », page 8 de l'annexe des comptes annuels, relatif aux modalités d'évaluation de la société PROVIGIS qui n'est appréciée qu'en fonction de ses perspectives de croissance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 16,3 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.

  Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

- Les provisions pour risques et charges sont constituées comme l'indique la note 2.3 de l'annexe et estimées à un montant de 1,2 million d'euros à la clôture de l'exercice.

  Au regard des éléments disponibles, notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des procédures mises en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 30 avril 2018
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG	**Comptabilité Audit Développement** **Alexandre DROUHIN**
Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles	Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.2 Changement de date de référence comptable

Le Groupe n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période couverte par le présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.3 Normes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin modifié.

18.1.4 Changement de référentiel comptable

Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, sont établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera le Groupe.

18.1.5.1 Comptes consolidés de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019

Actif en K€	§	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	**4.1**	**35 650**	**35 650**
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	3 172	2 609
Immobilisations corporelles	4.3	405	441
Immobilisations financières	4.4	1 360	1 362
Actif immobilisé		**40 587**	**40 062**
Stocks et en-cours			
Créances clients	4.5	49 689	39 704
Actifs d'impôts différés	4.5		
Autres créances	4.5	13 369	9 384
Valeurs mobilières de placement	4.6	505	490
Disponibilités	7	26 119	19 837
Actif circulant		**89 682**	**69 415**
Comptes de régularisation	4.5	**489**	**373**
Total Actif		**130 758**	**109 850**
Passif en K€	**§**	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Capital social		2 892	2 862
Primes d'émission, de fusion, d'apport		29 421	29 451
Réserves		1 606	-3 156
Résultat Groupe		5 904	4 448
Titres en auto-contrôle		-85	-86
Capitaux propres - Part du Groupe	**4.7**	**39 737**	**33 519**
Intérêts minoritaires	**4.7**		
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	**4.8**	**1 097**	**1 561**
Emprunts et dettes financières	4.9	11 482	11 411
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	34 729	19 424
Dettes fiscales et sociales	4.10	41 764	42 165
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	14	7
Autres dettes	4.10	1 126	841
Dettes		**89 115**	**73 848**
Comptes de régularisation		**809**	**922**
Total Passif		**130 758**	**109 850**

En K€	§	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	**5.1**	**237 127**	**187 711**
Autres produits d'exploitation	**5.2**	**1 011**	**1 487**

Achats et variations de stocks		2	6
Autres achats et charges externes	5.3	113 056	76 606
Impôts et taxes		2 813	2 902
Charges de personnel	5.4	113 074	103 133
Dotations aux amort. des immobilisations		531	241
Dotations aux provisions	4.8	839	542
Charges d'exploitation		**230 314**	**183 430**
Résultat d'exploitation		**7 824**	**5 768**
Résultat financier	**5.5**	**-674**	**-737**
Résultat courant avant impôt		**7 149**	**5 031**
Résultat exceptionnel	**5.6**	**-222**	**388**
Participation des salariés			
Impôt sur le résultat	**5.7**	**-1 024**	**-970**
Résultat des sociétés intégrées		**5 904**	**4 448**
Dotations aux amort. des écarts d'acquisitions	4.1		
Résultat d'ensemble consolidé		**5 904**	**4 448**
Résultat groupe		**5 904**	**4 448**
Résultat hors-groupe			
Résultat par action (€)	2.3.10	0,16	0,13
Résultat dilué par action (€)	2.3.10	0,13	0,11

Annexe des comptes consolidés clos le 31 décembre 2019

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2019 qui présentent un total de bilan de 130 758 K€ et un résultat net - part du groupe de 5 904 K€.

- **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

Dynamique de croissance

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 237,1 M€, en progression de +26,3% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2018. En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de +31,6% à 179,3 M€ (76% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe), toujours porté par son activité commerciale soutenue et par le démarrage de nouvelles missions au cours de l'année 2019.

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), l'activité a crû de +12,3% pour s'établir à 57,7 M€.

La simplification de la structure juridique

Le groupe AD'Missions s'est engagé dans une transformation numérique ambitieuse dont la première étape est une simplification de sa structure juridique en date du 1er janvier 2019.

Sur les 31 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018, 12 d'entre elles ont été absorbées par la réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) en date du 1er janvier 2019 :

- ALTOREM GROUP (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS CONSEIL (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS CONSULTING (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS EXPERTISE (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS FORMATION (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS INGENIERIE (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS SAS (TUP au profit de FREELANCE.COM)
- ADMISSIONS SOLUTIONS (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE (TUP au profit d'ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS)
- SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE (TUP au profit de FREELANCE.COM)

Le nouvel ensemble est désormais constitué de 20 sociétés avec la création de FREELANCE ONE, porteuse de l'offre de Ressource Management.

Intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère.

Continuité de détention de l'actionnaire majoritaire

CBV demeure l'actionnaire majoritaire et détient 71,4% des titres de FREELANCE.COM au 31 décembre 2019 (vs 74,5% au 31 décembre 2018).

Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Évènements post-clôture

- La crise sanitaire du Covid19

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et le 24 avril 2020, date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration, est intervenue la crise sanitaire liée au virus COVID-19 qui a créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel.

Le groupe Freelance.com a adapté son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,

- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid-19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel.

A fin mars, les impacts sur les activités du groupe Freelance.com semblent limités avec cependant un recul constaté sur l'activité de portage salarial, et notamment dans le pôle AD'Missions.

Compte tenu des mesures de confinement évolutives en France, les conséquences de cette pandémie sur l'activité des prochains mois, les défaillances de ses clients et les résultats de l'exercice 2020 restent difficilement quantifiables. Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, la direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

- **Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation**

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :
• continuité de l'exploitation ;
• permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
• indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20% du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3. Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- agencements et installations générales 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- mobilier 8 à 10 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

Seule la société FREELANCE.COM a recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont mentionnés en engagement hors bilan. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.10 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par Freelance.com et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Ce calcul n'est pas réalisé en situation intermédiaire.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2019 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2019	Quantité restant au 31/12/2019
19/05/2017	AGA (1)	374 351		374 351	-374 351	
18/05/2018	AGA (2)	327 164		327 164		327 164
19/04/2019	AGA (3)	579 500				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) Les 458 070 actions attribuées le 18/05/2018, 374 351 ont été acquises le 29/04/2019
(2) Les 327 164 actions ont été attribuées le 18/05/2018 et pourront être acquises en mai 2019
(3) Les 579 500 actions pourront être attribuées en avril 2020, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)
(4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après

- **Note 3 - Périmètre de consolidation**

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé, à l'exception toutefois des sociétés FREELANCE MODELS et TEOPHILE, sans activité significative au 31 décembre 2019.

Le groupe a créé une nouvelle société FREELANCE ONE porteuse d'une nouvelle offre de ressource management.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Sur les 31 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018, 12 d'entre elles ont été absorbées par la réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) en date du 1er janvier 2019, et listées dans la note des faits marquants. Avec la création de FREELANCE ONE, le nouvel ensemble est désormais constitué de 20 sociétés.

Entité	Siège social	SIREN	% intérêts N	% intérêts N-1
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100,00	100,00
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place LArmand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100,00	100,00
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100,00	100,00
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	9 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse	808 257 026	100,00	100,00
ADMISSIONS TRANSITIONS	107 Avenue Henri Freville 35200 Rennes	808 112 833	100,00	100,00
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
EGO RECRUTEMENT	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100,00	100,00
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100,00	100,00
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100,00	100,00
FREELANCE.COM	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	384 174 348	100,00	100,00
FREELANCE ONE		431 960 251	100,00	
FREELANCE.COM PORTAGE		837 521 442	100,00	100,00
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100,00	100,00
PROVIGIS		431 960 251	100,00	100,00
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100,00	100,00
VALOR CONSULTANT	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	311 810 816	100,00	100,00
VALOR ONE		505 317 503	100,00	100,00

- **Note 4 - Informations sur les postes du bilan**

4.1 Ecarts d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année d'acquisition	Ecart initial (K€)	Valeur nette au 31/12/2018	Augmentation 31/12/2019	Dépréciation 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035	35 035			35 035
POLE MAROC	FRA	2018	615	615			615
			35 650	**35 650**			**35 650**

Le Groupe Freelance procède annuellement à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice qui n'a conduit à aucune dépréciation fin 2019.

4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés Frais de recherche et développement	3					3

Concessions, brevet et droits similaires	3 080	8	-13			3 075
Fonds commercial	481					481
Autres immobilisations. Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	155	1 056				1 211
Immobilisations incorporelles brutes	**3 719**	**1 064**	**-13**			**4 770**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement	-1	-1				-1
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	-1 073	-358	19			-1 412
Dépréciation fonds commercial	-36	-148				-185
Amort. autres immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et provisions	**-1 110**	**-507**	**19**			**-1 598**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	2	-1				2
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	2 007	-350	5			1 662
Fonds commercial	445	-148				297
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	155	1 056				1 211
Valeurs nettes	**2 609**	**557**	**5**			**3 172**

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- la marque «FREELANCE.COM» ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- les logiciels spécifiques permettant le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.
  Le nouvel outil de gestion mis en service en toute fin d'exercice 2018 pour 479 K€, ayant vocation à s'inscrire dans une évolution du portage salarial vers de nouveaux services a été déployé techniquement mais pas commercialement : une partie a été dépréciée en 2019 pour 118 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 200 K€ à fin 2019.
  Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.
- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1er janvier 2019. La valeur nette de cet actif s'élève à 297 K€ à fin 2019.

- Les immobilisations incorporelles en-cours sont liées au développement de deux nouveaux projets informatiques majeurs pour le groupe, SMART (offre de portage salarial digitalisée) et LINK (automatisation des processus de portage administratif) pour 1 211 K€ au 31 décembre 2019. Les mises en services sont attendues durant le second semestre 2020.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	160					160
Autres immobilisations corporelles	1 133	132	-68		10	1 208
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	**1 294**	**132**	**-68**		**10**	**1 368**
Amortissements et provisions	**Ouverture**	**Augmentation**	**Diminutions**	**Variation de périmètre**	**Autres mouvements**	**Clôture**
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-90	-14				-104
Autres immobilisations corporelles	-762	-128	42		-10	-859
Dépréciation immo. corporelles						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	**-853**	**-142**	**42**		**-10**	**-963**
Valeurs nettes	**Ouverture**	**Augmentation**	**Diminutions**	**Variation de périmètre**	**Autres mouvements**	**Clôture**
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	70	-14				56
Autres immobilisations corporelles	371	4	-27			349
Dépréciation immo. corporelles						
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	**441**	**-10**	**-27**			**405**

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 31 décembre 2019 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	45					45
Créances rattachées à des participations						
Prêts	505	80				586
Dépôts et garanties versées	514	9	-128		3	398
Autres créances immobilisées	298	30	-6		10	331

Total	**1 362**	**120**	**-134**		**13**	**1 360**

Les titres non consolidés au 31 décembre 2019 concernent la société TEOPHILE détenue à 90% (45 K€), sans activité ni actif significatif, et la société FREELANCE.COM MODELS (en cours de fermeture).

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 31 décembre 2019, les dépôts de garantie se montent à 398 K€ (dont 107 K€ sur FREELANCE.COM consentis dans le cadre de la location des bureaux situés à la Grande Arche de la Défense, 69 K€ issus de la branche d'activité de portage, 180 K€ sur la filiale marocaine d'intérim). Les autres créances immobilisées sont issues des filiales suisses pour 276 K€ (contre garanties clients) et de la société FREELANCE.COM pour 54 K€ (contrat de liquidité).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	**51 602**	**-1 912**	**49 689**	**39 704**
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	326		326	165
Créances fiscales	8 846		8 846	7 617
Autres créances	484		484	363
Factor	3 712		3 712	1 239
Total autres créances	**13 369**		**13 369**	**9 384**
Charges constatées d'avance	**489**		**489**	**373**
TOTAL GENERAL	**65 460**	**-1 912**	**63 548**	**49 461**

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 7 047 K€ et des crédits et avances d'impôts de 1 799 K€. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2019, l'encours d'affacturage s'élève à 21 214 K€ pour 14 921 K€ au 31/12/2018.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	505		505	490

4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecarts de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	**2 467**	**19 325**		**2 189**	**-373**	**23 608**	**311**
Affectation en réserves		2 189		-2 189			

Variation de capital	395	4 861				5 255	
Variation de titres en autocontrôle			-86			-86	
Rachat aux minoritaires							-311
Résultat N-1				4 448		4 448	
Variation des écarts de conversion					292	292	
Capitaux propres N-1	**2 862**	**26 375**	**-86**	**4 448**	**-80**	**33 519**	
Affectation en réserves		4 448		-4 448			
Variation de capital	30	-30					
Variation de titres en autocontrôle			1			1	
Rachat aux minoritaires							
Résultat N				5 904		5 904	
Variation des écarts de conversion					314	314	
Capitaux propres N	**2 892**	**30 793**	**-85**	**5 904**	**233**	**39 737**	

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2018	35 770 284	0,08 €
Au 31/12/2019	36 144 635	0,08 €

Depuis le 1er janvier 2019, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 30 K€ par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA).

Il passe ainsi de 2 862 K€ euros composé de 35 770 284 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 892 K€ composé de 36 144 635 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 30 K€.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2019, FREELANCE.COM a acheté 200 545 titres et en a vendu 213 021. Au 31 décembre 2019, elle détient 36 282 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 85 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution (1)	Variation de périmètre	(2) Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	1 561	155	-626		7	1 097
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	14	118	-5			127
- Immobilisations corporelles						
- Immobilisations financières	16					16
- Comptes clients	2 050	839	-1 000		24	1 912
- Autres créances		6				6
- Valeurs mobilières	22		-22			
Total	**3 662**	**1 118**	**-1 653**		**31**	**3 158**

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	839	-1 000
Résultat financier		-22
Résultat exceptionnel	279	-631
Total	**1 118**	**-1 653**

(1) les provisions reprises correspondent pour l'essentiel à des provisions utilisées
(2) les autres mouvements concernent principalement les variations des cours de devises

Les provisions et dépréciations concernent principalement cinq types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 551 K€
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 1 912 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 332 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 214 K€
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques pour 127 K€

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non-recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 ans à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires				
Concours bancaires courants	73	73		
Autres dettes financières	332	332		
Dettes de location – financement				

Emprunts et dettes financières	**11 482**	**406**	**11 076**	

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne seront pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Les autres dettes financières pour 332 K€ concernent les intérêts courus (12 mois) sur les obligations convertibles.

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**34 729**	**19 424**
Dettes sociales (1)	26 823	29 894
Dettes fiscales	14 942	12 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	7
Autres dettes	1 126	841
Total autres dettes	**42 904**	**43 013**
Produits constatés d'avance	809	922
Total	**78 442**	**63 358**

(1) La diminution des autres dettes d'exploitation est principalement due au paiement anticipé de dettes sociales fin décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018. L'impact négatif est de l'ordre de 2 000 K€ et est inclus dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » dans le tableau de flux de trésorerie (Note 7).

- **Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat**

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	31/12/2019	31/12/2018
Prestations de services	**108 871**	**69 917**
- *France*	*84 275*	*46 890*
- *Export*	*24 597*	*23 027*
Portage salarial	**126 151**	**115 810**
- *France*	*92 995*	*87 403*
- *Export*	*33 157*	*28 406*
Autres	**2 104**	**1 984**
Total	**237 127**	**187 711**

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 995 K€, des subventions et autres produits d'exploitation de 6 K€, des reprises de provision sur immobilisation à hauteur de 5 K€, des transferts de charges pour 4 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	31/12/2019	31/12/2018
Achats de prestations	98 249	60 910
Commissions des commerciaux	1 008	1 011
Autres	13 798	14 685
Total	**113 056**	**76 606**

5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	31/12/2019	31/12/2018
Personnel administratif	9 002	9 970
Personnel portés et intérimaires	104 073	93 163
Total	**113 074**	**103 133**

La participation des salariés au résultat se monte à 152 K€ fin 2019.

5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits des autres VMP & créances de l'actif immo.	77	128
Autres intérêts et produits assimilés	28	16
Reprises sur provisions & Transfert de charges	22	
Différences positives de change	190	184
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de placement	2	
Produits financiers	**318**	**328**
Dotations financières aux amortissements et provisions		11
Intérêts et charges assimilées	438	582
Différences négatives de change	539	472
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	
Charges financières	**993**	**1 065**
Résultat financier	**-674**	**-737**

Les filiales suisses contribuent pour l'essentiel aux différences nettes de change de -349 K€.

Les intérêts et charges assimilées de 438 K€ comprennent pour 332 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	131	505
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	29	94
Reprises de provisions & transfert de charges	631	1 055
Produits exceptionnels	**791**	**1 655**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	707	1 025
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	27	26
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	279	216
Charges exceptionnelles	**1 013**	**1 267**
Résultat exceptionnel	**-222**	**388**

Le résultat exceptionnel net comprend notamment 105 K€ de charges nettes liées aux litiges prud'homaux et 84 K€ de charges nettes liées au solde d'un contrôle fiscal.

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. En 2019, l'économie en résultant s'élève à 205 K€.

L'impôt sur le résultat constaté correspond aux impôts sur les sociétés dus par les filiales marocaines (149 K€), les filiales suisses-allemandes (572 K€) et les filiales françaises (301 K€).

Aucun impôt différé n'est constaté.
A titre d'information, les reports déficitaires dont dispose le Groupe à fin 2019 s'élèvent à 7 094 K€.

Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	21 214
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738
Indemnités de départ à la retraite (1)	147
Engagements reçus	**Montant en K€**
Garantie Actif Passif consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	340

(1) : Hypothèses avec un taux d'actualisation de 0,77% et un taux d'évolution des rémunérations de 2%

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2019 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectif permanent à fin décembre 2019

	France	Etranger	Total 31/12/19	Total 31/12/18
Personnel salarié :				
- cadres	67	18	84	74
- employés	45	4	49	45
Total	**112**	**21**	**133**	**119**

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont pris en charges pour 146 K€ au titre de leur mission légale.

6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

- **Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé**

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	**5 904**	**4 448**
Amortissements et provisions	152	-619
Variation des impôts différés		
Plus-values de cession, nettes d'impôts	27	-58
Autres flux non monétaires	-4	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**6 078**	**3 771**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1) (2)	1 045	-3 825
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**7 124**	**-54**
Acquisitions d'immobilisations	-1 309	-1 531
Incidence des variations de périmètres		-13
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	135	97
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-1 174**	**-1 447**
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		3 923
Emissions d'emprunts	332	330

Remboursements d'emprunts	-332	-1 784
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**0**	**2 470**
Variations de trésorerie	**5 950**	**971**
Trésorerie d'ouverture	20 327	19 361
Concours bancaire courant – Ouverture	-5	-266
Trésorerie – Variation cours devises	257	266
Trésorerie – Autres variations	22	-11
Trésorerie - Clôture	26 624	20 327
Concours bancaire courant – Clôture	-73	-5
Variations comptes de trésorerie	**5 950**	**971**

(1) dont, en 2019, impact de l'anticipation du paiement des dettes sociales de l'ordre de -2 000 K€ au 31 décembre 2019.

(2) dont, en 2018, impact sortie factor du pôle VALOR sur les créances clients pour 3 200 K€ au 1er janvier 2018.

18.1.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés ;

- et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour celles relatives à l'écart d'acquisition, qui figure au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 35,6 millions d'euros, ainsi qu'aux dettes envers les salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102- 1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 30 avril 2020
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG	**Comptabilité Audit Développement** **Alexandre DROUHIN**
Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles	Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.5.3 Comptes consolidés de l'exercice 2018 clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643.

18.1.5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2018

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le Document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2019 sous le numéro D.19-0643.

18.1.5.5 Comptes consolidés de l'exercice 2017 clos le 31 décembre 2017

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant dans le Document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 juillet 2018 sous le numéro D.18-0698.

18.1.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2017

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figurant dans le Document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 juillet 2018 sous le numéro D.18-0698.

18.1.6 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2019 présentées au paragraphe 18.1.1.1 du présent document.
Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 18.1.1.2.

18.2 Informations financières intermédiaires et autres

Données non auditées en M€ (normes françaises)	2020 consolidé	2019 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires au 1er trimestre	**69,2**	53,7	+29%

18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1 Audit indépendant

Les commissaires aux comptes du Groupe établissent un rapport d'audit annuel indépendant. Celui-ci est présenté au paragraphe 18.1.1.2 du présent document.

18.3.2 Autres informations auditées

Seules les informations financières annuelles historiques ont fait l'objet d'un audit par les contrôleurs légaux.

18.3.3 Informations non-auditées

Néant.

18.4 Informations financières pro forma

Néant

18.5 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices.

Dans l'intérêt de ses actionnaires, la Société consacre l'ensemble de ses ressources financières à l'augmentation de la valeur de l'entreprise et n'a pas prévu à court terme d'initier une politique de versement de dividende.

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 3.3.2 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice est intervenue la crise sanitaire liée au virus COVID-19 qui a créé une situation sans précédent au niveau économique, social et opérationnel.

Face à la crise, FREELANCE.COM a mis en place un certain nombre de mesures afin de protéger la santé de ses collaborateurs, d'assurer la continuité de l'activité et protéger la trésorerie du groupe.

Se reporter au paragraphe 3.1.3 du présent document.

19 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital souscrit et autorisé

- Montant du capital (article 7 des statuts)

Le capital est fixé à la somme de deux millions neuf treize mille et huit quatre vingt quinze euros et quatre vingt douze centimes (2 913 895,92 euros).

Il est divisé en trente-six millions quatre cent vingt trois mille six cent quatre vingt dix neuf (36 423 699) actions de 0,08 euros de nominal chacune.

- Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la Société	AGM 29/06/2018 16ème résolution	29/08/2021 (38 mois)	10% du capital social		10% du capital social
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles l 225-129-6 du code de commerce et l 3332-18 et suivants du code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	AGM 20/06/2019 10ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	85 850 €	-	85 850 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	AGM 20/06/2019 12ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par offre au public	AGM 20/06/2019 13ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé visé à l'article l. 411-2, ii du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an	AGM 20/06/2019 14ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	1 000 000 € et 20% du capital social par an	-	1 000 000 € et 20% du capital social par an
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGM 20/06/2019 15ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Autorisation donnée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article l.225-135-1 du code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas (soit les résolutions n°12, 13 et 14)	AGM 20/06/2019 16ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	15% de l'émission initiale	-	15% de l'émission initiale
Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances	AGM 20/06/2019 17ème résolution	20/08/2021 (26 mois)	4 000 000 €	-	4 000 000 €

19.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

19.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2019, la Société détient 36 282 actions FREELANCE.COM valorisés à 84 860 €.

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2016 il a été voté :

- L'émission d'obligations convertibles de la Société en rémunération d'un Apport Partiel d'Actif

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par le Groupe CBV Ingénierie.

Les Obligations convertibles ont les caractéristiques suivantes :

- Une Obligation convertible donne droit à 1 action nouvelle de la Société ;
- Les Obligations convertibles sont convertibles à tout moment depuis leur émission ;
- La durée de l'emprunt est de 5 ans ;
- Les Obligations portent un intérêt annuel à un taux de 3 % ;
- Les Obligations convertibles n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission sur le compartiment Euronext Growth d'Euronext Paris.

En cas de conversion de la totalité des obligations convertibles, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué de 46 972 683 actions compte tenu d'un nombre total d'action de 36 423 699 à la date du présent document.

19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital

Néant

19.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option

Néant

19.1.7 Evolution du capital social

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.

2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.

3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.

4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.

5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 € après réduction du nominal de 1,525 € à 0,10 € pour chaque action par imputation au report à nouveau.

6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 € par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 € de nominal.

7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 € et s'élève désormais à 268 132 €.

8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées au 1er semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 € et s'élève désormais à 268 819,60 €.
9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 € par action et portée à 0,50 €, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 € et porté à 1 344 098 €, le nombre d'actions étant inchangé.

10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2ème semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 € et s'élève désormais à 1 351 339 €.

11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 1er semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 € et s'élève désormais à 1 352 441 €.

12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2ème semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 € et s'élève désormais à 1 369 998 €.

13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été augmenté de 684 999 € par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 €.

14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2 739 996 € par émission de 5 479 992 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2 054 997 € à 4 794 993 €, divisé en 9 589 986 actions.

15. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 397 496,50 €, par voie de diminution

de la valeur nominale des actions à 0,25 € par action, pour être ramené de 4 749 993 € à 2 397 496,50 € par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.

16. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 301 596,64 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,01 € par action, pour être ramené de 2 397 496,50 € à 95 899,86 € par affectation à un compte technique de réserve non distribuable mais incorporable au capital.

17. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 210 979,69 €, par émission de 21 097 969 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, pour être porté de 95 899,86 € à 306.879,55 € suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif.

18. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 2 148 156,85 €, par prélèvement sur le poste Réserve Technique et élévation de la valeur nominale des actions à 0,08 € par action pour être porté de 306 879,55 euros à 2 455 036,40 €.

19. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 800,24 € par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 036,40 € à 2 455 836,64 € divisé en 30 697 958 actions.

20. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 11 200 € par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 € à 2 467 036,64 € divisé en 30 837 958 actions.

21. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 janvier 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 31 690,48 € par émission de 396 131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 467 036,64 € à 2 498 727,12 € divisé en 31 234 089 actions.

22. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 mai 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2016, le capital social a été augmenté de 12 000 € par émission de 150 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 510 727,12 € divisé en 31 384 089 actions.

23. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52 000 €, par émission de 650 000 actions nouvelles de 0,08 € de valeur nominale, pour être porté de 2 510 727,12 € à 2 562 727,12 € suite à la réalisation d'un apport en nature.

24. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 juillet 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 298 895,60 € par émission de 3 736 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 861 622,72 € divisé en 35 770 284 actions.

25. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 29 948,08 € par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 622,72 € à 2 891 570,80 € divisé en 36 144 635 actions.

26. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 22 325,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 891 570,80 € à 2 913 895,92 € divisé en 36 423 699 actions.

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

- Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

- Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

- Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth (ex-Alternext).

   En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.

3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur »), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.

   L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

   L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

   Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

   Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en

mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

- Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.

2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.

5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

- Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

   Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

19.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

19.2.3.1 Eléments statutaires sur le changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

19.2.3.2 Franchissements de seuils statutaires

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L. 233-7 et R. 233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

19.2.4 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

- Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

   En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

   Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

   Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

   Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

   Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-95-1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

   Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

- Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.
En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

   Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

   Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent.

   Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

   Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.
Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

   Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

   Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

   Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

   Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

   Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

- Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

- Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)

1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.

2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

   Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

19.2.5 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

19.2.6 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission

- Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.
En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;

- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

20 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

21 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex).
Le Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la société (http://www.freelance.com/fr/) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.